

# RAPPORT ANNUEL

ÉDITION 2024













## Table des matières

<b>Mot du président</b> .....	9
<b>1. Rapport d'activité</b> .....	13
1.1. Organes de gouvernance.....	13
1.2. Stratégie.....	14
1.3. Ressources.....	28
<b>2. Méthodologie</b> .....	33
2.1. Concepts adoptés.....	33
2.2. Organismes fournisseurs de données.....	36
<b>3. Démographie des Entreprises</b> .....	41
3.1. Caractéristiques de base des EPMA.....	41
3.2. Créations et dissolutions des Entreprises Personnes Morales.....	48
<b>4. Indicateurs économiques des Entreprises Personnes Morales Actives</b> .....	65
4.1. Chiffre d'affaires des Entreprises Personnes Morales Actives.....	65
4.2. Valeur ajoutée des Entreprises Personnes Morales Actives.....	72
<b>5. Emplois des entreprises</b> .....	83
5.1. Analyse des emplois et des affiliations à la CNSS (2016-2023).....	83
5.2. Analyse de la masse salariale (2022-2023).....	101
5.3. Emplois par genre 2023.....	105
<b>6. Etat des lieux de l'entrepreneuriat féminin dans les EPMA</b> .....	119
<b>7. Accès au financement bancaire (2023)</b> .....	129
7.1. Accès au financement bancaire par les EPMA.....	129
7.2. Accès au financement bancaire par genre des dirigeants des EPMA.....	132
<b>Annexes</b> .....	137
<b>Liste des graphiques, tableaux et figures</b> .....	145





## Mot du président

Au cours des cinq dernières années, l'économie nationale a évolué dans un contexte difficile. Outre la pandémie de la Covid-19, le Maroc a connu une succession d'années de sécheresse qui ont exacerbé le stress hydrique. Au plan externe, l'enclenchement de la guerre en Ukraine a ravivé les tensions géopolitiques, induit une flambée des prix des produits énergétiques et alimentaires et accentué les perturbations des chaînes d'approvisionnement.

Ces évolutions se sont traduites par une forte montée de l'inflation qui a atteint en 2022 des niveaux jamais enregistrés depuis des décennies. Malgré cet environnement globalement défavorable, l'économie nationale a affiché une relative résilience, avec un rythme de croissance de 3,4% en 2023 et une consolidation notable des équilibres macroéconomiques.

L'ensemble de ces évolutions n'est pas sans retombées pour le tissu productif national. A cet égard, cette édition du Rapport annuel de l'Observatoire Marocain de la TPME (OMTPME), la cinquième depuis sa création, essaie de mieux appréhender les implications de cette période difficile. Elle dresse un diagnostic du tissu des entreprises personnes morales actives (EPMA), au titre des années 2022 et 2023, enrichi par une analyse comparative avec la période pré-Covid de 2017 à 2019.

Ainsi, selon les données de la DGI, le nombre d'entreprises a retrouvé au cours des années 2022-2023, un rythme d'accroissement proche de celui de la période pré-Covid, avec des créations annuelles moyennes de près de 66 milles entreprises, en quasi-totalité des microentreprises.

Parallèlement, le nombre d'entreprises dissoutes a connu une augmentation sensible, passant, selon l'OMPIC, d'une moyenne annuelle de près de 7.400 pendant la période pré-Covid à plus de 10 mille au cours des années 2022-2023. Outre ces fermetures, une proportion non négligeable d'entreprises ont été temporairement inactives comme le fait ressortir l'étude réalisée conjointement par l'Observatoire et la Banque Mondiale<sup>1</sup> sur l'analyse de la dynamique des entreprises et de la productivité.

Dans ces conditions, la performance de ce tissu aura connu une relative amélioration post-covid en termes de création de valeur ajoutée et d'emplois, tirée par certaines branches telles que les « activités de services administratifs et de soutien » et les « transports et entreposage ». Cela étant, le commerce, l'industrie manufacturière et la construction restent les principaux secteurs de production représentant 72% du chiffre d'affaires des EPMA, 53% de leur valeur ajoutée et près de la moitié de l'effectif employé.

L'analyse de l'évolution du tissu productif au niveau régional fait ressortir des dynamiques démographiques différenciées. Tanger-Tétouan-Al Hoceïma en particulier se distingue par des hausses notables du nombre d'EPMA, de leur valeur ajoutée et de l'emploi.

---

<sup>1</sup> « Libérer le potentiel du secteur privé marocain: Une analyse de la dynamique des entreprises et de la productivité » 2024.

Sur un autre registre, les données de cette nouvelle édition du rapport de l'Observatoire montrent que la problématique du genre dans le tissu productif reste posée avec acuité. L'emploi féminin demeure limité, avec une part ne dépassant pas le tiers des salariés des EPMA en 2023 et seules 15% de ces entreprises sont dirigées par des femmes.

Ce sont là quelques conclusions qui ressortent de cette nouvelle édition et que je voudrais mettre en exergue dans ce mot introductif, le rapport étant riche en informations détaillées sur de nombreux autres volets et caractéristiques du tissu productif national.

Ces conclusions et bien d'autres ont évidemment des implications importantes en matière de politiques publiques et illustrent une nouvelle fois le rôle grandissant de l'OMTPME dans l'éclairage de la décision publique et privée. Il n'est donc pas étonnant que ses données et ses analyses suscitent de plus en plus d'intérêt.

Ainsi, l'année 2024 a été marquée par l'adhésion du ministère de l'Investissement, de la Convergence et de l'Évaluation des Politiques Publiques à cet organisme ainsi que par la poursuite du renforcement de la collaboration avec de nombreuses institutions nationales dont le ministère de l'Économie et des Finances et le Conseil Economique, Social et Environnemental. Le rayonnement de l'OMTPME continue également de se renforcer au plan extérieur avec le lancement de plusieurs projets de coopération avec la Banque Mondiale, l'OCDE, l'Alliance pour la Finance Inclusive et la Société Financière Internationale.

Pour conclure, je ne peux que me réjouir de l'essor que connaît ce jeune Observatoire et je tiens à exprimer ma reconnaissance envers nos partenaires, dont le soutien a été déterminant pour qu'il puisse réaliser ses missions au service de l'économie nationale.

# 1. RAPPORT D'ACTIVITÉ

---

- 1.1. Organes de gouvernance
- 1.2. Stratégie
- 1.3. Ressources



## 1. Rapport d'activité

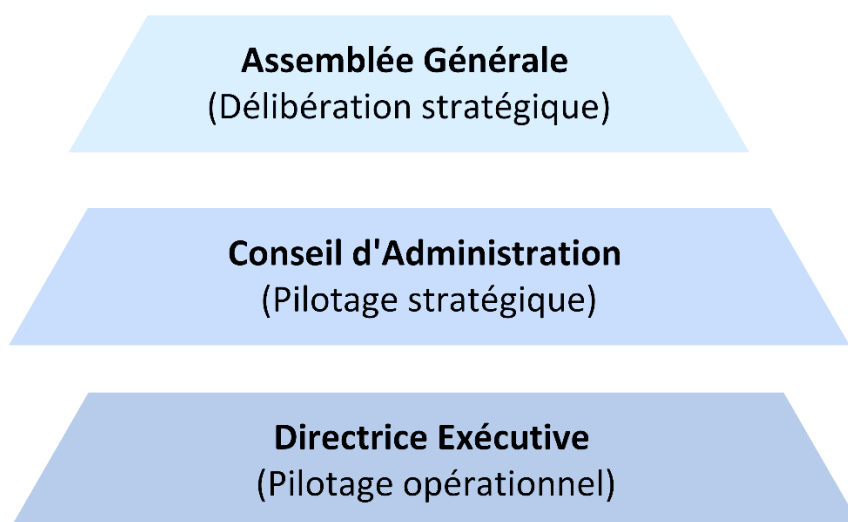
Ce rapport d'activité présente les réalisations de l'Observatoire sur la période allant de fin 2023 à 2024. Il couvre les volets ci-après :

- Organes de gouvernance de l'Observatoire.
- Orientations du plan stratégique 2024-2026.
- Bilan d'étape du plan stratégique 2024-2026.
- Ressources humaines et financières.

### 1.1. Organes de gouvernance

L'Observatoire Marocain de la Très Petite, Petite et Moyenne Entreprise a été créé par Bank Al-Maghrib, et ses partenaires issus à la fois des secteurs public et privé (cf. Liste des membres du Conseil d'Administration). Ses organes de gouvernance sont constitués de l'Assemblée Générale, du Conseil d'Administration et du Directeur Exécutif (cf. figure 1).

Figure 1- Gouvernance de l'Observatoire Marocain de la TPME



Assemblée Générale : Elle statue sur l'ensemble des questions intéressant le fonctionnement de l'Observatoire, notamment l'élection des membres du Conseil d'Administration et la fixation des orientations générales.

L'Observatoire a par ailleurs mis à jour ses statuts tels que convenu lors de la dernière réunion du Conseil d'Administration tenue en décembre 2023, ainsi que son règlement intérieur. Ces modifications concernent le dépôt des comptes de l'Observatoire auprès de la cour des comptes, le renforcement du code de la déontologie et l'intégration de la possibilité d'effectuer des offres de services rémunérés ou à titre gracieux pour les tiers.

Conseil d'Administration : Il dispose de tous les pouvoirs nécessaires à la bonne marche de l'Observatoire et valide notamment sa stratégie, son programme annuel et son budget.

Depuis la création de l'Observatoire, le Conseil d'Administration est présidé par le Wali de Bank Al-Maghrib et est composé des membres suivants :

- Le Ministre de l'Industrie et du Commerce ;
- Le Ministre de l'Economie et des Finances représenté par le Directeur Général de la Direction Générale des Impôts, par la Directrice du Trésor et des Finances Extérieures ;
- Le Ministre de l'Inclusion Economique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences.
- La Ministre Déléguée auprès du Chef du Gouvernement Chargée de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration ;
- Le Secrétaire Général du Haut-Commissariat au Plan ;
- Le Directeur Général de la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale ;
- Le Directeur Général de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale ;
- Le Directeur Général de Tamwilcom (ex-Caisse Centrale de Garantie) ;
- Le Directeur Général de Maroc PME ;
- Le Président du Groupement Professionnel des Banques du Maroc ;
- Le Président de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc.

Le Ministère de l'Investissement a rejoint l'Observatoire en juin 2023, en tant que membre de son Conseil. Cette adhésion, motivée par la convergence d'intérêts entre les deux institutions, devrait renforcer l'efficacité des travaux de l'Observatoire et enrichir son dispositif informationnel dédié au tissu productif.

Directeur Exécutif : Il prend toutes les mesures nécessaires à la bonne gestion quotidienne de l'OMTPME. Depuis 2018, cette fonction est remplie par Madame Amal Idrissi.

## 1.2. Stratégie

### 1.2.1. Orientations du Plan Stratégique 2024 - 2026

Le Conseil d'Administration a approuvé le nouveau plan stratégique 2024-2026 lors de sa dernière réunion tenue en décembre 2023. Ce plan a été élaboré et mis en œuvre dans un environnement marqué par les séquelles d'une série de crises successives, notamment la pandémie de Covid-19, les tensions géopolitiques et les défis climatiques, ainsi que par l'adoption de réformes ambitieuses menées par les pouvoirs publics, telles que le Nouveau Modèle de Développement, la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière, et divers programmes de développement. Il s'articule autour de trois axes :

- Collecte, Fiabilisation & Analyse de Données ;
- Renforcement des Capacités et de l'Efficacité Organisationnelle ;
- Communication, Coopération et Notoriété.

Figure 2 - Plan stratégique 2024 - 2026



## 1.2.2. Bilan d'étape du Plan Stratégique 2024-2026

### AXE I : Collecte, Fiabilisation, et Analyse de données.

#### OS 1.1. : Renforcer sa légitimité et sa capacité à collecter les données

L'Observatoire a entrepris plusieurs actions pour renforcer la légitimité de sa mission. Il a renforcé la collaboration avec les parties prenantes, notamment les ministères, organismes publics et privés, ainsi que les partenaires internationaux, afin de consolider son rôle et obtenir un soutien élargi. En matière de transparence, l'Observatoire publie régulièrement des rapports détaillant ses méthodes et résultats, augmentant ainsi la confiance des utilisateurs. Sous la présidence de Bank Al-Maghrib, l'Observatoire est en mesure d'affirmer son indépendance intellectuelle. Cette autonomie lui permet de mener ses travaux de recherche et d'analyse sans subir d'interférences politiques ou économiques, renforçant ainsi sa crédibilité. Par ailleurs, l'Observatoire a amélioré son expertise scientifique en utilisant des méthodologies rigoureuses alignées sur les standards internationaux, tout en diversifiant ses indicateurs pour mieux répondre aux enjeux contemporains, tels que l'égalité de genre et la promotion d'un développement inclusif. Des initiatives de sensibilisation ont été mises en place pour informer les parties prenantes et le grand public de l'importance de l'exploitation des données. Enfin, l'Observatoire a mis en avant l'impact tangible de ses publications, pour éclairer et soutenir les décisions politiques et économiques, consolidant ainsi son rôle d'acteur clé dans l'analyse des dynamiques économiques.

Par ailleurs, conscient de l'importance de se baser sur des données récentes et rapidement disponibles pour améliorer la pertinence des analyses, l'Observatoire s'est attelé à réduire

les délais de réception des données provenant des fournisseurs, offrant ainsi une meilleure compréhension des tendances actuelles et des dynamiques du marché. Cela permet aux décideurs de réagir plus vite aux évolutions économiques, d'ajuster les stratégies en conséquence et d'anticiper les défis à venir.

En effet, depuis son opérationnalisation, l'Observatoire a accentué la collaboration avec ses partenaires fournisseurs de données pour améliorer progressivement les délais de réception. Toutefois, en raison de la nature des données exploitées, certains délais légaux, tels que ceux liés aux dépôts des déclarations fiscales ou aux bilans auprès de l'OMPIC, demeurent incompressibles. À cela s'ajoutent les délais liés à la mise en place des prérequis techniques nécessaires au traitement des bases de données reçues. Néanmoins, des améliorations graduelles ont été réalisées pour réduire les temps de traitement, seul aspect sur lequel il est possible d'agir véritablement. Cette démarche de réduction des délais de traitement a déjà été mise en œuvre pour les parties relatives à l'emploi, à la création/dissolution et à l'accès au financement pour l'élaboration des rapports des années précédentes. Il en est de même pour le présent rapport de 2024 qui intègre des données fraîches de 2023 sur la démographie, la VA et le CA des EPMA.

## OS 1.2. : Continuer le chantier de fiabilisation et d'enrichissement

### **Améliorer la qualité des données collectées en utilisant des techniques avancées de traitement.**

Pour améliorer la qualité des données collectées, l'Observatoire continue d'intégrer des techniques avancées de traitement, telles que le machine Learning et le web scraping. Parmi ses réalisations notables, l'Observatoire a développé un algorithme de machine Learning pour attribuer des catégories de chiffre d'affaires aux entreprises pour lesquelles aucune donnée n'était disponible. De plus, des efforts ont été déployés pour améliorer l'algorithme d'identification du genre, permettant de passer d'un taux d'identification de 76,8% en 2019 à 87,5% en 2023. Parallèlement, l'Observatoire a reconstitué, à partir de la base de la DGI les séries de données sur les indicateurs démographiques et économiques allant de 2017 à 2023, ainsi qu'une série sur l'emploi de 2016 à 2023 et une série sur la part de l'emploi féminin sur la période 2013-2023, grâce aux données de la CNSS. Ces initiatives visent à garantir des analyses plus précises et pertinentes, renforçant ainsi la valeur des travaux de l'Observatoire.

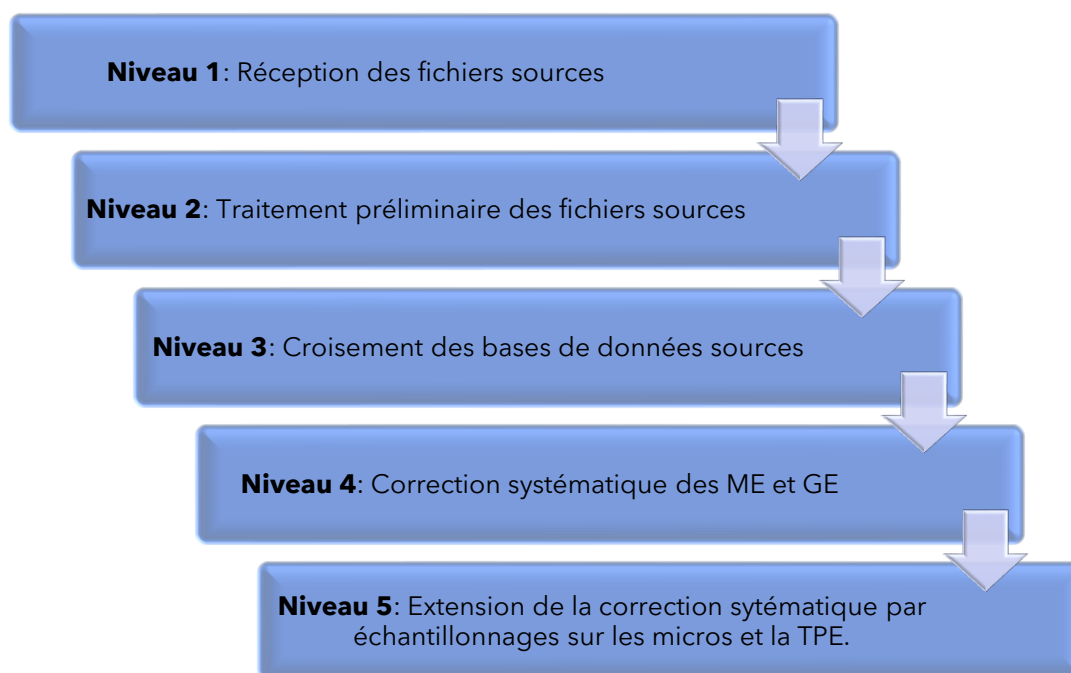
L'Observatoire a poursuivi cette année la tenue d'ateliers collaboratifs avec ses différents partenaires, notamment les groupes de travail impliqués, afin de perfectionner les méthodes de collecte et de traitement des données, et d'élargir les axes d'analyse. Ces échanges renforcent l'efficacité et la pertinence des réalisations communes.

- **Groupe de travail DGI / OMT PME :** la division des études, des statistiques et des prévisions fiscales de la DGI a supporté l'OMTPME pour automatiser les templates, sur les indicateurs démographiques, économiques, et financiers des EPMA.



- **Groupe de travail OMPIC/OMTPME** : ce groupe a pour mission de travailler sur la problématique des données relatives aux créations et aux défaillances d'entreprises ainsi que sur l'identification du genre des dirigeants à travers les prénoms des dirigeants des entreprises.
- **Groupe de travail Bank Al-Maghrib/OMTPME** : l'équipe de l'Observatoire a réalisé avec la Direction de la Statistique et de la Gestion des Données (DSGD) de BAM des travaux portant sur les méthodes de traitement des données relatives à l'accès au financement émanant du Credit Bureau et des informations financières individuelles. D'autre part, plusieurs chantiers ont été menés, dont la mise à jour et l'amélioration de l'échantillon de l'enquête mensuelle de conjoncture de Bank Al-Maghrib à partir de la base consolidée de l'OMTPME, ainsi que la fiabilisation des données relatives à la signalétique des entreprises de son répertoire référentiel.
- **Groupe de travail CNSS/OMTPME** : L'Observatoire a réalisé des travaux avec la CNSS sur les données concernant l'emploi en général, par genre, et par tranche de salaire ainsi que l'évolution du taux d'emploi des femmes depuis 2013.
- **Groupe de travail Ministère de l'Industrie et du Commerce/OMTPME** : les représentants des deux institutions ont poursuivi les travaux portant sur l'identification et l'enrichissement des entreprises manufacturières du répertoire du Ministère de l'Industrie et du Commerce à partir des bases consolidées de l'Observatoire.
- **Groupe de travail Maroc PME/OMTPME** : Plusieurs ateliers ont été tenus avec les équipes de Maroc PME afin de définir le périmètre des données à communiquer à l'OMTPME.

Figure 3 - Processus de fiabilisation des données

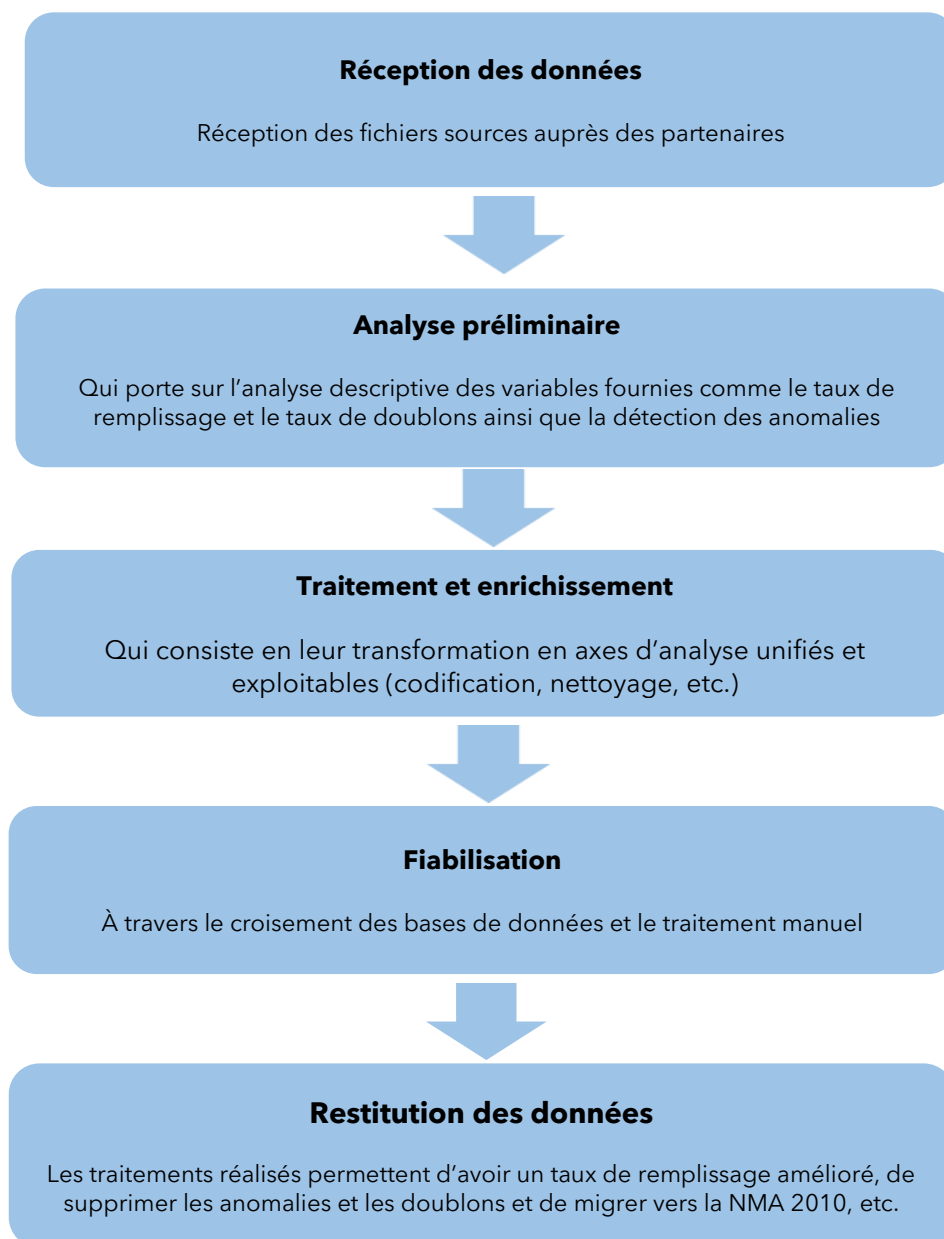


### **Mécanisme de restitution des données aux parties prenantes pour une amélioration de la qualité du système statistique**

Dans le but de valoriser les efforts engagés dans la fiabilisation des données, l'Observatoire a instauré un mécanisme de restitution des données aux fournisseurs clés. En effet, le fichier initial reçu en amont est traité, fiabilisé et enrichi avant d'être retourné au fournisseur de données concerné (cf. figure 4).

Ce processus est opérationnel depuis 2022, et reste toujours fonctionnel en 2024 pour Bank Al-Maghrib, le Ministère de l'Industrie et du Commerce, la CNSS et l'OMPIC. Par ailleurs, nous transmettons à la DGI le fichier des dissolutions enrichi selon plusieurs axes d'analyse.

Figure 4 - Processus de restitution des données aux fournisseurs des données



### **Poursuite du programme d'actualisation du répertoire des entreprises formelles actives au Maroc**

Grâce à la collecte continue de données auprès de ses partenaires, l'Observatoire a mis en place un répertoire quasi-exhaustif des entreprises marocaines formelles et actives, couvrant différentes périodes pour lesquelles les données sont disponibles. Un programme de mise à jour de ce répertoire est déployé annuellement afin d'éviter les problématiques liées à l'obsolescence des données.

Ce répertoire offre une multitude de possibilités de requête et d'analyses permettant d'explorer le paysage entrepreneurial marocain et d'obtenir ainsi une compréhension de cet écosystème.

### **Enrichissement du catalogue des indicateurs produits par l'Observatoire**

Grâce à une collecte de données élargie et à des benchmarks, l'Observatoire a, en concertation avec les parties prenantes, enrichi sa cartographie d'indicateurs. Ce processus a été facilité par des partenariats avec des organismes internationaux, permettant ainsi de s'inspirer des meilleures pratiques mises en œuvre ailleurs dans le monde. Ces efforts visent à garantir la pertinence et la qualité des indicateurs, tout en renforçant la coopération internationale et en favorisant un échange de connaissances bénéfique pour tous les acteurs impliqués.

Ainsi, l'OMTPME en collaboration avec l'OCDE dans le cadre du projet Desk Maroc et en collaboration avec la Banque Mondiale dans le cadre de l'étude conjointe sur les dynamiques du secteur privé (cf. partie collaboration) a pu produire de nouveaux indicateurs (cf. figure 5).

En plus, l'Observatoire a élargi ses axes d'analyse en intégrant de nouvelles ventilations pour les indicateurs des créations d'entreprises, classés par catégorie d'entreprises et par classe d'effectifs.

Cette approche offre une vision plus détaillée et nuancée de la dynamique entrepreneuriale au Maroc, permettant ainsi d'identifier des tendances et des opportunités spécifiques au sein de l'écosystème économique.

Figure 5 - Catégorie des indicateurs 2024

**Démographiques**

- Dénombrement des EPMA global par catégories de CA, par section d'activités, par classe d'effectif et par région.
- Nombre de créations d'entreprises global, par section d'activités et par région. Les créations par catégorie d'entreprises et par classe d'effectifs
- Nombre de défaillances d'entreprises global, par section d'activité et par région.
- Dénombrement des EPMA par forme juridique.

**Économiques**

- CA ventilé par taille, région, secteur d'activités, forme juridique et classe d'effectifs sur la période 2017-2023
- Évolution de la valeur ajoutée par taille d'entreprises et par section d'activités.
- Part et évolution des exportations par taille d'entreprise et section d'activité.

**Emploi**

- Répartition de l'emploi par taille, par section d'activités et par régions.
- Emploi dans les entreprises par genre.
- Emploi dans les entreprises par tranche de salaires.
- Entreprises ne déclarant que des femmes ou des hommes à la CNSS.

**Indicateurs en collaboration avec la BM :**

- Densité des entreprises : Entreprises à forte croissance
- Évolution de la productivité
- Contribution de la productivité totale des facteurs à la croissance
- Croissance globale de la productivité du travail
- Réallocation sectorielle de la main-d'œuvre au Maroc
- Contribution de la réallocation sectorielle de l'emploi à la croissance de la productivité du travail
- Décomposition de la croissance de la productivité du travail dans les services et l'industrie
- Productivité ventilée par classe d'effectif, par âge et par secteur
- Accumulation du capital physique et de productivité du travail au Maroc
- Evaluation de l'accès au financement par les entreprises au Maroc et dans le groupe des pays de comparaison
- Part d'entreprises marocaines ayant accès au crédit, par taille d'effectifs et âge de l'entreprise
- Dette financière et non financière des entreprises marocaines l'entreprise et le nombre d'années d'activité

**Entrepreneuriat féminin**

- Nombre de PM ayant un contrat actif global par région, tranche de CA et classe d'âge.
- Encours Actif Global, par tranches de CA, par classe d'âge et par région.
- Emploi dans les entreprises par genre de dirigeant.
- Accès au financement par genre du dirigeant.

**Situation financière (en cours de test) :**

- Ratio de la trésorerie nette/Ventilation par CA et section d'activités.
- Ratio de couverture des emplois stables/Ventilation par CA et section d'activités.
- Ratio de productivité.
- Ratio de rentabilité Nette.
- Rentabilité des capitaux propres.
- Fonds de roulement/Besoin en fonds de roulement.

**Indicateurs en collaboration avec l'OCDE :**

- La productivité du travail
- L'indice de Herfindahl-Hirschman

### OS 1.3. : Elargir le périmètre de productions

- **Publication de la 5<sup>ème</sup> édition 2024 du rapport annuel sur les exercices 2022-2023 :**

L'Observatoire a publié en décembre 2024 la cinquième édition de son rapport annuel, couvrant la période 2022-2023. Cette édition se distingue par l'exploitation des séries de données étendues sur la période 2017-2023, permettant ainsi une analyse des évolutions économiques et structurelles au sein des entreprises marocaines. Grâce à ces séries enrichies, le rapport offre une perspective historique plus complète, permettant d'identifier les tendances et de mieux appréhender les dynamiques récentes dans divers secteurs, régions, et catégories d'entreprises.

- **Publication de la troisième édition 2024 des rapports régionaux :**

L'Observatoire a publié en 2024 la troisième édition des rapports régionaux, couvrant neuf régions du Royaume sur douze, à l'exception des régions du sud, qui nécessitent un traitement supplémentaire pour assurer des résultats représentatifs. Ces rapports fournissent des indicateurs statistiques détaillés sur la situation économique et démographique de chaque région, offrant ainsi un aperçu précis des dynamiques locales. Ils représentent un outil précieux d'aide à la décision pour les acteurs économiques et les parties prenantes, en appui à la planification et au développement régional.

#### **Publication du Rapport sur la dynamique de productivité des entreprises privées réalisé conjointement avec la Banque Mondiale.**

Le rapport en question est le premier du genre à exploiter des données microéconomiques quasi-exhaustives pour analyser en détail les dynamiques du secteur privé. Cette approche s'inscrit dans une tendance mondiale croissante visant à mieux comprendre les fondements microéconomiques de la croissance, un aspect souvent moins étudié par rapport aux analyses macroéconomiques et aux enquêtes traditionnellement utilisées au Maroc.

Cette démarche a permis d'identifier des déterminants de la performance des entreprises, qui seraient ensuite analysés en profondeur pour éclairer les interventions politiques.

Le rapport, basé sur un panel de 300 000 entreprises marocaines pour la période 2016-2022, utilise des données microéconomiques provenant de sources administratives telles que la DGI, la CNSS, Bank Al-Maghrib, l'OMPIC et le ministère de l'Industrie et du Commerce. Il se concentre sur la période 2016-2019 afin d'analyser les tendances structurelles avant la pandémie de COVID-19. L'étude se concentre principalement sur le secteur formel en raison de l'absence de données sur le secteur informel, soulignant son rôle moteur dans la croissance. Il révèle que bien que la densité des entreprises ait augmenté, cela est dû en partie à la prolifération d'entreprises inactives avec un taux de sortie réel élevé de 7,3%.

De plus, la croissance des entreprises est faible, avec une taille moyenne stable et une faible expansion des entreprises qui arrivent à survivre jusqu'à l'âge de 15 ans, en comparaison avec des pays comme le Vietnam. La densité d'entreprises à forte croissance (EFC) au Maroc est particulièrement faible et inférieure à celle des pays similaires, ce qui contribue à la lenteur de la création d'emplois. Malgré un investissement soutenu, la productivité reste faible, avec une croissance en déclin dans les secteurs non-agricoles depuis 2008 et une performance faible dans le secteur manufacturier. La productivité dans le secteur formel a augmenté de seulement 2,2% entre 2016 et 2019, en deçà de la moyenne de l'économie. Cette faible productivité est due en grande partie à une mauvaise réallocation des ressources entre les entreprises, où l'impact négatif de la composante inter-entreprises est plus important que l'impact positif intra-entreprise. Ce constat souligne la nécessité de réformes structurelles pour dynamiser le secteur privé et favoriser la bonne allocation des ressources pour une meilleure création d'emplois.

Il est prévu de poursuivre la collaboration avec la Banque Mondiale sur des analyses portant sur les dynamiques sectorielles, l'évaluation de l'impact de certaines interventions publiques, ainsi que sur les caractéristiques de l'emploi.

## **AXE II : Renforcer les capacités et l'efficacité organisationnelles**

### **OS 2.1. : S'aligner sur les meilleurs standards dans les processus de production en favorisant le développement des compétences**

L'Observatoire a mis en place un programme pour optimiser en continu ses algorithmes de traitement de données. Ce programme repose sur l'exploration régulière de nouvelles approches en apprentissage automatique et intelligence artificielle, renforçant ainsi la précision des analyses et la rapidité des processus de production. En suivant les meilleures pratiques internationales, l'Observatoire se maintient à jour sur les avancées en data science, machine Learning et IA, tout en investissant dans le développement des compétences de son équipe dans ces domaines clés.

Dans ce cadre, le service des analyses statistique représenté par sa responsable a participé au « Growth Academy 2024 », co-organisé par l'Université de Chicago et la Banque Mondiale, avec des sessions animées par des experts de renommée mondiale, des lauréats du prix Nobel et des spécialistes de la Banque Mondiale. Ce programme offre aux participants la possibilité d'acquérir des connaissances approfondies et des stratégies essentielles pour relever les défis liés à la croissance économique, à l'amélioration de la productivité et à la transition énergétique durable. De plus, il permet de prendre part à des discussions dynamiques et de réseauter avec des pairs et des experts internationaux. La formation « Growth Academy 2024 » est structurée sur deux semaines, la première à l'Université de Chicago et la deuxième au siège de la Banque Mondiale à Washington DC.

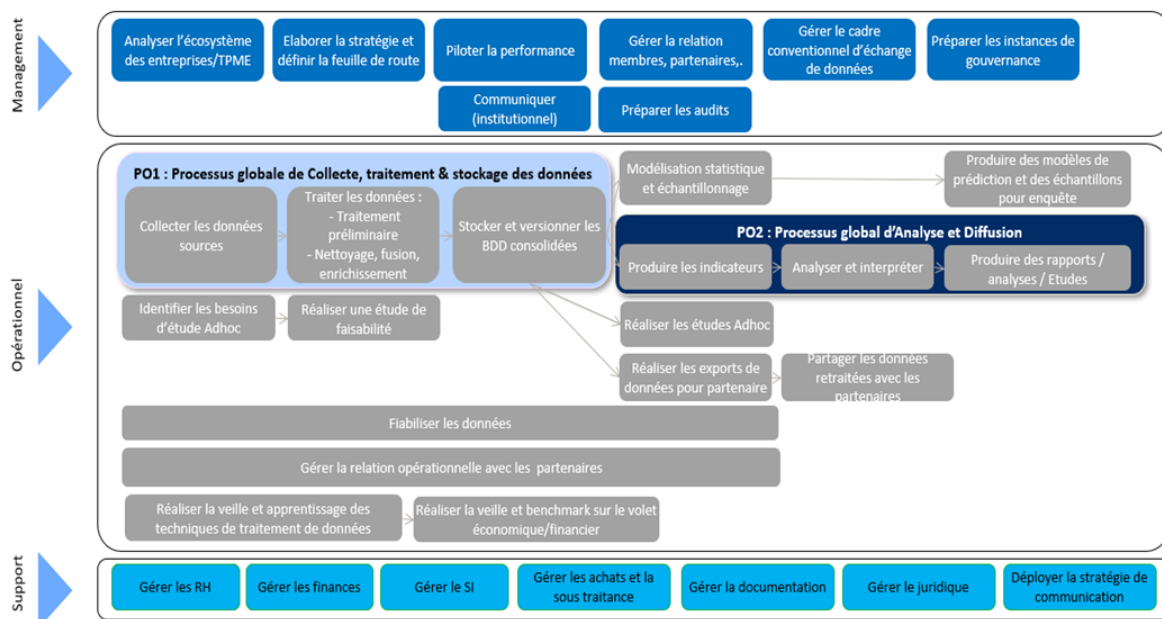
Les équipes de data scientists ont bénéficié d'un transfert de compétences axé sur l'utilisation de modèles avancés sur le sujet de la productivité. Cette formation, animée par des experts de la Banque Mondiale, s'est déroulée en plusieurs sessions en ligne, suivies d'une semaine en présentiel pour consolider les acquis.

Un système de tutorat est également instauré pour accompagner les nouvelles recrues, facilitant leur appropriation des méthodologies appliquées dans les travaux de l'OMTPME.

Ce dispositif permet aux nouveaux arrivants de bénéficier d'un encadrement personnalisé, accélérant ainsi leur intégration et leur maîtrise des pratiques de l'Observatoire.

Dans le cadre du renforcement de ses capacités organisationnelles et opérationnelles, et suite à l'élaboration d'une cartographie de ses processus métiers (cf. figure 6) et de ses processus de production (cf. méthodologie), l'Observatoire a continué l'actualisation des différentes bibliothèques partagées en interne regroupant l'ensemble des procédures, des méthodes et des templates retraçant le cheminement de ces processus, qui servent de cadrage et de référence pour la production, et ce en fonction des changements inhérents à la production.

Figure 6 - Cartographie des processus de l'Observatoire



## OS 2.2. : Renforcer les processus support

L'Observatoire continue son optimisation des flux de travail internes pour éliminer les inefficacités qui peuvent freiner la productivité. En rationalisant ces opérations, l'Observatoire libère du temps et des ressources précieuses, qui pourront être redirigées vers des activités plus stratégiques, renforçant ainsi l'efficacité globale et la capacité à atteindre les objectifs à long terme.



## **Axe III : Communication et coopération**

### **OS 3.1. : Dynamiser la Communication**

L'Observatoire tient à maintenir une politique de communication ouverte et en constante évolution. Dans cet esprit, l'Observatoire s'attèle à répondre aux sollicitations des médias de plus en plus nombreuses.

Engagé sur les réseaux sociaux, l'Observatoire met régulièrement à jour les informations qu'il partage, et publie des communiqués de presse, des déclarations officielles, ainsi que ses publications, destinés tant aux médias qu'au grand public.

L'Observatoire organise aussi des rencontres avec les médias, telles que des points presse, afin de faciliter le dialogue entre les journalistes et l'institution.

L'Observatoire a également enrichi sa communication avec la réalisation de capsules vidéo présentant les principaux résultats de rapports régionaux publiés en avril 2024.

### **OS 3.2. : Favoriser les partenariats stratégiques**

L'Observatoire a poursuivi ses actions de coopération avec les institutions partenaires au niveau national et international.

#### ⇒ **Au niveau National**

#### **Collaboration avec les directions de Bank Al-Maghrib**

L'Observatoire a collaboré avec plusieurs directions de Bank Al-Maghrib, notamment :

- La « Direction de la Supervision Bancaire » sur les sujets relatifs à l'accès au financement par genre de dirigeant.
- Le « Département Surveillance Marco-prudentielle » en fournissant des indicateurs permettant d'affiner les analyses sur la stabilité financière réalisées par cette direction.
- Le « Département Surveillance des Systèmes et Moyens de Paiement et Inclusion Financière » dans le cadre de la formulation de la deuxième phase de la stratégie nationale d'inclusion financière.
- La « Direction Réseau et Présence de Place » dans le cadre de la réalisation des actions de présence de place.

#### **Coopération avec le Ministère de l'Investissement dans la mise en place de l'Observatoire National de l'Investissement.**

L'Observatoire a apporté son assistance à ce ministère dans son projet de création de l'Observatoire National de l'Investissement (ONI).

## **Consultation du Conseil économique, social et environnemental (CESE) auprès de l'Observatoire pour son étude sur les défis des TPE et PME**

L'Observatoire a pris part à deux auditions organisées par le CESE, dans le cadre de l'élaboration de son étude sur les défis des TPE et PE. Dans la première audition, l'Observatoire a partagé avec les membres de la commission, les méthodes de classification des entreprises utilisées, ainsi que des données clés sur les transitions des micros, petites et très petites entreprises de 2018 à 2022. Des recommandations ont également été formulées pour encourager la croissance et la modernisation des TPE, et PE, qui jouent un rôle essentiel dans l'économie marocaine.

Dans la deuxième audition, l'Observatoire a présenté la méthodologie et les résultats de son dernier rapport réalisé conjointement avec la Banque Mondiale, intitulé : « Libérer le potentiel du secteur privé marocain : une analyse de la dynamique des entreprises et de la productivité ».

### **Constitution de l'échantillon relatif à l'enquête réalisée par la CGEM sur l'emploi.**

Dans le cadre d'une étude sur le marché de l'emploi, l'Observatoire a fourni à la CGEM l'échantillon qui a servi à la réalisation d'une enquête pour cerner le marché de l'emploi.

Par ailleurs, l'Observatoire a répondu aux requêtes de la CGEM relatives à l'exploitations des indicateurs sur l'emploi, des résultats et indicateurs clés sur les dynamiques du travail au Maroc. Cet échange de données vise à soutenir le développement économique et à renforcer la compétitivité des entreprises marocaines.

#### **⇒ [Au niveau International](#)**

### **Poursuite des collaborations avec la Banque Mondiale.**

L'OMTPME et la Banque Mondiale ont publié en octobre 2024 une étude sur les dynamiques de productivité du secteur privé au Maroc. Cf (partie productions).

D'autre part, l'Observatoire participe régulièrement à l'élaboration du rapport trimestriel de la Banque Mondiale sur le suivi de la situation économique, depuis décembre 2023. Dans ce cadre, l'Observatoire a participé à un panel de discussion lors de la présentation du rapport de la Banque Mondiale, sur le suivi de la situation économique au Maroc, intitulé : "De la résilience à la prospérité partagée", à la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales, de Ain Chock de Casablanca.

### **Contribution au rapport de l'OCDE sur le Maroc.**

Dans le cadre du deuxième Programme pays de l'OCDE/Maroc, un bureau dédié, le « desk Maroc », a été établi pour renforcer la coopération entre le Royaume et les pays membres de cette organisation. Ce bureau surveille et analyse les développements économiques, structurels et sociaux au Maroc. Ainsi, en collaboration avec le ministère de l'Économie et des Finances et d'autres parties prenantes, dont l'OMTPME, l'OCDE a réalisé une étude économique sur le Maroc, publiée en septembre 2024.

## **Poursuite des échanges et travaux avec les membres de l'Alliance pour la Finance Inclusive (AFI)**

L'Observatoire apporte son expertise à l'AFI en participant aux travaux du *Small and Medium Enterprise Finance Working Group* (SMEF-WG), où il joue un rôle de leader sur les questions de *Data & New Technologies*. En plus de ses contributions techniques, l'Observatoire participe à l'élaboration des orientations stratégiques du PS 2024-2028 de l'AFI. Ses travaux sont devenus un benchmark pour les pays membres, les aidants à trouver des solutions aux défis liés au traitement et à l'exploitation des données.

Par ailleurs, l'Observatoire s'est affirmé comme force de proposition en suggérant une méthodologie d'apprentissage pour l'exploitation des données, ajustée au niveau de la maturité des pays membres en matière de collecte et d'utilisation des données. Cette stratégie classe les pays en trois catégories : "data beginners", "data enabled" et "data aware". Chaque groupe de pays bénéficie d'un guide personnalisé, conçu en fonction de son niveau d'avancement, avec pour objectif final d'accompagner les pays dans leur transformation en « *data-driven nations* ». Cette proposition est en cours d'examen par l'AFI.

## **Contribution au projet « WE finance code » avec la BIRD**

La BIRD travaille en étroite collaboration avec Bank Al-Maghrib dans la mise en œuvre de l'initiative « WE Finance code » qui vise le développement du financement des femmes entrepreneures au Maroc, à travers une coalition nationale de parties prenantes clés de l'écosystème qui s'engagent à développer le financement des entreprises dirigées par des femmes.

Dans ce cadre, la BIRD a sollicité l'OMTPME pour développer des tableaux de bord dynamique sur l'entrepreneuriat féminin et l'accès aux financements selon le genre des dirigeants, basés sur les données de l'Observatoire, en partenariat avec d'autres parties prenantes.

## **Présentation du modèle de production de l'OMTPME à la Communauté des « Champions WFID »**

WFID (Women's Financial Inclusion Data), est un réseau de décideurs politiques de 12 pays, représentés par des régulateurs financiers, créée en 2022 dans le cadre du partenariat pour les données sur l'inclusion financière des femmes. WFID a identifié l'OMTPME comme un modèle de référence, particulièrement adapté aux pays qui s'efforcent de centraliser les données provenant de diverses agences afin d'obtenir un diagnostic d'ensemble sur les TPME, avec un accent particulier sur l'entrepreneuriat féminin et l'accès au financement. Dans ce cadre, WFID a invité l'OMTPME à animer la Réunion Annuelle des « Champions WFID », afin de présenter les avancées réalisées et d'explorer la duplication de ce modèle dans d'autres pays.

## **Ateliers de travail avec l'Université de « Harvard Kennedy School » dans le cadre du projet sur les marchés émergents mené avec l'UM6P et l'OCP.**

L'Observatoire a mené plusieurs réunions de travail avec l'université de Harvard autour de sujets prioritaires, dont le marché du travail, l'inclusion économique des femmes, la qualification des emplois, le dynamisme des entreprises et l'accès au financement.

L'objectif est de trouver des moyens de collaboration pour avancer sur ces thématiques, en s'appuyant sur les expertises et analyses respectives des deux institutions.

### **Rencontre avec le CGAP dans le cadre de son projet de soutien à l'inclusion financière des femmes.**

L'Observatoire a été sollicité par les équipes du CGAP dans le cadre d'une initiative spécifique menée avec le Ministère de l'Economie et des Finances et Bank Al-Maghrib pour soutenir l'inclusion financière des femmes. Les échanges ont porté sur les méthodes basées sur les données, visant à comprendre les causes de l'écart persistant entre les hommes et les femmes en matière d'accès aux services financiers au Maroc et à y remédier.

### **Collaboration avec l'IFC sur la participation économique de la femme.**

L'Observatoire a été sollicité par l'IFC pour prendre part à un panel sur la participation économique de la femme afin d'apporter son éclairage sur l'importance de la Data dans le développement de politiques en faveur de l'inclusion des femmes.

### **Collaboration avec la chambre de commerce britannique sur les leviers de soutien aux PME dans le cadre du projet de loi de finance 2024.**

L'Observatoire a été sollicité pour participer à un panel sur le projet de loi de finance 2024 et les leviers de soutien aux PME.

## 1.3. Ressources

### 1.3.1 Capital humain

L'Observatoire est doté d'une équipe composée de 13 personnes, regroupant des compétences variées dans les domaines de la science des données, de la statistique, de l'analyse économique et financière, de la communication et de la gestion administrative et financière.

Les conditions de travail à l'Observatoire s'améliorent significativement chaque année, témoignant de la volonté de l'organisation d'offrir un environnement de travail de plus en plus attractif et sécurisé pour ses collaborateurs.

En mai 2024, l'Observatoire a pris part au forum Careers in Morocco dans le but de diversifier ses recrutements en attirant des compétences marocaines établies à l'étranger. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de renforcer son équipe avec des profils aux perspectives et expériences variées, enrichissant ainsi l'organisation par une expertise internationale et une ouverture accrue sur les meilleures pratiques globales.

L'Observatoire offre aux étudiants de l'enseignement supérieur l'opportunité d'effectuer des stages adaptés à leurs profils, leur permettant ainsi de bénéficier d'une première expérience professionnelle enrichissante au sein de notre institution.

### 1.3.2 Code de déontologie

L'Observatoire s'aligne avec les directives de Bank Al-Maghrib et les meilleures pratiques internationales en adoptant un code de déontologie qui définit les principes et valeurs auxquels ses dirigeants, collaborateurs et partenaires doivent se conformer, ainsi que les comportements à éviter. Ce code insiste sur le respect strict du secret professionnel et de

l'obligation de réserve, tout en mettant en avant l'importance de détecter et de gérer tout conflit d'intérêts potentiel en fonction des responsabilités de chacun. De plus, l'Observatoire a restreint l'accès et la manipulation des données individuelles partagées par ses partenaires à une équipe dédiée de Data Scientists.

Dans une approche participative et concertée, l'ensemble du personnel de l'Observatoire a signé un engagement formel pour l'application et le respect de ce code. En complément de ce dispositif déontologique, l'Observatoire a également mis en place une politique anti-corruption et s'est doté de moyens adéquats pour contrôler ce risque.

### **1.3.3 Moyens financiers**

Les ressources financières de l'Observatoire se composent des contributions des membres fondateurs.

Les comptes l'Observatoire au titre de l'exercice 2023 ont été certifiés sans réserve par le commissaire aux comptes.

D'autre part, et depuis 2022, les comptes de l'observatoire sont déposés à la cour des comptes tel qu'exigé par la lettre circulaire N°D1552-22/DEPP du 08/09/2022 en application de la circulaire du chef de gouvernement N°13-2022 du 12/07/2022.



## **2. MÉTHODOLOGIE**

- 2.1. Concepts adoptés
- 2.2. Organismes fournisseurs de données





## 2. Méthodologie

Cette section a pour objet de présenter les approches méthodologiques, les définitions et les concepts utilisés dans ce rapport.

### 2.1. Concepts adoptés

L'Observatoire Marocain de la TPME se concerta avec les parties prenantes sur l'unification et l'harmonisation de la terminologie statistique utilisée afin de normaliser l'information sur les TPME. Ainsi, l'Observatoire a retenu les concepts suivants :

- Entreprise Personne Morale Active : est une entreprise ayant déposé une déclaration du résultat fiscal au niveau de la DGI, ou ayant déclaré au moins un salarié auprès de la CNSS, ou ayant déposé des états de synthèse auprès de l'OMPIC au cours de l'année considérée ;
- Entreprise Personne Physique Active qui est :
  - une entreprise ayant déposé une déclaration du résultat fiscal au niveau de la DGI au cours de l'une des trois dernières années ;
  - ou une entreprise au forfait ayant eu une interaction<sup>2</sup> avec la DGI au cours de l'année étudiée ;
  - ou une entreprise ayant déclaré au moins un salarié auprès de la CNSS au cours de l'année étudiée.
- Population cylindrée : Elle représente une population d'entreprises communes à deux années. Cette approche permet de neutraliser les biais liés aux entrées et sorties d'entreprises au niveau de la base de données.
- Catégories d'entreprises :
  - Microentreprises (MICRO) sont celles ayant un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 3 millions de dirhams ;
  - Très Petites Entreprises (TPE) sont celles ayant un chiffre d'affaires annuel égal ou supérieur à 3 millions de dirhams et inférieur à 10 millions de dirhams ;
  - Petites Entreprises (PE) sont celles ayant un chiffre d'affaires annuel égal ou supérieur à 10 millions de dirhams et inférieur à 50 millions de dirhams ;
  - Moyennes Entreprises (ME) sont celles ayant un chiffre d'affaires égal ou supérieur à 50 millions de dirhams et inférieur à 175 millions de dirhams ;
  - Grandes Entreprises (GE) sont celles ayant un chiffre d'affaires annuel excédant les 175 millions de dirhams.

---

<sup>2</sup> Paiement, restitution de la TVA, remboursement d'un trop-perçu par l'administration, etc.

- Classes d'effectif de l'entreprise :
  - Entre 1 et 10 employés ;
  - Entre 11 et 50 employés ;
  - Entre 51 et 100 employés ;
  - Entre 101 et 500 employés ;
  - Plus de 500 employés.
  
- Classes d'âge de l'entreprise :
  - Inférieur ou égal à 2 ans ;
  - Supérieur à 2 ans et inférieur ou égal à 5 ans ;
  - Supérieur ou égal à 6 ans et inférieur ou égal à 10 ans ;
  - Supérieur ou égal à 11 ans et inférieur ou égal à 20 ans
  - Supérieur à 20 ans.
  
- Sections d'activités : l'Observatoire a adopté la « Nomenclature Marocaine des Activités NMA 2010 », établie par le HCP (2013) tout en capitalisant sur les chantiers de migration de la DGI et de la CNSS de la NMA 99 à la NMA 2010 ;
  
- Répartition géographique : les régions sont définies selon le découpage administratif en vigueur au Maroc.
  
- Tranche de salaires :
  - [1, SMIG]
  - ] SMIG, 4.000 DH]
  - ] 4.000, 6.000 DH]
  - ] 6.000, 10.000 DH]
  - ] 10.000, 20.000 DH]
  - > 20.000 DH

## **Méthodologie de l'entrepreneuriat féminin :**

### **1.1. Définitions et concepts**

L'Observatoire a adopté une définition de l'entrepreneuriat féminin en se basant sur un benchmark des définitions retenues par différents pays et organismes, tout en prenant en considération les spécificités nationales ainsi que les contraintes de disponibilité de la donnée sur le genre.

### **1.2. Définition adoptée par l'Observatoire**

En se basant sur les benchmarks des définitions appliquées par les organismes nationaux et internationaux, en plus des spécificités des bases de données des administrations et des organismes publics au Maroc ainsi que des contraintes qui y sont liées, à savoir :

L'indisponibilité des informations sur le genre des dirigeants des entreprises ;  
L'indisponibilité des données de la décomposition du capital social par genre ;

L'Observatoire a adopté la définition suivante :

- **Pour les personnes morales :** Une femme entrepreneuse est une femme qui dirige l'entreprise, même si elle n'en est pas la principale propriétaire.

Il est à noter que « l'entrepreneuriat féminin » désignera, dans l'ensemble du rapport, les femmes dirigeantes des entreprises personnes morales.

### 1.3. Méthodologie adoptée

Les indicateurs publiés par les organismes internationaux sur l'entrepreneuriat féminin au Maroc sont basés sur des enquêtes utilisant des échantillons à taille réduite. L'étude de l'Observatoire s'appuie, pour sa part, sur le recensement de la quasi-exhaustivité des entreprises formelles, ce qui en fait une première au Maroc.

En 2023, la base de données utilisée regroupe 427.284 entreprises personnes morales. Le genre a été identifié pour 373.835 d'entre elles, dont 56.533 sont dirigées par des femmes.

Par ailleurs, afin de dépasser l'obstacle de la non-disponibilité des données sur le genre dans les bases de données des administrations et organismes publics marocains, l'Observatoire s'est basé sur les prénoms des dirigeants et entrepreneurs renseignés dans les bases de données reçues des partenaires.

### 1.4. Sources de données utilisées

Cette étude s'est basée sur les sources de données suivantes :

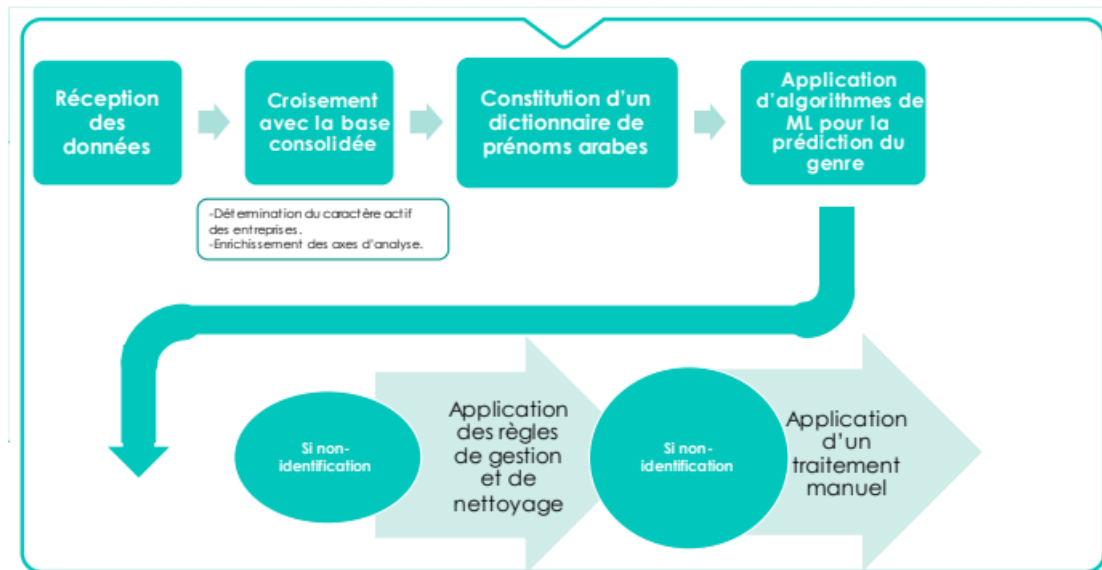
- Base de données des dirigeants (OMPIC) : Stock des Entreprises Personnes Morales Actives et non actives.
- Base de données consolidée de l'Observatoire : pour l'enrichissement des axes d'analyses ainsi que pour déterminer le caractère actif des entreprises (CNSS, DGI, OMPIC).
- Un dictionnaire de prénoms arabes constitué par l'Observatoire à partir de sources externes.

### 1.5. Processus de prédiction du genre des dirigeants

L'Observatoire a développé et appliqué des algorithmes de Machine Learning pour la prédiction du genre à partir d'un dictionnaire de prénoms d'origine arabe, tout en procédant au traitement manuel des prénoms non identifiés par ces algorithmes, notamment les prénoms unisexes.

La figure ci-dessous met en exergue le processus de prédiction du genre des dirigeants.

Figure 7- Processus de prédiction du genre des dirigeants



## 2.2. Organismes fournisseurs de données

Les données analysées dans le présent rapport sont principalement issues d'organismes publics membres de l'Observatoire Marocain de la TPME :

### 2.2.1. Direction Générale des Impôts (DGI)

La Direction Générale des Impôts a pour principale mission d'assurer la collecte des recettes fiscales. Elle met annuellement à la disposition de l'Observatoire une base de données relatives aux entreprises (Personnes Morales et Physiques) ayant manifesté un signe de vie<sup>3</sup> auprès d'elle au cours des 4 dernières années. Cette base de données contient, entre autres, des informations signalétiques sur les entreprises Personnes Morales et Physiques et les données sur l'activité économique.

### 2.2.2. Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC)

L'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale est un organisme chargé de la protection de la propriété industrielle (marques, brevets d'invention, dessins et modèles industriels) ainsi que de la tenue du Registre Central du Commerce (RCC), lequel regroupe et relate l'ensemble des informations relatives aux Personnes Physiques et Morales qui exercent des activités de nature commerciale ou ayant une structure commerciale.

L'Observatoire reçoit de l'OMPIC, à une fréquence annuelle, des bases de données contenant les informations signalétiques, le chiffre d'affaires et les activités des entreprises tels que déclarés auprès des tribunaux de commerce, ainsi que les entreprises ayant opéré une dissolution anticipée et les prénoms des dirigeants.

<sup>3</sup> Déclaration du résultat fiscal, déclaration de la TVA, demande de régularité fiscale, etc.

### **2.2.3. Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)**

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) est un établissement public chargé de gérer le régime obligatoire de sécurité sociale. Elle met à la disposition de l'Observatoire une base de données annuelle contenant le stock des entreprises déclarantes à la CNSS, avec notamment des données signalétiques sur l'activité, la masse salariale et les informations mensuelles sur l'emploi permanent et l'emploi ANAPEC, les tranches de salaires et le genre des emplois.

### **2.2.4. Bank Al-Maghrib**

Bank Al-Maghrib fournit à l'Observatoire les données relatives aux crédits bancaires bénéficiant aux entreprises. Les informations contenues dans cette base sont transmises mensuellement par l'ensemble des établissements de crédit marocains à Bank Al-Maghrib. Elles incluent :

- Les données d'identification des PM et des PP ;
- Les données sur le crédit ;
- Les données sur les informations négatives.

### **2.2.5. Ministère de l'Industrie et du Commerce**

Le Ministère de l'Industrie et du Commerce est chargé de la conception et de la mise en œuvre de la politique gouvernementale dans les domaines de l'industrie, du commerce et des nouvelles technologies, sous réserve des attributions dévolues à d'autres départements ministériels par les lois et règlements en vigueur.

La Direction des Statistiques, des Etudes, de la Veille et de l'Evaluation du MIC met à la disposition de l'Observatoire un répertoire annuel contenant les informations signalétiques ainsi que l'activité et l'écosystème<sup>4</sup> des entreprises industrielles.

---

<sup>4</sup> Le MIC adopte une classification d'écosystèmes interne élaborée dans le cadre du plan d'accélération industrielle 2014-2020 (Industrie de transformation, services et offshoring, etc.).



## **3. DÉMOGRAPHIE DES ENTREPRISES**

---

- 3.1. Caractéristiques de base des Entreprises Personnes Morales Actives
- 3.2. Créations et dissolutions des Entreprises Personnes Morales





### 3. Démographie des Entreprises

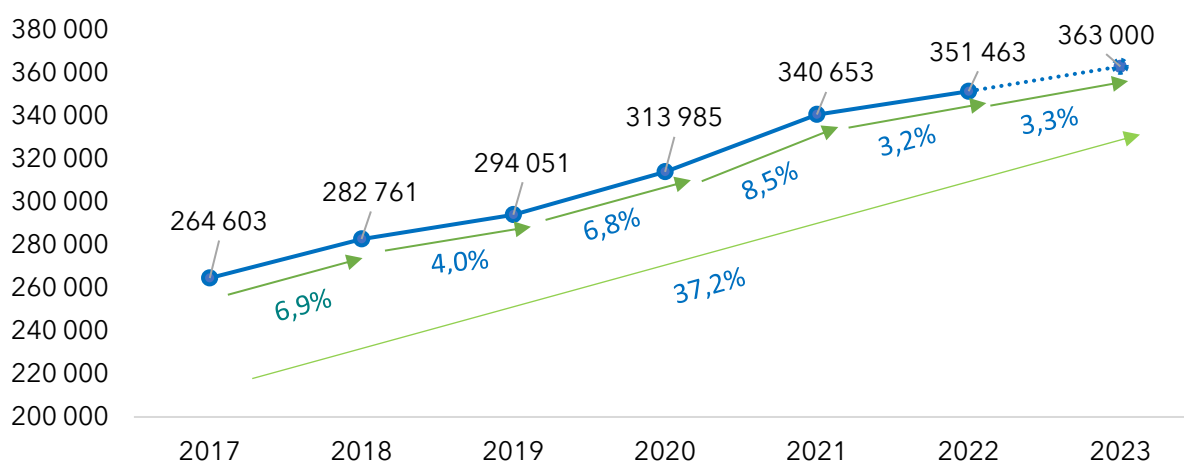
#### 3.1. Caractéristiques de base des EPMA

Cette section présente les indicateurs démographiques de la population des Entreprises Personnes Morales Actives (EPMA) ainsi que leur ventilation par taille, région, secteur d'activités, forme juridique et classe d'effectifs sur la période 2017-2023<sup>5</sup>. Elle dresse également une comparaison de l'évolution de ces données entre la période post-covid 19 et la période pré-covid.

Les données utilisées dans cette section proviennent de la base de données de la DGI pour l'ensemble de cette période. Ces chiffres peuvent différer légèrement de ceux des rapports précédents qui se basaient sur les données consolidées communiquées, en plus de la DGI, par Bank Al-Maghrib, la CNSS, le ministère de l'Industrie et du Commerce et l'OMPIC.

Après une augmentation de l'effectif des entreprises de près de 6% en moyenne, entre 2017 et 2021, cet effectif a enregistré une hausse autour de 3,3% en 2022 et 2023.

Graphique 1 - Evolution du nombre d'entreprises PM



Source : Base des données fournie par la DGI.

<sup>5</sup> Les résultats sur l'exercice 2023 sont provisoires.

## La structure du tissu productif des EPMA est demeurée globalement stable sur la période post-Covid-19

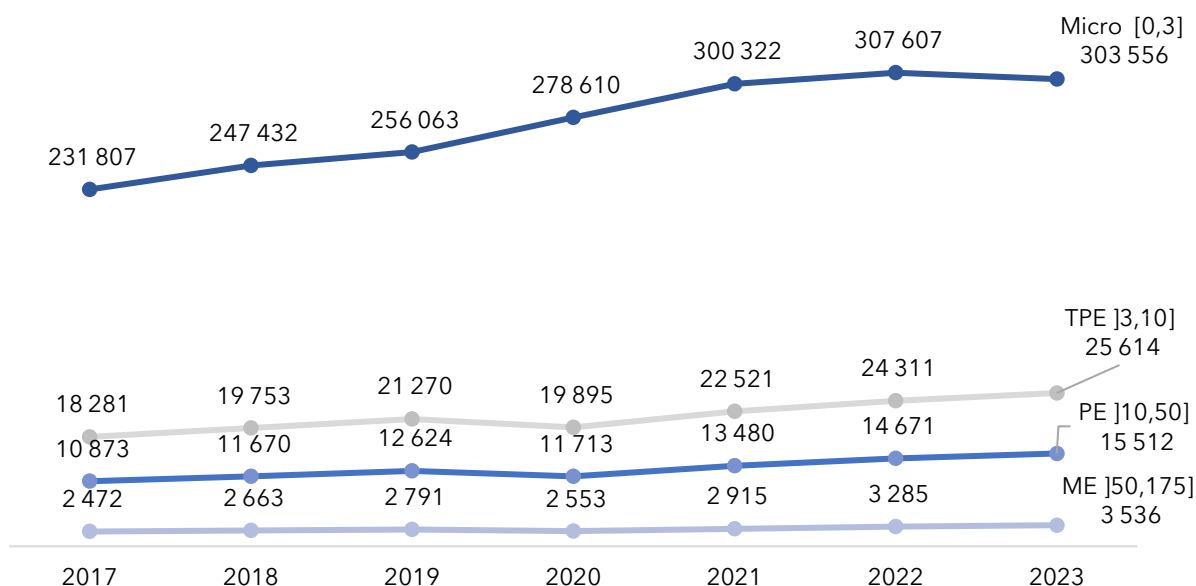
La structure du tissu productif est demeurée globalement stable dans la période post-Covid 19. Tout particulièrement, la part des microentreprises s'est stabilisée autour de 86,7% en 2023, après que leur effectif ait progressé à un rythme relativement plus important en 2020 et 2021.

Tableau 1- Répartition des EPMA par catégorie

Catégorie d'entreprises	2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %
Micro [0,3]	231 807	87,6	247 432	87,5	256 063	87,1	278 610	88,7	300 322	88,2	307 607	87,5	303 556	86,7
[0 , 1]	205 156	77,5	219 008	77,5	225 738	76,8	249 364	79,4	268 543	78,8	272 645	77,6	267 235	76,4
]1 , 3]	26 651	10,1	28 424	10,1	30 325	10,3	29 246	9,3	31 779	9,3	34 962	9,9	36 321	10,4
TPE ]3,10]	18 281	6,9	19 753	7,0	21 270	7,2	19 895	6,3	22 521	6,6	24 311	6,9	25 614	7,3
PE ]10,50]	10 873	4,1	11 670	4,1	12 624	4,3	11 713	3,7	13 480	4,0	14 671	4,2	15 512	4,4
ME]50,175]	2 472	0,9	2 663	0,9	2 791	0,9	2 553	0,8	2 915	0,9	3 285	0,9	3 536	1,0
GE > 175	1 170	0,4	1 243	0,4	1 303	0,4	1 214	0,4	1 415	0,4	1 589	0,5	1 751	0,5
<b>Total</b>	<b>264 603</b>	<b>100</b>	<b>282 761</b>	<b>100</b>	<b>294 051</b>	100,0	<b>313 985</b>	100,0	<b>340 653</b>	100,0	<b>351 463</b>	100,0	<b>349 969</b>	100,0

Source : Base des données fournie par la DGI.

Graphique 2- Evolution de l'effectif des EPMA par catégorie sur la période 2017-2023



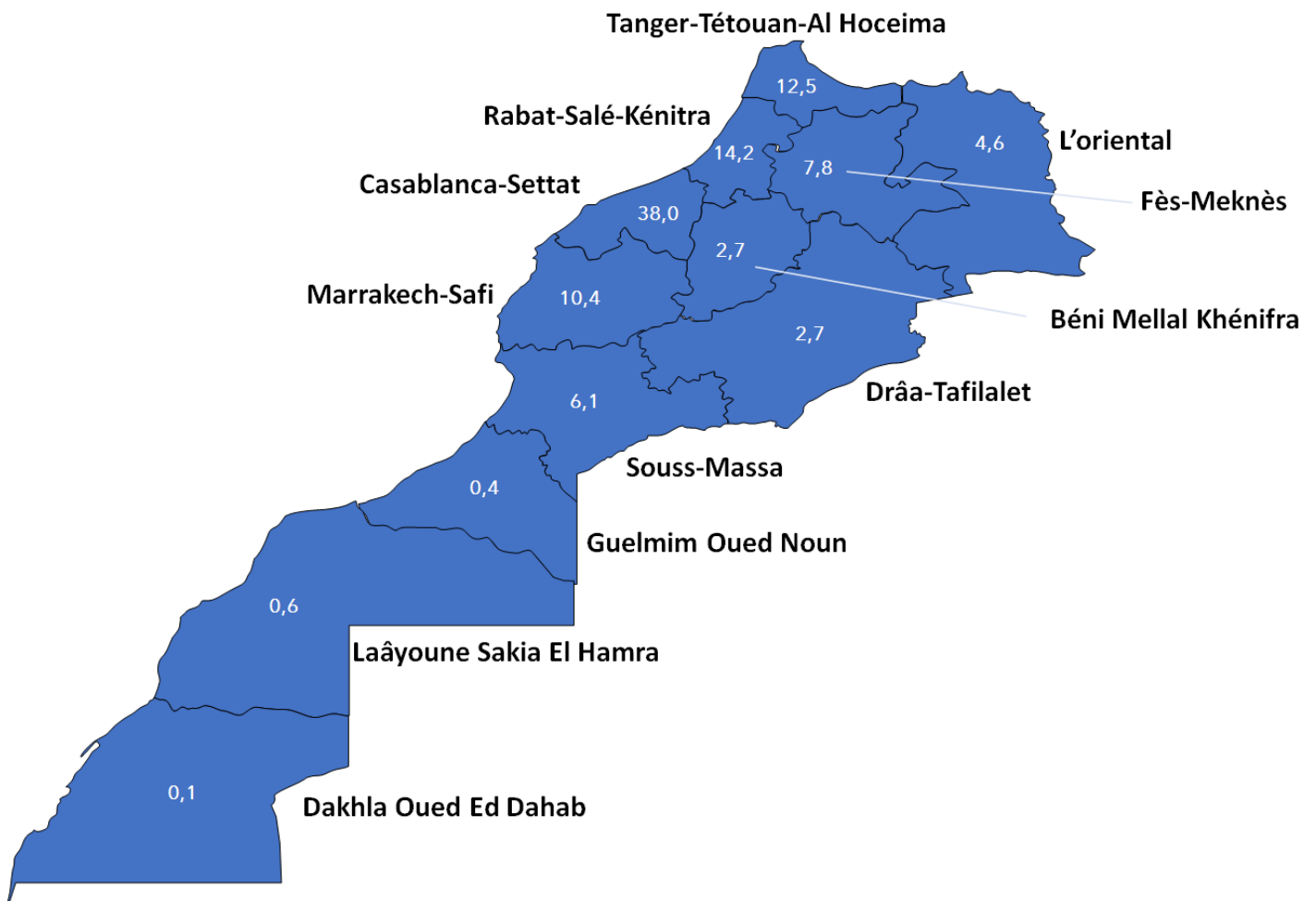
Source : Base des données fournie par la DGI.

## L'analyse de concentration régionale des EPMA, entre 2017 et 2023, montre une progression plus rapide des implantations dans la région Tanger-Tétouan-Al Hoceima

L'analyse de la répartition de l'effectif des EPMA par région entre 2017 et 2023 montre une légère déconcentration de l'activité économique au profit de la région du Nord du pays dont la part dans cet effectif est passé de 11,2% à 12,5%. Cette évolution est reflétée par l'amélioration du PIB de cette région qui a augmenté de 4,9% en moyenne annuelle contre une moyenne nationale de 4%.

En revanche, la région de Casablanca-Settat, dont le PIB a évolué de 4,4% en moyenne annuelle, a vu sa part baisser de près de 40% en 2017 à 38% en 2023.

Graphique 3 - Répartition régionale des EPMA en 2023 - en %



Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 2- Répartition régionale des EPMA

Régions	2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %
Casablanca-Settat	104 926	39,7	110 737	39,2	113 974	38,8	119 845	38,2	128 182	37,6	132 159	37,6	132 857	38,0
Rabat-Salé-Kénitra	39 270	14,8	41 901	14,8	43 218	14,7	46 026	14,7	49 869	14,6	50 948	14,5	49 816	14,2
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	29 527	11,2	32 497	11,5	34 460	11,7	37 505	11,9	41 263	12,1	43 308	12,3	43 653	12,5
Marrakech-Safi	26 457	10,0	28 292	10,0	29 471	10,0	31 535	10,0	34 775	10,2	36 097	10,3	36 416	10,4
Fès-Meknès	21 079	8,0	22 539	8,0	23 490	8,0	25 129	8,0	27 179	8,0	27 781	7,9	27 344	7,8
Souss-Massa	15 850	6,0	16 974	6,0	17 743	6,0	19 259	6,1	21 105	6,2	21 715	6,2	21 358	6,1
L'oriental	11 584	4,4	12 376	4,4	12 919	4,4	14 096	4,5	15 580	4,6	16 205	4,6	16 112	4,6
Béni Mellal-Khénifra	7 083	2,7	7 570	2,7	7 863	2,7	8 511	2,7	9 389	2,8	9 722	2,8	9 342	2,7
Drâa-Tafilalet	6 462	2,4	6 926	2,4	7 399	2,5	8 187	2,6	8 986	2,6	9 332	2,7	9 326	2,7
Régions du Sud	2 365	0,9	2 949	1,0	3 514	1,2	3 892	1,2	4 325	1,3	4 196	1,2	3 745	1,1
<b>Total</b>	<b>264 603</b>	<b>100</b>	<b>282 761</b>	<b>100</b>	<b>294 051</b>	<b>100</b>	<b>313 985</b>	<b>100</b>	<b>340 653</b>	<b>100</b>	<b>351 463</b>	<b>100</b>	<b>349 969</b>	<b>100</b>

Source : Base des données fournie par la DGI.

### La part de l'effectif des EPMA opérant dans le secteur secondaire a baissé de 32% à 30,2% au profit du secteur tertiaire

L'analyse de la répartition sectorielle des EPMA entre 2017 et 2023 révèle la baisse de la part des deux secteurs dominants à savoir le « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles et la « construction », la hausse de celle du secteur du transport et la stabilité de celle du secteur de l'industrie manufacturière.

Ainsi, les activités du « commerce et de la réparation d'automobiles et de motocycles », qui demeurent le secteur prédominant, a vu sa part baisser de 30% à 28,8%.

La « construction », dont près de 64% de l'effectif des EPMA est généré par la branche des « travaux de construction spécialisés », demeure en deuxième position, bien que sa part ait diminué de 24,4% en 2017 à 22,8% en 2023. La section des « transports et entreposage », dont l'effectif des EPMA provenant majoritairement (88,5%) de la branche des « transports terrestres et transport par conduites » a enregistré une part en évolution de 6,3% à 7,8%.

Tableau 3- Répartition des EPMA par section d'activités

Section d'activités	2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	79 281	30,0	84 566	29,9	87 472	29,7	93 312	29,7	100 328	29,5	102 476	29,2	100 708	28,8
Construction	64 528	24,4	68 062	24,1	69 552	23,7	73 146	23,3	78 394	23,0	80 213	22,8	79 843	22,8
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	25 694	9,7	27 559	9,7	28 728	9,8	30 150	9,6	32 471	9,5	33 794	9,6	33 757	9,6
Transports et entreposage	16 670	6,3	18 179	6,4	19 584	6,7	23 028	7,3	26 831	7,9	27 345	7,8	26 590	7,6
Industrie manufacturière	17 540	6,6	18 425	6,5	19 007	6,5	20 358	6,5	22 032	6,5	22 766	6,5	22 732	6,5
Activités de services administratifs et de soutien	14 815	5,6	16 323	5,8	17 569	6,0	18 686	6,0	19 923	5,8	20 525	5,8	20 665	5,9
Hébergement et restauration	12 680	4,8	13 835	4,9	14 660	5,0	15 668	5,0	17 141	5,0	17 990	5,1	17 775	5,1
Activités immobilières	7 727	2,9	8 102	2,9	8 334	2,8	8 517	2,7	8 933	2,6	9 375	2,7	9 840	2,8
Activités financières et d'assurance	5 391	2,0	5 982	2,1	6 290	2,1	6 651	2,1	7 206	2,1	7 667	2,2	7 889	2,3
Enseignement	5 297	2,0	5 731	2,0	6 036	2,1	6 334	2,0	6 957	2,0	7 427	2,1	7 318	2,1
Information et communication	4 359	1,6	4 680	1,7	4 913	1,7	5 306	1,7	6 068	1,8	6 680	1,9	7 179	2,1
Autres activités de services	3 118	1,2	3 336	1,2	3 548	1,2	3 910	1,2	4 473	1,3	4 823	1,4	4 835	1,4
Santé humaine et action sociale	1 689	0,6	1 868	0,7	2 039	0,7	2 248	0,7	2 679	0,8	2 948	0,8	3 117	0,9
Arts, spectacles et activités récréatives	1 699	0,6	1 828	0,6	1 956	0,7	2 120	0,7	2 382	0,7	2 496	0,7	2 657	0,8
Industries extractives	1 541	0,6	1 623	0,6	1 683	0,6	1 742	0,6	1 839	0,5	1 884	0,5	1 882	0,5
Agriculture, sylviculture et pêche	850	0,3	935	0,3	983	0,3	1 142	0,4	1 288	0,4	1 401	0,4	1 523	0,4
Autres	1 724	0,7	1 727	0,6	1 697	0,6	1 667	0,5	1 708	0,5	1 653	0,5	1 659	0,5
<b>Total</b>	<b>264 603</b>	<b>100</b>	<b>282 761</b>	<b>100</b>	<b>294 051</b>	<b>100</b>	<b>313 985</b>	<b>100</b>	<b>340 653</b>	<b>100</b>	<b>351 463</b>	<b>100</b>	<b>349 969</b>	<b>100</b>

Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 4- Répartition des EPMA par secteur (secondaire et tertiaire)

Section d'activités	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2023-2017
<b>Secondaire</b>	<b>32,0</b>	<b>31,6</b>	<b>31,1</b>	<b>30,7</b>	<b>30,4</b>	<b>30,2</b>	<b>30,2</b>	<b>-1,8</b>
Construction	24,5	24,2	23,7	23,4	23,1	22,9	22,9	-1,6
Industrie manufacturière	6,7	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	-0,1
Industries extractives	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,0
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,0
<b>Tertiaire</b>	<b>68,0</b>	<b>68,4</b>	<b>68,9</b>	<b>69,3</b>	<b>69,6</b>	<b>69,8</b>	<b>69,8</b>	<b>1,8</b>
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	30,1	30,0	29,8	29,8	29,6	29,3	28,9	-1,2
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	9,7	9,8	9,8	9,6	9,6	9,7	9,7	-0,1
Transports et entreposage	6,3	6,5	6,7	7,4	7,9	7,8	7,6	1,3
Activités de services administratifs et de soutien	5,6	5,8	6,0	6,0	5,9	5,9	5,9	0,3
Hébergement et restauration	4,8	4,9	5,0	5,0	5,1	5,1	5,1	0,3
Activités immobilières	2,9	2,9	2,8	2,7	2,6	2,7	2,8	-0,1
Activités financières et d'assurance	2,0	2,1	2,1	2,1	2,1	2,2	2,3	0,2
Information et communication	1,7	1,7	1,7	1,7	1,8	1,9	2,1	0,4
Autres activités de services	1,2	1,2	1,2	1,2	1,3	1,4	1,4	0,2
Autres	3,7	3,7	3,7	3,7	3,8	3,9	4,0	0,3
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	

Source : Base des données fournie par la DGI.

**Bien que la forme juridique SARL reste la plus couramment adoptée par les EPMA, sa part a connu, entre 2017 et 2023, une diminution importante de 16 points au profit de la SARL-AU**

L'analyse des EPMA par forme juridique entre 2017 et 2023 révèle que la SARL reste la forme juridique prédominante, mais sa part a diminué de manière constante, passant de 70,2% en 2017 à 54,1% en 2023. En revanche, la SARL- AU a connu une croissance rapide, augmentant de 22,1% à 40,5% sur la même période, ce qui reflète une préférence croissante pour cette structure plus flexible. Les SA ont vu leur part diminuer légèrement, de 3,5% à 2,3%, indiquant un déclin continu du recours à cette forme juridique pour les nouvelles créations d'entreprises.

Tableau 5- Répartition des EPMA par forme juridique

Forme Juridique	2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %
Sarl	185 731	70,2	189 767	67,1	189 200	64,3	192 844	61,4	198 627	58,3	197 273	56,1	189 315	54,1
Sarl - associé unique -	58 441	22,1	72 307	25,6	84 429	28,7	101 127	32,2	122 228	35,9	134 528	38,3	141 593	40,5
Société anonyme	9 174	3,5	9 095	3,2	8 884	3,0	8 745	2,8	8 609	2,5	8 379	2,4	8 118	2,3
Autres	11 257	4,3	11 592	4,1	11 538	3,9	11 269	3,6	11 189	3,3	11 283	3,2	10 943	3,1
<b>Total</b>	<b>264 603</b>	<b>100</b>	<b>282 761</b>	<b>100</b>	<b>294 051</b>	<b>100</b>	<b>313 985</b>	<b>100</b>	<b>340 653</b>	<b>100</b>	<b>351 463</b>	<b>100</b>	<b>349 969</b>	<b>100</b>

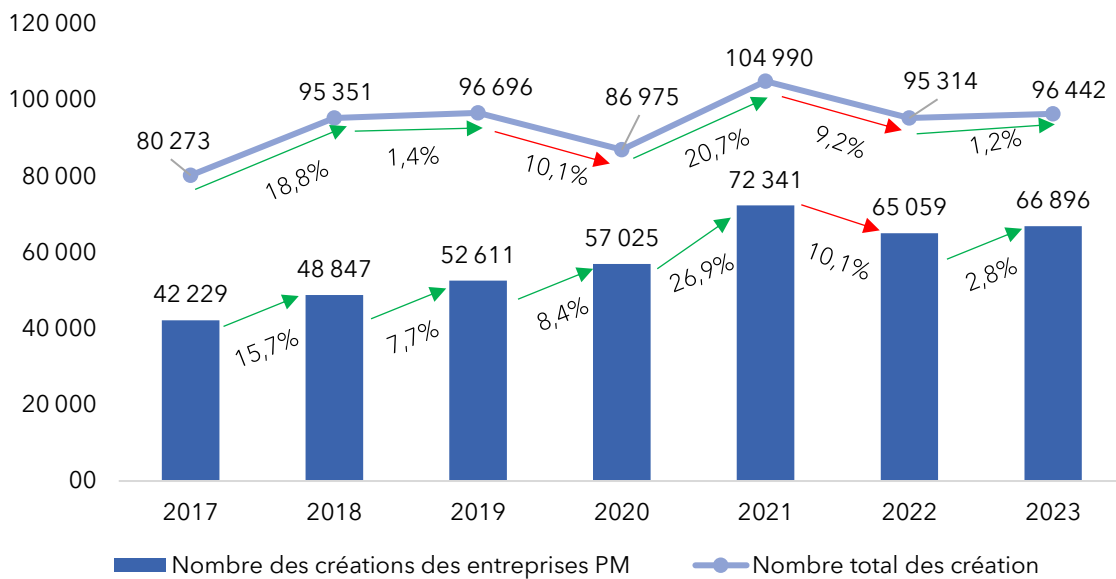
Source : Base des données fournies par la DGI.

### 3.2. Créations et dissolutions des Entreprises Personnes Morales

#### Le rythme de création d'entreprises a baissé après le pic de 2021

La période 2017-2023 a connu une croissance des créations d'entreprises personnes morales et physiques, passant de 80.273 à 96.442, soit une augmentation de 20%, atteignant un pic avec 104.990 créations d'entreprises en 2021, probablement en raison du report des projets initialement prévus en 2020.

Graphique 4- Evolution annuelle du nombre des créations des entreprises PP et PM entre 2017 et 2023



Source : Bases des données fournies par la DGI et l'OMPIC.



### Encadré 1. Positionnement du Maroc en termes de création d'entreprises sous format SARL

En comparant le Maroc avec ses pairs structurels en Afrique du Nord comme l'Algérie, la Tunisie et l'Égypte, le Maroc se distingue par une performance supérieure en matière de création d'entreprises. Avec un pic à 72.010 entreprises créées en 2021, le Maroc a constamment surpassé l'Algérie, dont les chiffres se sont stabilisés autour de 16.000 à 17.000 créations d'entreprises, et la Tunisie qui affiche des performances plus modestes avec environ 12.000 à 14.000 créations annuelles. L'Égypte, bien qu'ayant montré une accélération significative à partir de 2020, avec un maximum de 19.286 créations en 2021, reste en deçà du Maroc en 2022. Cette position favorable reflète les efforts marocains pour promouvoir l'entrepreneuriat, malgré un ralentissement en 2022, marqué par une diminution à 63.229 entreprises.

En comparaison avec des pays aspirants tels que le Vietnam et la Colombie, le Maroc reste encore en retrait. L'Inde, avec 173.114 entreprises créées en 2022, et le Vietnam, qui a rebondi à 122.487 créations après une baisse en 2021, démontrent une dynamique bien plus forte que celle du Maroc. La Colombie, avec une évolution de 20,3% entre 2022 et 2016, passant de 67.997 entreprises à 81.834 entreprises créées en 2022, dépasse également le Maroc. Cette comparaison met en évidence le potentiel de croissance que le Maroc pourrait encore exploiter pour se rapprocher de ces économies émergentes en renforçant ses politiques de soutien à l'entrepreneuriat et en développant un environnement favorable à la création d'entreprises.

Tableau - Evolution du nombre d'entreprises nouvellement créées

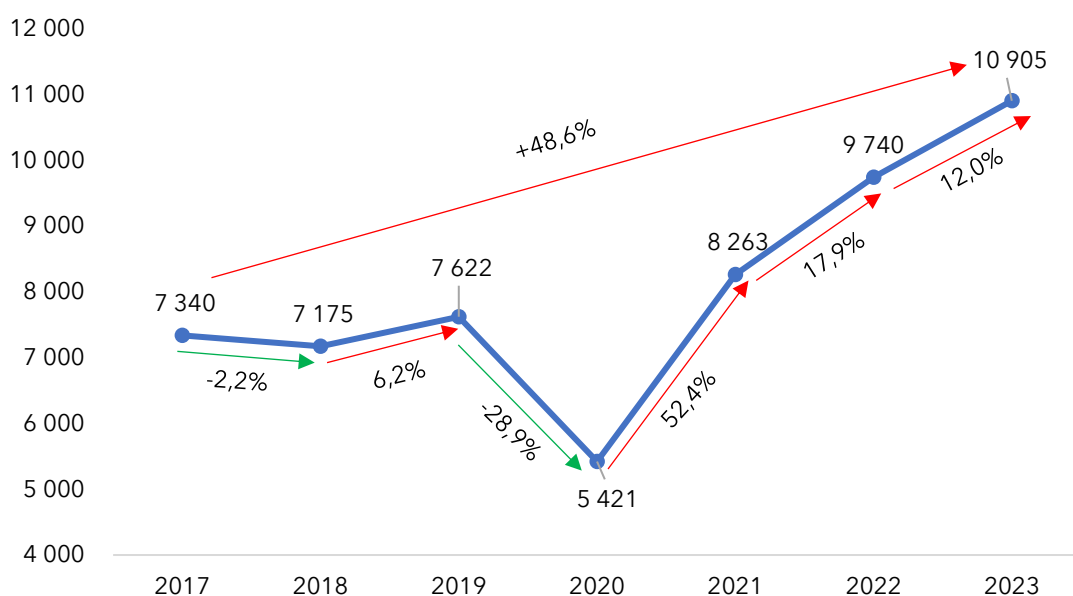
<b>Benchmark des pays</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Vietnam	87 346	102 447	106 931	111 338	111 477	94 243	122 487
Colombie	67 997	66 412	67 560	73 665	68 491	78 400	81 834
Morocco	39 253	40 245	45 680	50 193	54 728	72 010	63 229
Égypte	4 413	5 387	10 411	13 570	14 337	19 286	18 587
Algérie	14 816	16 683	15 708	14 401	13 981	16 926	17 867
Tunisie	12 176	11 781	12 977	12 368	12 263	14 130	13 615
Albanie	2 679	2 983	2 990	2 998	2 757	3 296	3 365
Bosnie-Herzégovine	2 814	2 433	2 493	2 547	2 229	2 961	3 195

Source : Banque mondiale (WDI).

## Les dissolutions d'entreprises personnes morales ont bondi dans les années post-Covid-19 atteignant un pic de 10.905 en 2023

Après avoir augmenté en moyenne annuelle de près de 2% entre 2017 et 2019, les dissolutions d'entreprises PM se sont accrues de 32% entre 2021 et 2023. Leur baisse significative observée en 2020 résulte de la fermeture des tribunaux à cause de la pandémie de COVID19.

Graphique 5 - Evolution des dissolutions des entreprises PM



Source : Baromètre de l'OMPIC.

### Encadré 2. Dissolution, radiation et défaillance des entreprises au Maroc

- La dissolution des entreprises est principalement réglementée par différentes lois, telles que la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes (SA) et la loi n° 5-96 sur la société en nom collectif, la société en commandite simple, la société en commandite par actions, la société à responsabilité limitée et la société en participation. Ces lois établissent les procédures légales à suivre pour dissoudre une entreprise.
- La radiation, quant à elle, représente la suppression ou la cessation d'une entreprise ou d'une entité commerciale du registre officiel des sociétés ou du registre du commerce. Elle signifie que l'entreprise n'est plus enregistrée en tant qu'entité légale et n'a plus d'existence formelle.
- Les procédures de défaillance des entreprises sont encadrées par des dispositions légales spécifiques, notamment la loi n° 22-20 sur le redressement judiciaire des entreprises en difficulté économique et la loi n° 73-17 sur la liquidation des biens des entreprises en difficulté. Lorsqu'une entreprise est en défaillance, cela signifie qu'elle se trouve dans une situation financière critique et qu'elle ne peut plus respecter ses obligations envers ses

créanciers, tels que les fournisseurs, les employés, les institutions financières et les organismes fiscaux. Ces lois jouent un rôle essentiel dans la gestion des situations délicates et la protection des intérêts des parties prenantes.

Dans ce rapport, l'Observatoire Marocain de la TPME, prend en compte les dissolutions anticipées qui sont plus fiables.

### **Encadré 3. Création d'entreprises par voie électronique**

En mars 2024, le conseil de gouvernement a approuvé le projet de décret n° 2.22.92 fixant les modalités et les procédures de création d'entreprises par voie électronique et leur accompagnement. Attendu depuis 2020 par les professionnels, ce décret entre en vigueur progressivement et constitue une avancée majeure dans la simplification et la modernisation des démarches de création d'entreprises

Ce décret introduit une plateforme électronique gérée par l'OMPIC, accessible via le site : <https://www.directentreprise.ma/>. Cette plateforme permet d'effectuer en ligne toutes les démarches administratives, y compris les contrats, déclarations et décisions.

En outre, le projet de décret n°2.22.92 prévoit des mesures d'accompagnement pour les entreprises tout au long de leur cycle de vie. Cela inclut des services de soutien et de conseil pour aider les entrepreneurs à naviguer dans les différentes étapes de la création et du développement de leur entreprise. L'objectif est de créer un environnement favorable à l'innovation et à la croissance économique, en offrant aux entreprises les ressources et le soutien nécessaires pour réussir.

Le projet de décret n° 2.22.92 s'inscrit dans le cadre de l'application de la loi n° 88-17, qui vise à améliorer le climat d'investissement et à renforcer la compétitivité des entreprises marocaines. En facilitant la création d'entreprises par voie électronique et en offrant un accompagnement structuré, ce décret contribue à attirer davantage d'investissements et à stimuler l'économie nationale.

Les analyses qui suivent, portent sur l'effectif des entreprises personnes morales.

### **Près de 99% des entreprises PM créées entre 2017 et 2023 sont des microentreprises.**

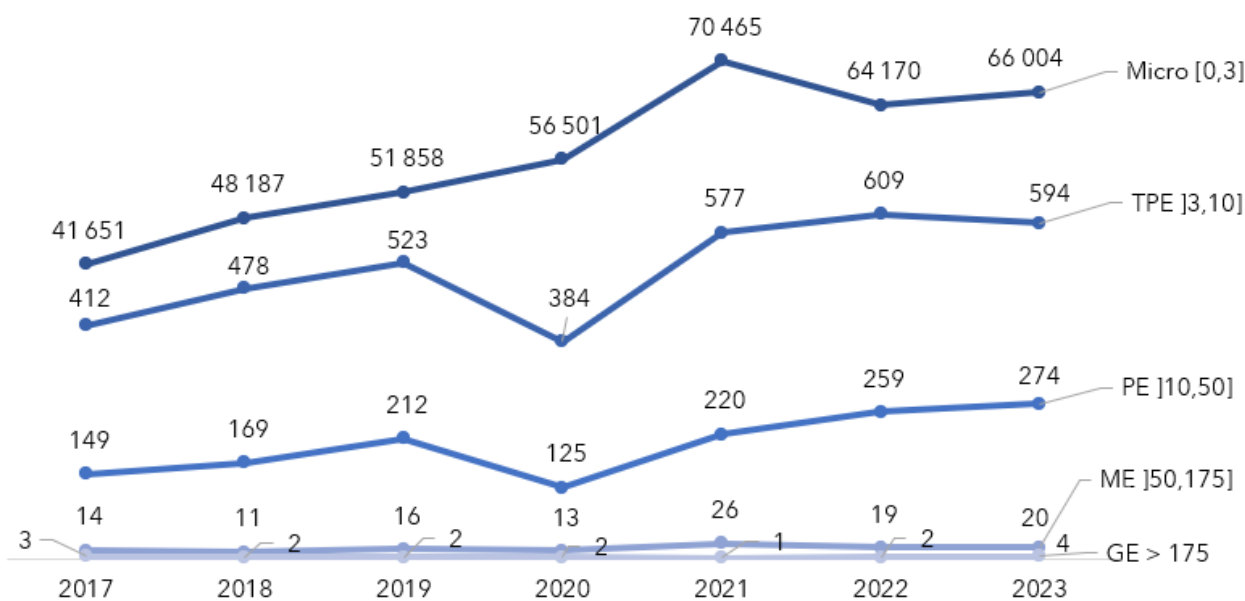
L'analyse de la répartition des créations par taille sur la période 2017-2023, révèle que le tissu des microentreprises continue à se développer mais à un rythme moindre pendant la période post-covid. Il se renforce annuellement par près de 99% des nouvelles créations. La part des TPE fluctue entre 0,7 à 1% du total de ces créations, tandis que celle des PE oscillent entre 0,2 et 0,4%, les créations de ME et de GE demeurant marginales, représentant ensemble moins de 0,05%.

Tableau 6- Répartition des créations des entreprises PM par catégorie d'entreprises

Catégorie d'entreprises	2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %
Micro [0,3]	41 651	98,6	48 187	98,6	51 858	98,6	56 501	99,1	70 465	98,8	64 170	98,6	66 004	98,7
[0,1]	40 847	96,7	47 263	96,8	50 798	96,6	55 720	97,7	69 223	97,1	63 049	96,9	64 762	96,8
]1,3]	804	1,9	924	1,9	1 060	2,0	781	1,4	1 242	1,7	1 121	1,7	1 242	1,9
TPE ]3,10]	412	1,0	478	1,0	523	1,0	384	0,7	577	0,8	609	0,9	594	0,9
PE ]10,50]	149	0,4	169	0,3	212	0,4	125	0,2	220	0,3	259	0,4	274	0,4
ME ]50,175]	14	0,03	11	0,02	16	0,03	13	0,02	26	0,04	19	0,03	20	0,03
GE > 175	3	0,01	2	0,004	2	0,004	2	0,004	1	0,001	2	0,003	4	0,01
<b>Total</b>	<b>42 229</b>	<b>100</b>	<b>48 847</b>	<b>100</b>	<b>52 611</b>	<b>100</b>	<b>57 025</b>	<b>100</b>	<b>71 289</b>	<b>100</b>	<b>65 059</b>	<b>100</b>	<b>66 896</b>	<b>100</b>

Source : Base des données fournies par la DGI.

Graphique 6- Evolution des créations des entreprises PM par catégorie d'entreprises sur la période 2017-2023

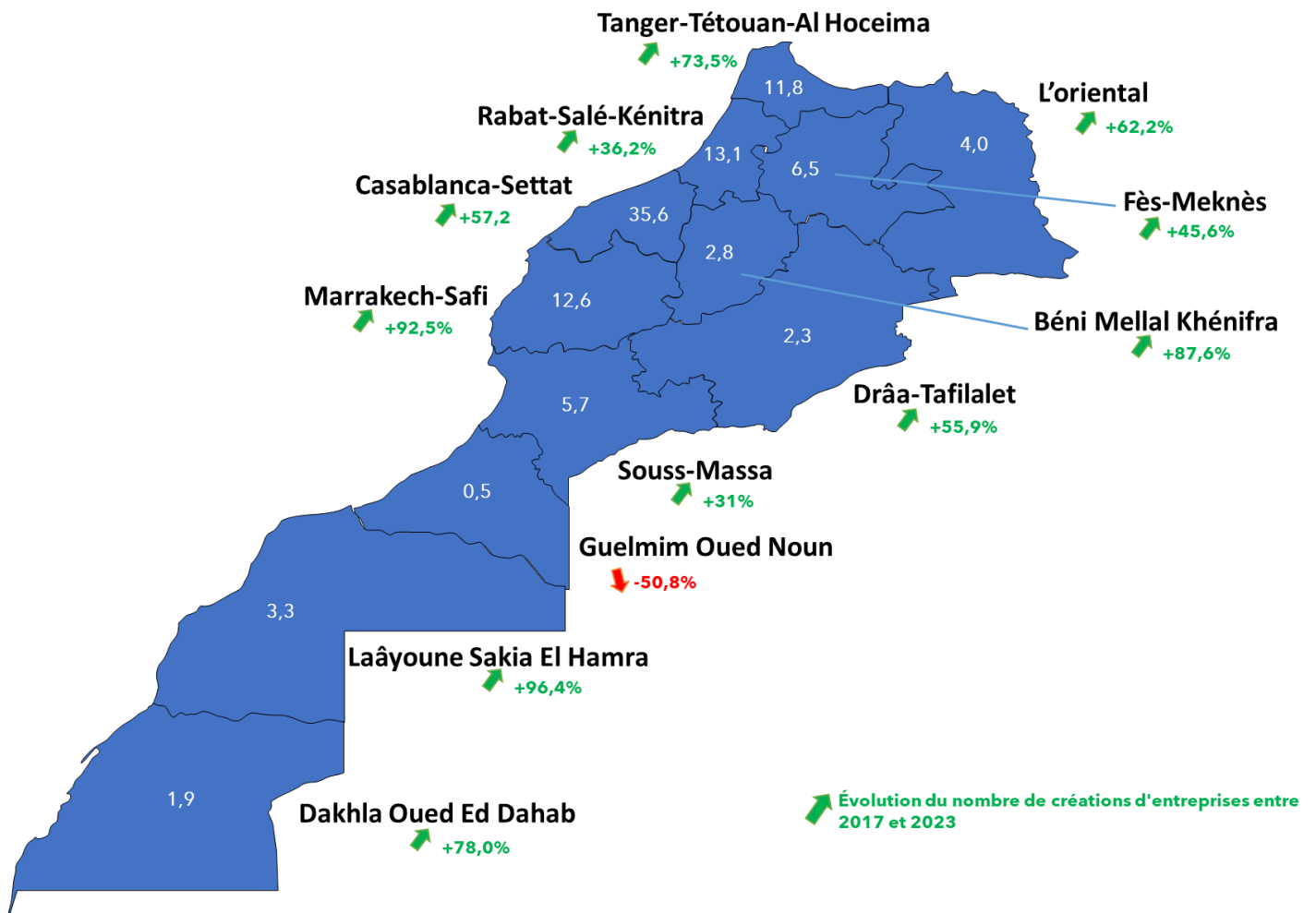


Source : Base des données fournies par la DGI.

### L'analyse de concentration régionale des créations des EPMA, entre 2017 et 2023, montre une progression plus rapide des implantations dans la région Tanger-Tétouan-Al Hoceima

L'analyse régionale des créations d'entreprises PM entre 2017 et 2023 montre que la part de Casablanca-Settat demeure stable autour d'une moyenne de 34,7%. En revanche celle de Rabat-Settat a baissé de 15,1% à 13,1% tandis que la part de Tanger-Tétouan-Al Hoceima a augmenté de 10,7% à 11,8%.

Graphique 7 - Evolution entre 2017 et 2023 et répartition régionale des créations des entreprises en 2023- en %



Source : Base des données fournies par la DGI.

Tableau 7 - Répartition régionale des créations des entreprises PM

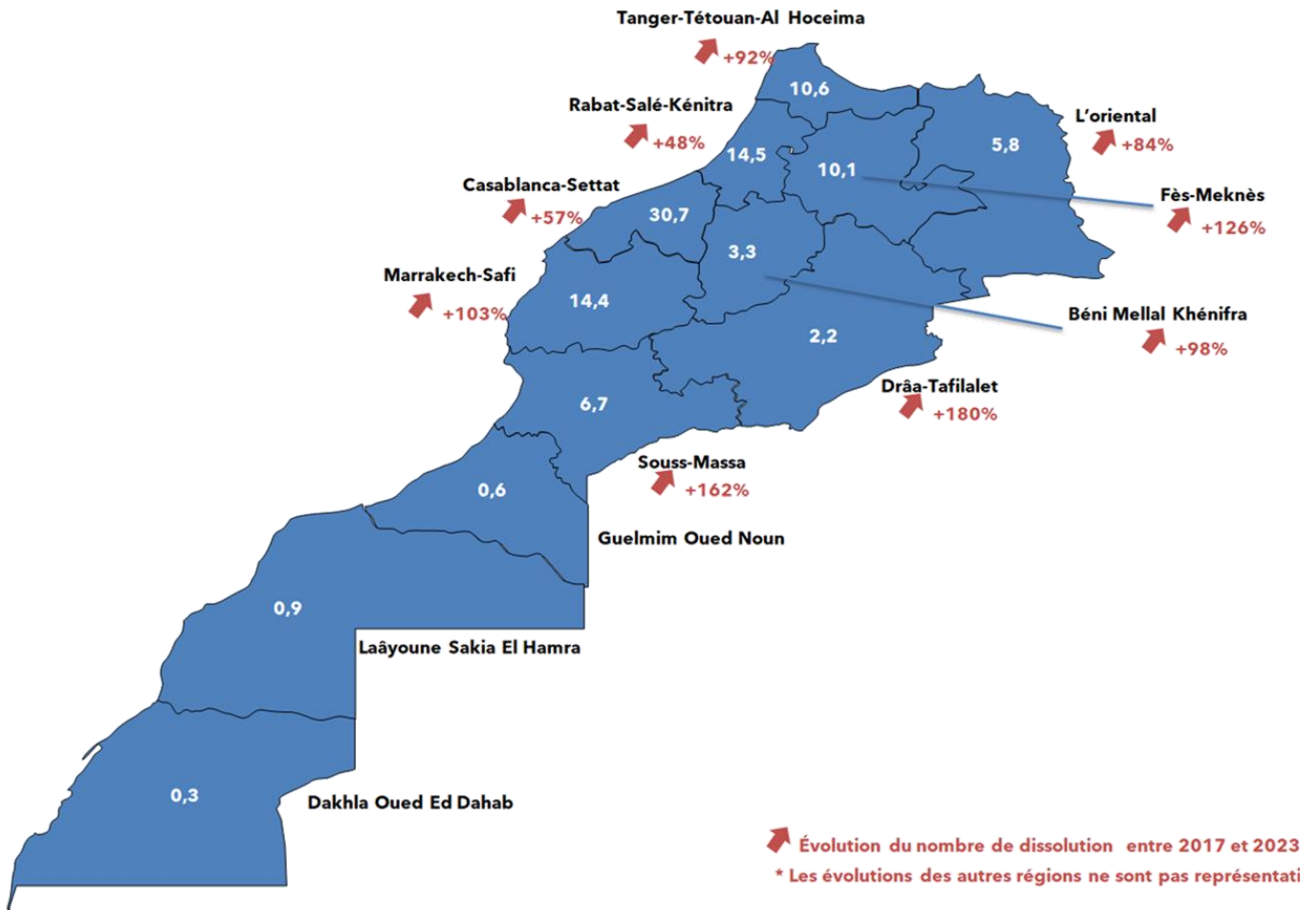
Région	2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %
Casablanca-Settat	15 048	35,6	16 864	34,5	18 204	34,6	19 438	34,1	24 294	34,1	22 328	34,3	23 743	35,6
Rabat-Salé-Kénitra	6 382	15,1	7 150	14,6	7 654	14,5	8 072	14,2	9 955	14,0	8 866	13,6	8 752	13,1
Marrakech-Safi	4 345	10,3	4 766	9,8	5 307	10,1	5 585	9,8	7 622	10,7	7 298	11,2	8 432	12,6
Tanger - Tétouan - Al Hoceïma	4 538	10,7	5 644	11,6	5 786	11,0	6 496	11,4	8 191	11,5	7 252	11,1	7 899	11,8
Fès-Meknès	2 961	7,0	3 506	7,2	3 720	7,1	4 416	7,7	5 117	7,2	4 345	6,7	4 347	6,5
Souss-Massa	2 888	6,8	3 046	6,2	3 253	6,2	3 724	6,5	4 486	6,3	3 919	6,0	3 810	5,7
L'oriental	1 618	3,8	1 894	3,9	2 168	4,1	2 564	4,5	2 994	4,2	2 809	4,3	2 643	4,0
Laâyoune-Sakia El Hamra	1 127	2,7	1 668	3,4	1 824	3,5	2 104	3,7	2 605	3,7	2 311	3,6	2 209	3,3
Béni Mellal-Khénifra	985	2,3	1 226	2,5	1 425	2,7	1 677	2,9	2 093	2,9	2 024	3,1	1 887	2,8
Drâa-Tafilalet	995	2,4	1 069	2,2	1 311	2,5	1 431	2,5	1 742	2,4	1 758	2,7	1 575	2,3
Dakhla-Oued Ed-Dahab	714	1,7	1 450	3,0	1 390	2,6	1 027	1,8	1 572	2,2	1 612	2,5	1 275	1,9
Guelmim-Oued Noun	628	1,5	564	1,2	569	1,1	491	0,9	618	0,9	537	0,8	324	0,5
<b>Total</b>	<b>42 229</b>	<b>100</b>	<b>48 847</b>	<b>100</b>	<b>52 611</b>	<b>100</b>	<b>57 025</b>	<b>100</b>	<b>71 289</b>	<b>100</b>	<b>65 059</b>	<b>100</b>	<b>66 896</b>	<b>100</b>

Source : Base des données fournies par la DGI.

### Augmentation plus prononcée des dissolutions dans les régions de Souss-Massa, Fès-Meknès, Marrakech-Safi (cf. graphique 8)

Toutes les régions sont touchées par l'augmentation du nombre de dissolutions observée entre 2017 et 2023, mais cette hausse est inégale. Ainsi, par ordre décroissant, les régions où la situation s'est le plus détérioré sont : Souss-Massa, Fès-Meknès et Marrakech-Safi.

Graphique 8- Evolution entre 2017 et 2023 et répartition régionale des dissolutions des entreprises PM en 2023-en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Tableau 8 - Répartition des entreprises PM en cours de dissolution par région

Région	Part en %						
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Casablanca-Settat	35,8	34,4	36,2	34,0	31,6	29,6	30,7
Rabat-Salé-Kénitra	17,9	16,3	16,2	16,2	16,4	16,2	14,5
Marrakech-Safi	13,0	14,7	11,9	11,6	9,7	14,9	14,4
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	10,1	9,8	10,9	13,5	16,7	11,0	10,6
Fès-Meknès	8,2	8,7	8,8	8,6	8,7	9,7	10,1
Souss-Massa	4,7	4,5	4,8	5,5	5,6	6,1	6,7
L'Oriental	5,7	6,0	6,0	5,1	5,7	5,8	5,8
Béni Mellal-Khénifra	3,0	3,1	3,2	2,5	2,9	3,4	3,3
Drâa-Tafilalet	1,4	1,9	1,6	1,8	2,0	2,2	2,2
Régions de Sud	0,2	0,6	0,4	1,2	0,7	1,1	1,7
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

**Les secteurs de l'information et de la communication, des activités immobilières, de la santé humaine et de l'action sociale, ainsi que des autres activités de services et des activités de services administratifs et de soutien ont vu leur niveau de création d'entreprises dépasser celui d'avant la pandémie.**

Le rythme de création des entreprises par secteur d'activités a connu des fluctuations inégales. Les secteurs des « activités immobilières », de la « santé humaine et de l'action sociale », ainsi que les « autres activités de services », ont enregistré une croissance plus marquée en 2022 et 2023.

En revanche, d'autres secteurs, tels que le commerce, ont été affectés négativement par la pandémie, entraînant une baisse moyenne des créations.

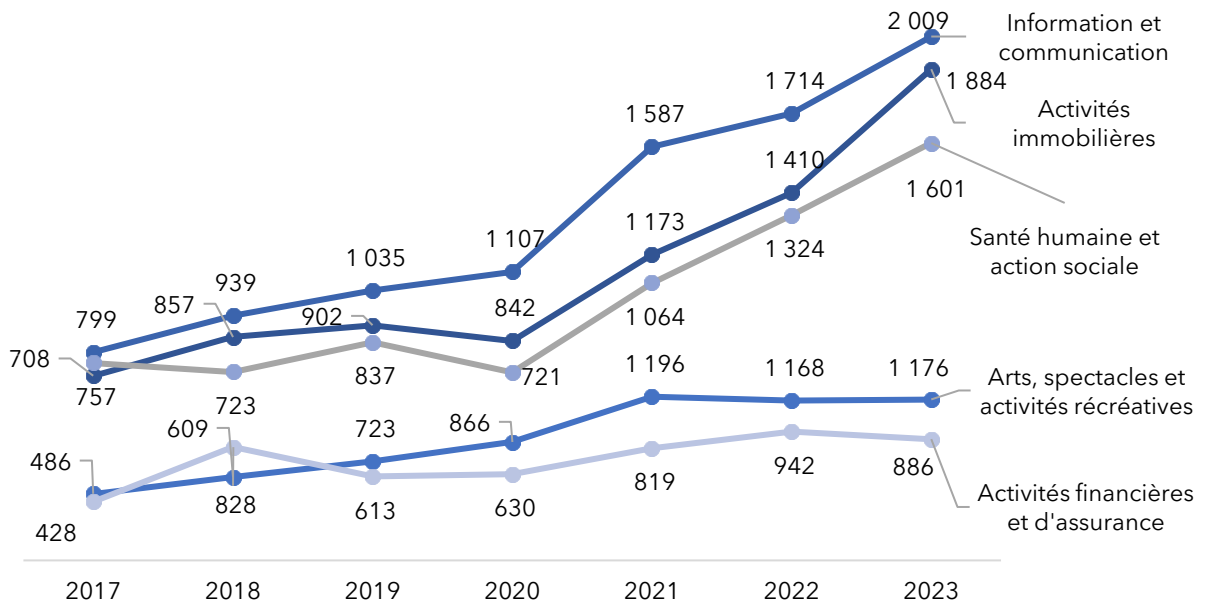


Tableau 9- Répartition sectorielle des créations des entreprises PM

Section d'activités	2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	Nombre d'entreprises	Parts en %	Nombre d'entreprises	Parts en %	Nombre d'entreprises	Parts en %	Nombre d'entreprises	Parts en %	Nombre d'entreprises	Parts en %	Nombre d'entreprises	Parts en %	Nombre d'entreprises	Parts en %
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	13 847	32,8	15 488	31,7	16 550	31,5	18 161	31,8	21 261	29,8	19 239	29,6	19 198	28,7
Construction	8 546	20,2	10 113	20,7	10 650	20,3	11 767	20,7	14 828	20,8	12 857	19,8	13 094	19,6
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	3 799	9,0	4 408	9,0	4 622	8,8	4 342	7,6	5 908	8,3	5 698	8,8	5 550	8,3
Transports et entreposage	2 871	6,8	3 520	7,2	4 168	7,9	6 449	11,3	7 851	11,0	5 127	7,9	5 149	7,7
Activités de services administratifs et de soutien	3 069	7,3	3 627	7,4	4 017	7,7	3 687	6,5	4 367	6,1	4 329	6,7	4 851	7,3
Industrie manufacturière	2 470	5,8	2 710	5,5	3 012	5,7	3 539	6,2	4 440	6,2	3 937	6,0	4 188	6,3
Hébergement et restauration	1 958	4,6	2 317	4,7	2 507	4,8	2 544	4,5	3 516	4,9	3 515	5,4	3 269	4,9
Information et communication	799	1,9	939	1,9	1 035	2,0	1 107	1,9	1 587	2,2	1 714	2,6	2 009	3,0
Activités immobilières	708	1,7	857	1,7	902	1,7	842	1,5	1 173	1,6	1 410	2,2	1 884	2,8
Santé humaine et action sociale	757	1,1	723	1,2	837	1,4	721	1,5	1 064	1,7	1 324	1,8	1 601	1,8
Autres activités de services	586	1,8	536	1,5	622	1,6	575	1,2	729	1,5	918	2,0	1 192	2,3
Arts, spectacles et activités récréatives	486	1,4	609	1,1	723	1,2	866	1,0	1 196	1,0	1 168	1,4	1 176	1,7
Enseignement	962	2,3	939	1,9	1 024	1,9	838	1,5	1 314	1,8	1 341	2,1	1 130	1,7
Activités financières et d'assurance	428	1,0	828	1,7	613	1,2	630	1,1	819	1,2	942	1,5	886	1,3
Agriculture, sylviculture et pêche	408	1,0	735	1,5	779	1,4	488	0,9	613	0,9	801	1,2	838	1,2
Autres	535	1,3	498	1,0	550	1,0	469	0,8	623	0,9	739	1,1	881	1,3
<b>Total</b>	<b>42 229</b>	<b>100</b>	<b>48 847</b>	<b>100</b>	<b>52 611</b>	<b>100</b>	<b>57 025</b>	<b>100</b>	<b>71 289</b>	<b>100</b>	<b>65 059</b>	<b>100</b>	<b>66 896</b>	<b>100</b>

Source : Base des données fournies par la DGI.

Graphique 9- Évolution des créations d'entreprises PM par secteur d'activité présentant les plus fortes croissances sur la période 2017-2023



Source : Base des données fournies par la DGI.

Tableau 10- Répartition sectorielle des créations des entreprises PM  
(secondaire et tertiaire)

Section d'activités	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2023-2017
<b>Secondaire</b>	<b>26,9</b>	<b>27,0</b>	<b>26,7</b>	<b>27,6</b>	<b>27,9</b>	<b>26,6</b>	<b>27,1</b>	<b>0,2</b>
Construction	20,2	20,7	20,3	20,7	20,8	19,8	19,6	-0,6
Industrie manufacturière	5,8	5,5	5,7	6,2	6,2	6	6,3	0,5
Industries extractives	0,7	0,5	0,5	0,4	0,5	0,5	0,5	-0,2
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0,1	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2	0,5	0,4
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,2	0,1
<b>Tertiaire</b>	<b>73,1</b>	<b>73,0</b>	<b>73,3</b>	<b>72,4</b>	<b>72,1</b>	<b>73,4</b>	<b>72,9</b>	<b>-0,2</b>
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	32,8	31,7	31,5	31,8	29,8	29,6	28,7	-4,1
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	9,0	9,0	8,8	7,6	8,3	8,8	8,3	-0,7
Transports et entreposage	6,8	7,2	7,9	11,3	11	7,9	7,7	0,9
Activités de services administratifs et de soutien	7,3	7,4	7,7	6,5	6,1	6,7	7,3	0
Hébergement et restauration	4,6	4,7	4,8	4,5	4,9	5,4	4,9	0,3
Activités immobilières	1,7	1,7	1,7	1,5	1,6	2,2	2,8	1,1
Information et communication	1,9	1,9	2	1,9	2,2	2,6	3	1,1
Santé humaine et action sociale	1,1	1,2	1,4	1,5	1,7	1,8	1,8	0,7
Enseignement	2,3	1,9	1,9	1,5	1,8	2,1	1,7	-0,6
Activités financières et d'assurance	1	1,7	1,2	1,1	1,2	1,5	1,3	0,3
Autres activités de services	1,8	1,5	1,6	1,2	1,5	2	2,3	0,5
Autres	2,8	3,1	2,8	2,0	2,0	2,8	3,1	0,3
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	

Source : Base des données fournies par la DGI.

**Seules les « activités spécialisées, scientifiques et techniques » ont vu le rythme de dissolutions des EPMA baisser après la pandémie, tout en ayant une baisse de leur part passant de 10,5% en 2017 à 9,5% en 2023**

Le rythme de dissolutions des entreprises par secteur d'activités a connu des fluctuations inégales. Seules les « activités spécialisées, scientifiques et techniques » ont enregistré une baisse du rythme des dissolutions des entreprises après la pandémie (cf. tableau 11).

Tableau 11 - Répartition sectorielle des entreprises PM en cours de dissolution

Section d'activités	Parts en %						
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	32,1	32,1	33,9	32,8	32,5	34,5	32,4
Construction	22,4	22,6	21,0	19,0	18,3	18,4	18,4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	10,5	10,9	11,1	11,7	10,7	10,5	9,5
Transports et entreposage	5,9	5,3	6,2	7,6	7,7	7,6	8,4
Activités de services administratifs et de soutien	5,7	5,1	5,2	5,8	6,1	5,8	6,1
Hébergement et restauration	4,5	5,7	5,0	5,5	5,5	6,0	6,1
Industrie manufacturière	5,9	5,0	5,4	5,5	5,8	5,3	5,5
Information et communication	3,7	3,5	3,0	2,9	2,6	2,5	2,7
Enseignement	1,9	2,2	1,8	1,9	2,5	2,3	2,3
Autres activités de services <sup>6</sup>	2,0	1,7	1,6	2,0	2,0	1,5	2,0
Activités immobilières	2,0	2,1	2,3	1,6	1,9	1,8	1,8
Activités financières et d'assurance	1,1	1,2	1,0	1,1	1,3	1,2	1,5
Autres	2,3	2,6	2,5	2,6	2,5	2,4	3,3
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

L'analyse de la répartition des créations PM par forme juridique sur la période 2017-2023 révèle que les SARL ont enregistré une diminution continue de leur part, passant de 45,2% en 2017 à 33,5% en 2023. Ce déclin suggère un désintérêt progressif pour cette forme juridique, au profit de la SARL-AU, dont la part est passée de 46% en 2017 à 58,5% en 2023. Cette augmentation peut être interprétée comme une tendance des porteurs de projets à opter pour l'entrepreneuriat individuel pour opérer dans une structure juridique simplifiée et moins contraignante.

<sup>6</sup> Ce secteur regroupe les activités des organisations associatives, la réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques et les autres services personnels (blanchisserie teinturerie, coiffure et soins de beauté, etc.)

Tableau 12- Répartition des créations des entreprises PM par forme juridique entre 2017 et 2023

Forme Juridique	2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %
Sarl	19 075	45,2	21 011	43,0	22 179	42,2	22 973	40,3	26 973	37,8	23 151	35,6	22 424	33,5
Sarl -Associé Unique -	19 440	46,0	23 527	48,2	25 900	49,2	31 464	55,2	41 035	57,6	36 893	56,7	39 137	58,5
Société Anonyme	141	0,3	183	0,4	160	0,3	140	0,2	149	0,2	153	0,2	149	0,2
Autres	3 573	8,5	4 126	8,4	4 372	8,3	2 448	4,3	3 132	4,4	4 862	7,5	5 186	7,8
<b>Total</b>	<b>42 229</b>	<b>100</b>	<b>48 847</b>	<b>100</b>	<b>52 611</b>	<b>100</b>	<b>57 025</b>	<b>100</b>	<b>71 289</b>	<b>100</b>	<b>65 059</b>	<b>100</b>	<b>66 896</b>	<b>100</b>

Source : Base des données fournie par la DGI.

### La majorité des entreprises nouvellement créées emploient moins de 10 salariés

L'analyse de la répartition des créations d'entreprises PM par classe d'effectif montre que les entreprises nouvellement créées, employant moins de 10 employés, représentent la grande majorité des créations avec une part stable autour de 99% tout au long de la période 2017-2023.

Tableau 13- Répartition des créations des entreprises PM par classe d'effectif

Classe d'effectif	2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %
[0-10]	41 863	99,1	48 419	99,1	52 163	99,1	56 710	99,4	70 785	99,3	64 526	99,2	66 368	99,2
]10-50]	263	0,6	350	0,7	356	0,7	238	0,4	416	0,6	433	0,7	430	0,6
]50-100]	61	0,1	38	0,1	44	0,1	40	0,1	42	0,1	48	0,1	60	0,1
]100-500]	40	0,1	36	0,1	37	0,1	32	0,1	41	0,1	45	0,1	33	0,0
+500	2	0,0	4	0,0	11	0,0	5	0,0	5	0,0	7	0,0	5	0,0
<b>Total</b>	<b>42 229</b>	<b>100</b>	<b>48 847</b>	<b>100</b>	<b>52 611</b>	<b>100</b>	<b>57 025</b>	<b>100</b>	<b>71 289</b>	<b>100</b>	<b>65 059</b>	<b>100</b>	<b>66 896</b>	<b>100</b>

Source : Base des données fournie par la DGI.

**Les entreprises de moins de 5 ans d'âge ont été les plus vulnérables à ces chocs, le taux de dissolution les concernant est passé de 2% en moyenne avant la crise du Covid-19 à 17,2% dans la période post-covid.**

Tableau 14- Répartition du nombre des entreprises PM en cours de dissolution

Tranche d'âge	Parts en %						
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
[0,2]	13,5	13,5	13,0	13,1	13,3	18,0	14,6
[2,5]	39,9	40,1	37,4	36,8	34,4	35,2	39,8
[5,10]	31,8	29,4	30	29,8	29,5	26,6	25,7
[10,20]	12,9	16,3	19	19,3	21,5	18,3	16,6
[+20]	1,7	0,8	0,6	1,0	1,3	1,9	3,3
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.



## **4. INDICATEURS ÉCONOMIQUES DES ENTREPRISES PERSONNES MORALES ACTIVES**

---

- 4.1. Chiffre d'affaires des Entreprises Personnes Morales Actives
- 4.2. Valeur ajoutée des Entreprises Personnes Morales Actives





## 4. Indicateurs économiques des Entreprises Personnes Morales Actives

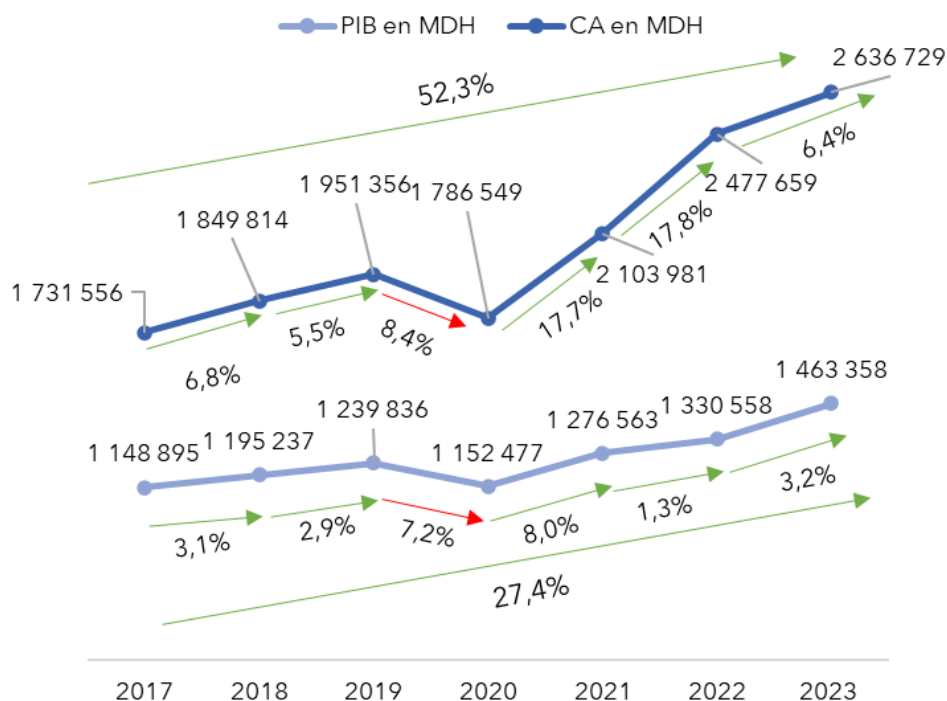
Ce chapitre présente les indicateurs économiques de la population des EPMA (Chiffre d'affaires, valeur ajoutée et chiffre d'affaires à l'export) ainsi que leur ventilation par taille, région, secteur d'activités, forme juridique et classe d'effectifs sur la période 2017-2023<sup>7</sup>. Elle dresse également une comparaison de l'évolution de ces indicateurs entre la période avant et après la pandémie de Covid-19.

### 4.1. Chiffre d'affaires des Entreprises Personnes Morales Actives

**Le CA des EPMA a évolué autour de 6,4% en 2023, indiquant un retour à des niveaux similaires à ceux d'avant crise.**

Le graphique numéro 10 montre qu'après avoir augmenté de 6,8% en 2018 et 5,5% en 2019, le taux de croissance annuel du CA des EPMA a subi une baisse significative de 8,4% en 2020 en raison de la crise pandémique, avant de rebondir, grâce à une forte reprise économique, à 18% en 2021. Cette progression s'est poursuivie, à ce même rythme, en 2022, année marquée par une inflation très élevée de 6,6%. Avec un montant total de 2 636,7 milliards de dirhams en 2023 (chiffre provisoire), le CA a retrouvé un rythme de croissance comparable à celui des années pré-covid soit 6,4%, alors que l'inflation a décéléré à 6,1%.

Graphique 10- Evolution du PIB nominal et du CA cumulé en MDH entre 2017 et 2023



Source : Base des données fournie par la DGI, et indicateurs WDI de la Banque Mondiale.

<sup>7</sup> Ces chiffres diffèrent légèrement de ceux des rapports précédents de l'OMTPME en raison de la mise à jour des bases de données.

## Le rythme de la croissance du CA cumulé des grandes entreprises, durant les années post-covid 19, a été plus rapide que celui enregistré par les TPME

L'analyse du CA par catégorie d'entreprises montre que la prédominance des grandes entreprises (GE), s'est renforcée, leur part dans le total du CA des EPMA étant passée de 63% en 2017 à 66% en 2023, alors que celle des TPME a baissé de 37% à 34%. Ces évolutions reflètent l'impact inégal de la crise Covid et celui de la reprise économique qui s'en est suivie, les entreprises de petite taille, en plus d'être moins résilientes, sont confrontées à des conditions de marché défavorables. (Cf. Rapport de l'OMTPME et la Banque Mondiale<sup>8</sup>).

Tableau 15 - Répartition du CA cumulé des EPMA par catégorie d'entreprises

Catégorie d'entreprises	2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %
Micro [0,3]	76,8	4,4	81,6	4,4	86,4	4,4	82,8	4,6	90,4	4,3	98,2	4,0	101,3	3,8
[0 , 1]	29,2	1,7	30,7	1,7	32,3	1,7	30,8	1,7	33,6	1,6	35,9	1,4	36,7	1,4
[1 , 3]	47,6	2,8	51,0	2,8	54,1	2,8	52,0	2,9	56,7	2,7	62,4	2,5	64,5	2,4
TPE ]3,10]	100,3	5,8	108,1	5,8	116,7	6,0	108,4	6,1	123,2	5,9	133,1	5,4	140,4	5,4
PE ]10,50]	238,9	13,8	257,6	13,9	278,2	14,3	253,3	14,2	295,5	14,0	322,4	13,0	339,6	12,9
ME]50,175]	222,4	12,8	238,4	12,9	251,3	12,9	230,0	12,9	262,6	12,5	295,8	11,9	317,7	12,0
GE > 175	1 093,1	63,1	1 164,0	62,9	1 218,8	62,5	1 112,1	62,2	1 332,3	63,3	1 628,2	65,7	1 737,8	65,9
<b>Total</b>	<b>1 731,6</b>	<b>100</b>	<b>1 849,8</b>	<b>100</b>	<b>1 951,4</b>	<b>100</b>	<b>1 786,6</b>	<b>100</b>	<b>2 104,0</b>	<b>100</b>	<b>2 477,7</b>	<b>100</b>	<b>2 636,7</b>	<b>100</b>

Source : Base des données fournie par la DGI.

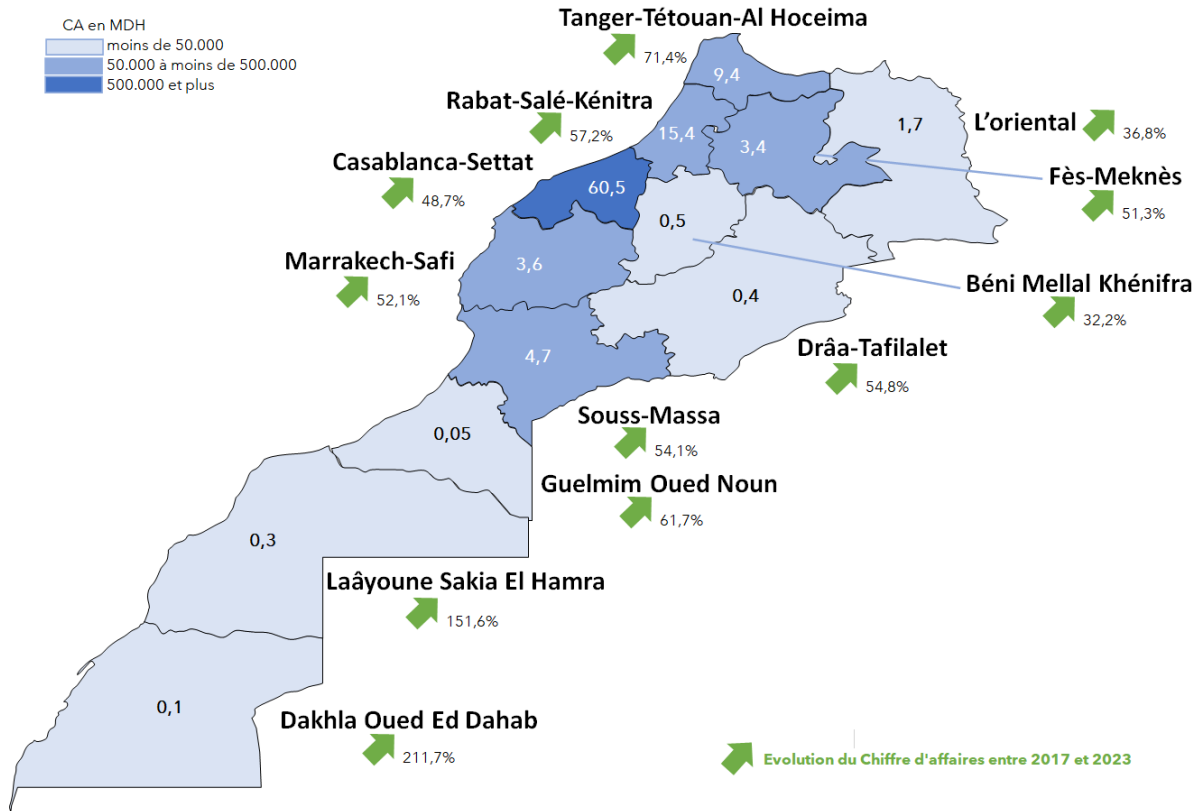
## La croissance annuelle moyenne post-Covid du CA des EPMA dans les régions Rabat-Salé-Kenitra et Tanger-Tétouan-Al Hoceima, a été plus rapide que dans les autres régions

L'essentiel de l'activité des EPMA reste concentrée au niveau de la région de Casablanca-Settat, avec une part de 60,5% dans le total de leur CA en 2023, en baisse de 1,4 point par rapport à 2017.

La région de Rabat-Salé-Kénitra avec une part de 15,4% et la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima avec une part de 9,4% ont vu le CA des EPMA qu'elles accueillent évoluer en moyenne annuelle, dans la période post-Covid, respectivement de 8,2% et 10,2% contre 5% et 7,8% dans la période pré-covid.

<sup>8</sup> Observatoire Marocain de la TPME & Banque Mondiale. (2024) « Libérer le potentiel du secteur privé marocain : une analyse de la dynamique des entreprises et de la productivité ».

Graphique 11- Répartition régionale du CA cumulé des EPMA, en 2023



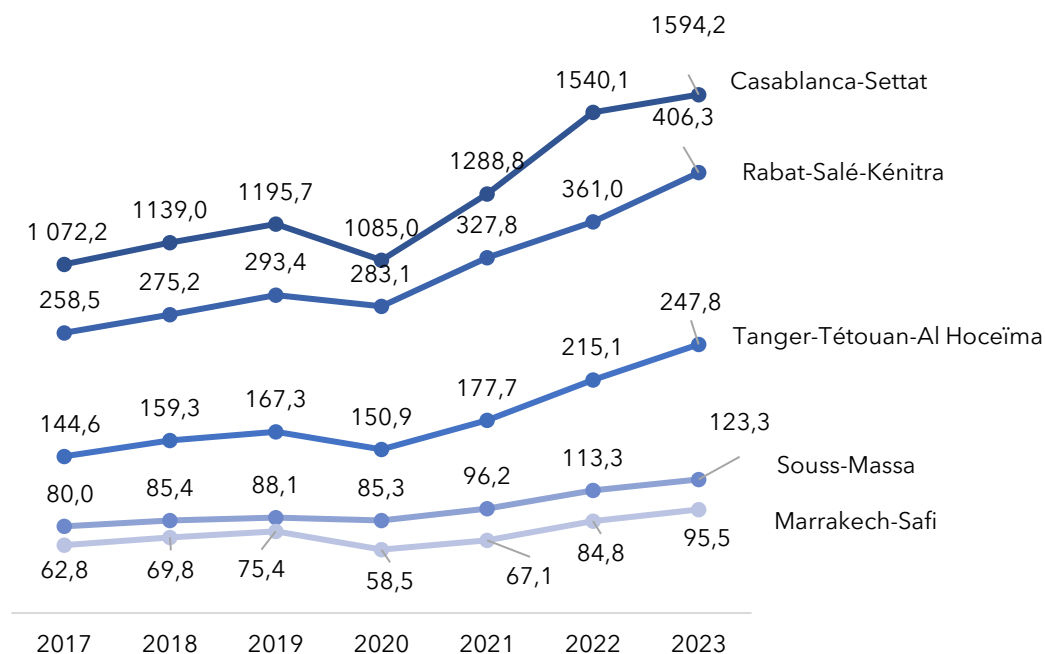
Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 16- Répartition du CA cumulé des EPMA par région

Région	2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %
Casablanca-Settat	1 072,2	61,9	1 139,0	61,6	1 195,7	61,3	1 085,0	60,7	1 288,8	61,3	1 540,1	62,2	1 594,2	60,5
Rabat-Salé-Kénitra	258,5	14,9	275,2	14,9	293,4	15,0	283,1	15,8	327,8	15,6	361,0	14,6	406,3	15,4
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	144,6	8,4	159,3	8,6	167,3	8,6	150,9	8,4	177,7	8,4	215,1	8,7	247,8	9,4
Souss-Massa	80,0	4,6	85,4	4,6	88,1	4,5	85,3	4,8	96,2	4,6	113,3	4,6	123,3	4,7
Marrakech-Safi	62,8	3,6	69,8	3,8	75,4	3,9	58,5	3,3	67,1	3,2	84,8	3,4	95,5	3,6
Fès-Meknès	58,4	3,4	63,8	3,4	68,8	3,5	64,9	3,6	76,5	3,6	85,0	3,4	88,5	3,4
L'oriental	33,1	1,9	32,8	1,8	34,0	1,7	32,4	1,8	38,7	1,8	44,3	1,8	45,2	1,7
Béni Mellal-Khénifra	10,5	0,6	11,1	0,6	11,8	0,6	11,1	0,6	12,9	0,6	13,4	0,5	13,9	0,5
Drâa-Tafilalet	6,8	0,4	7,5	0,4	8,5	0,4	7,6	0,4	8,5	0,4	9,3	0,4	10,5	0,4
Régions du Sud	4,7	0,3	6,0	0,3	8,4	0,4	7,7	0,4	9,7	0,5	11,2	0,5	11,7	0,4
<b>Total</b>	<b>1 731,6</b>	<b>100</b>	<b>1 849,8</b>	<b>100</b>	<b>1 951,4</b>	<b>100</b>	<b>1 786,5</b>	<b>100</b>	<b>2 104,0</b>	<b>100</b>	<b>2 477,7</b>	<b>100</b>	<b>2 636,7</b>	<b>100</b>

Source : Base des données fournie par la DGI.

Graphique 12- Evolution du CA des régions ayant connu les croissances les plus importantes entre 2017 et 2023



Source : Base des données fournie par la DGI.

### Les 3 principaux secteurs de production ont concentré le même niveau du CA cumulé des EPMA entre 2017 et 2023<sup>9</sup>

La répartition sectorielle du CA cumulé des EPMA sur la période 2017-2023, montre que près de 72% de ce CA reste concentré dans 3 sections d'activités à savoir le « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » avec une part stable de 35,2%, l'« industrie manufacturière » qui a vu sa part augmenté de 1,1 point à 24,1% grâce notamment aux industries alimentaires et automobiles et la « construction » dont la part a enregistré une baisse de 1,2 point à 12,4%.

Cette répartition sectorielle révèle également que la part du CA du secteur secondaire dans le total du CA des EPMA a baissé, durant cette période, de 0,4 point à 44,5%, au profit du secteur tertiaire.

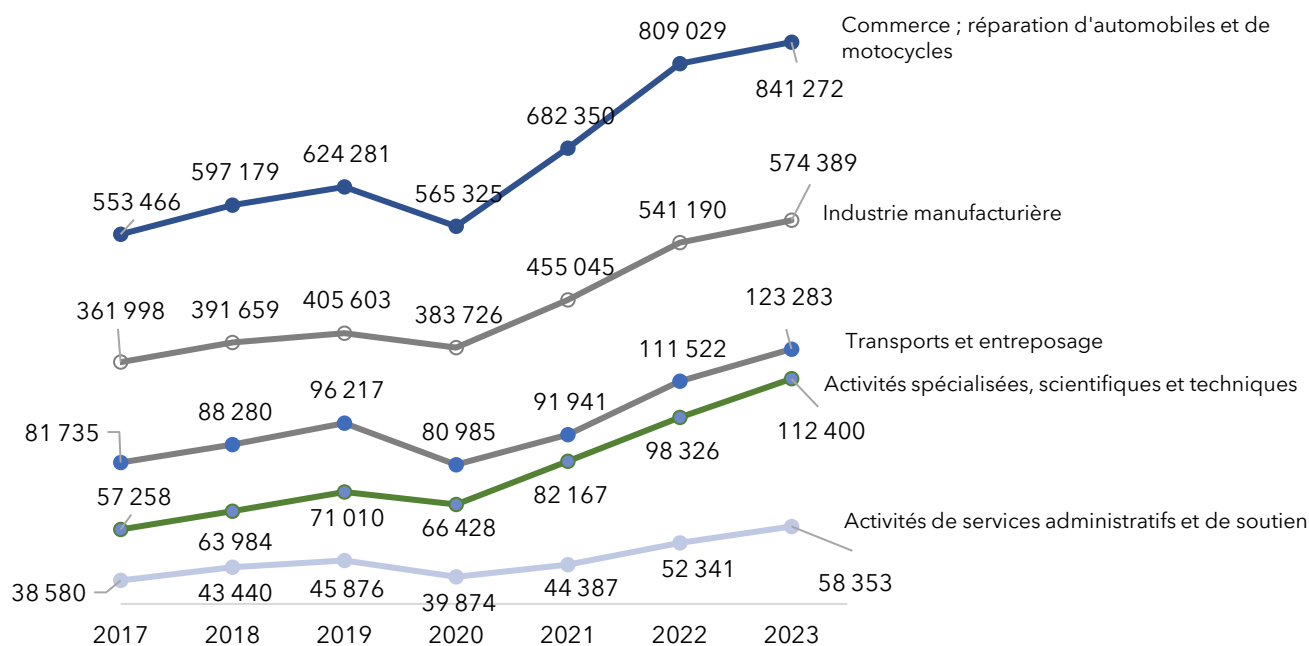
<sup>9</sup> A l'exception du secteur des activités financières et d'assurances.

Tableau 17- Répartition sectorielle du CA cumulé des EPMA

Section d'activités	2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	En MMDH	En %	En MMDH	En %	En MMDH	En %	En MMDH	En %	En MMDH	En %	En MMDH	En %	En MMDH	En %
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	553,5	35,2	597,2	35,4	624,3	35,2	565,3	35,1	682,4	35,5	809	35,5	841,3	35,2
Industrie manufacturière	362	23,0	391,7	23,2	405,6	22,9	383,7	23,8	455	23,7	541,2	23,8	574,4	24,1
Construction	213,6	13,6	219,9	13,1	236,4	13,3	202,7	12,6	247,5	12,9	269,4	11,8	297,1	12,4
Transports et entreposage	81,7	5,2	88,3	5,2	96,2	5,4	81	5,0	91,9	4,8	111,5	4,9	123,3	5,2
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	57,3	3,6	64	3,8	71	4,0	66,4	4,1	82,2	4,3	98,3	4,3	112,4	4,7
Industries extractives	61,1	3,9	64,2	3,8	65,3	3,7	62,7	3,9	93,4	4,9	133,5	5,9	97,4	4,1
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	55	3,5	55,2	3,3	61,1	3,4	59,8	3,7	64,7	3,4	74,9	3,3	74,6	3,1
Activités de services administratifs et de soutien	38,6	2,5	43,4	2,6	45,9	2,6	39,9	2,5	44,4	2,3	52,3	2,3	58,4	2,4
Information et communication	45,2	2,9	48,1	2,9	50,8	2,9	49,9	3,1	50,3	2,6	53,1	2,3	56,4	2,4
Hébergement et restauration	26,7	1,7	29,2	1,7	31,5	1,8	15	0,9	17,8	0,9	31,7	1,4	38,5	1,6
Activités immobilières	19	1,2	19,4	1,2	18,4	1,0	16,2	1,0	18,4	1,0	21	0,9	23,9	1,0
Autres	59	3,8	64,2	3,8	67,3	3,8	68,8	4,3	71,6	3,7	80,4	3,5	90,2	3,8
<b>Total</b>	<b>1 572,7</b>	<b>100</b>	<b>1 684,7</b>	<b>100</b>	<b>1 773,7</b>	<b>100</b>	<b>1 611,3</b>	<b>100</b>	<b>1 919,6</b>	<b>100</b>	<b>2 276,5</b>	<b>100</b>	<b>2 387,6</b>	<b>100</b>

Source : Base des données fournie par la DGI.

Graphique 13- Les secteurs d'activités ayant enregistré une croissance de plus de 50 % du CA entre 2017 et 2023



Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 18- Répartition sectorielle du CA par secteur (secondaire et tertiaire)

Section d'activités	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2023-2017
<b>Secondaire</b>	<b>44,9</b>	<b>44,3</b>	<b>44,2</b>	<b>44,9</b>	<b>45,7</b>	<b>45,5</b>	<b>44,5</b>	<b>-0,4</b>
Industrie manufacturière	23,0	23,2	22,9	23,8	23,7	23,8	24,1	1,0
Construction	13,6	13,1	13,3	12,6	12,9	11,8	12,4	-1,1
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	3,5	3,3	3,4	3,7	3,4	3,3	3,1	-0,4
Industries extractives	3,9	3,8	3,7	3,9	4,9	5,9	4,1	0,2
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	1,0	0,9	0,9	0,9	0,8	0,7	0,8	-0,2
<b>Tertiaire</b>	<b>55,1</b>	<b>55,7</b>	<b>55,8</b>	<b>55,1</b>	<b>54,3</b>	<b>54,5</b>	<b>55,5</b>	<b>0,4</b>
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	35,2	35,4	35,2	35,1	35,5	35,5	35,2	0,0
Transports et entreposage	5,2	5,2	5,4	5,0	4,8	4,9	5,2	0,0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	3,6	3,8	4,0	4,1	4,3	4,3	4,7	1,1
Activités de services administratifs et de soutien	2,5	2,6	2,6	2,5	2,3	2,3	2,4	0,0
Hébergement et restauration	1,7	1,7	1,8	0,9	0,9	1,4	1,6	-0,1
Activités immobilières	1,2	1,2	1,0	1,0	1,0	0,9	1,0	-0,2
Autres activités de services	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,0
Information et communication	2,9	2,9	2,9	3,1	2,6	2,3	2,4	-0,5
Autres	2,5	2,6	2,6	3,1	2,6	2,6	2,8	0,3
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	

Source : Base des données fournie par la DGI.

## Les SARL-AU ont triplé leurs chiffre d'affaires au cours de la période étudiée.

Entre 2017 et 2023, les SA restent la forme juridique générant le plus de CA, bien que leur part ait légèrement diminué, passant de 50,9% en 2017 à 47,6% en 2023. La progression la plus marquée provient des SARL à associé unique, dont la part de CA a grimpé de 4,8% en 2017 à 10,2% en 2023, enregistrant ainsi un CA en 2023 qui est 3 fois supérieur à celui de 2017.

Tableau 19- Répartition du CA cumulé des EPMA par forme juridique

Forme Juridique	2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %
Société anonyme	881,6	50,9	932,8	50,4	959,0	49,1	869,5	48,7	1 019,4	48,5	1 234,4	49,8	1 256,3	47,6
SARL	614,7	35,5	655,8	35,5	690,8	35,4	621,4	34,8	732,0	34,8	828,5	33,4	883,8	33,5
SARL -associé unique -	82,5	4,8	107,0	5,8	135,7	7,0	138,1	7,7	185,0	8,8	228,7	9,2	269,1	10,2
Autres	152,7	8,8	154,2	8,3	165,9	8,5	157,5	8,8	167,5	8,0	186,1	7,5	227,5	8,6
<b>Total</b>	<b>1 731,6</b>	<b>100,0</b>	<b>1 849,8</b>	<b>100,0</b>	<b>1 951,4</b>	<b>100,0</b>	<b>1 786,5</b>	<b>100,0</b>	<b>2 104,0</b>	<b>100,0</b>	<b>2 477,7</b>	<b>100,0</b>	<b>2 636,7</b>	<b>100,0</b>

Source : Base des données fournie par la DGI.

## La répartition du CA cumulé des EPMA en fonction de l'effectif de leurs salariés est resté globalement stable entre 2017 et 2023

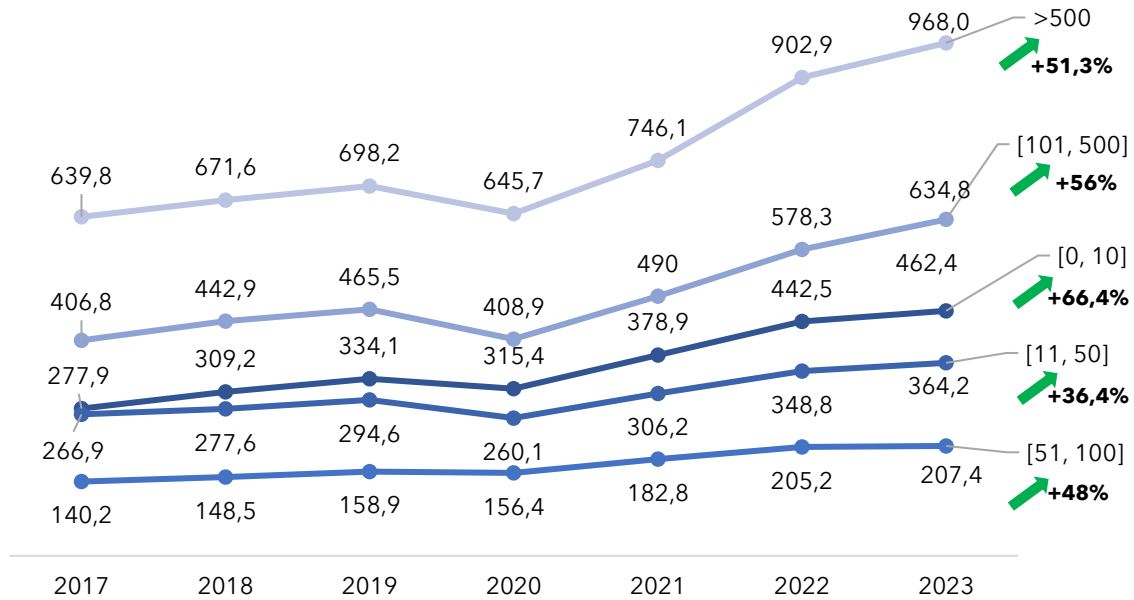
La répartition du CA cumulé des EPMA entre 2017 et 2023 montre que les entreprises employant plus de 500 salariés et celles employant entre 100 et 500 salariés ont concentré plus de 60% de ce CA. Quant à la contribution des entreprises de moins de 10 salariés, elle est estimée à 17,5% en 2023, en hausse de 1,5 point par rapport à 2017.

Tableau 20- Répartition du CA cumulé des EPMA par classe d'effectif

Classe d'effectif	2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %
[0, 10]	277,9	16,0	309,2	16,7	334,1	17,1	315,4	17,7	378,9	18,0	442,5	17,9	462,4	17,5
[11, 50]	266,9	15,4	277,6	15,0	294,6	15,1	260,1	14,6	306,2	14,6	348,8	14,1	364,2	13,8
[51, 100]	140,2	8,1	148,5	8,0	158,9	8,1	156,4	8,8	182,8	8,7	205,2	8,3	207,4	7,9
[101, 500]	406,8	23,5	442,9	23,9	465,5	23,9	408,9	22,9	490,0	23,3	578,3	23,3	634,8	24,1
+ 500	639,8	36,9	671,6	36,3	698,2	35,8	645,7	36,1	746,1	35,5	902,9	36,4	968,0	36,7
<b>Total</b>	<b>1 731,6</b>	<b>100</b>	<b>1 849,8</b>	<b>100</b>	<b>1 951,4</b>	<b>100</b>	<b>1 786,5</b>	<b>100</b>	<b>2 104,0</b>	<b>100</b>	<b>2 477,7</b>	<b>100</b>	<b>2 636,7</b>	<b>100</b>

Source : Base des données fournie par la DGI.

Graphique 14- Evolution du CA par classe d'effectifs entre 2017 et 2023



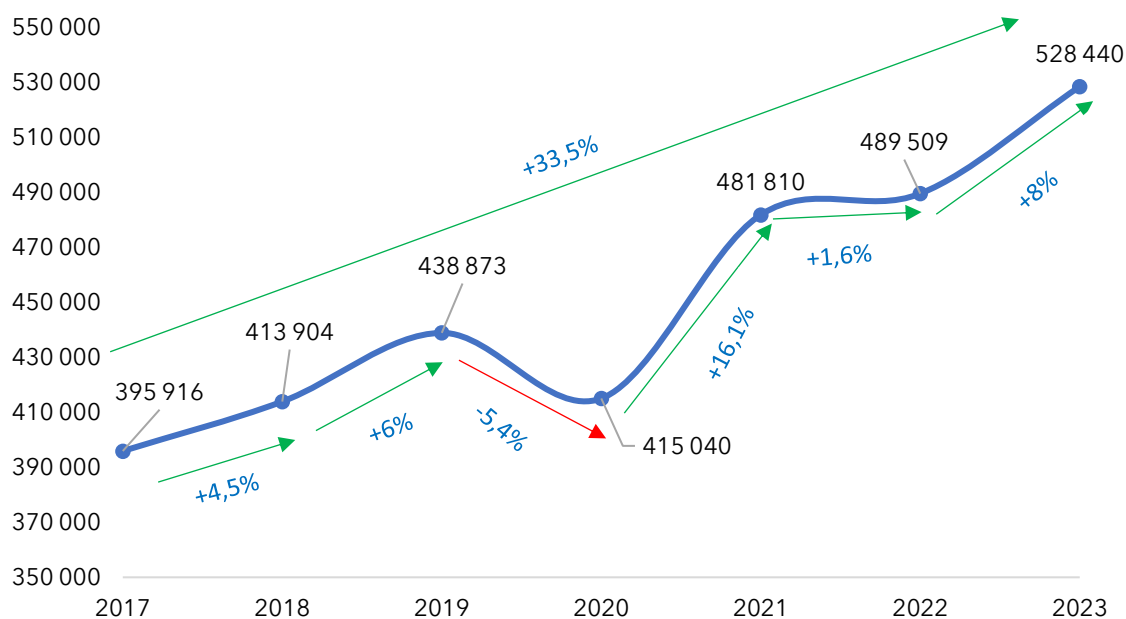
Source : Base des données fournie par la DGI.

#### 4.2. Valeur ajoutée des Entreprises Personnes Morales Actives

##### **L'analyse de la valeur ajoutée révèle un rythme de progression post-Covid plus marqué par rapport à la période précédant la pandémie**

Le graphique numéro 15 montre qu'après avoir augmenté de 4,5% en 2018 et 6% en 2019, l'évolution de la VA des EPMA a subi une baisse significative de 5,4% en 2020 en raison de la crise pandémique, avant de rebondir, grâce à une forte reprise économique, à 16% en 2021. Cette progression s'est poursuivie, à un rythme moins important, en 2022. Avec un montant total de 528.440 millions de dirhams en 2023, la VA a retrouvé un rythme de croissance meilleur que celui des années pré-covid soit 8%.



Graphique 15 - Evolution de la VA des EPMA en MDH <sup>10</sup> entre 2017 et 2023

Source : Base des données fournie par la DGI.

### **Prédominance des grandes entreprises dans le total de la VA des EPMA, avec une moyenne de 68% sur 2017-2023**

L'analyse de la VA par catégorie d'entreprises révèle une légère baisse de la prédominance des grandes entreprises (GE), dont la part dans la VA totale des EPMA est passée de 68,5% en 2017 à 67,6% en 2023, tandis que celle des TPME a progressé de 31,5% à 32,4%.

L'évolution contrastée du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée en 2022 par rapport à 2021 s'expliquerait par le fait que certaines grandes entreprises ont enregistré d'importantes hausses de chiffre d'affaires bien que leur valeur ajoutée ait chuté significativement.

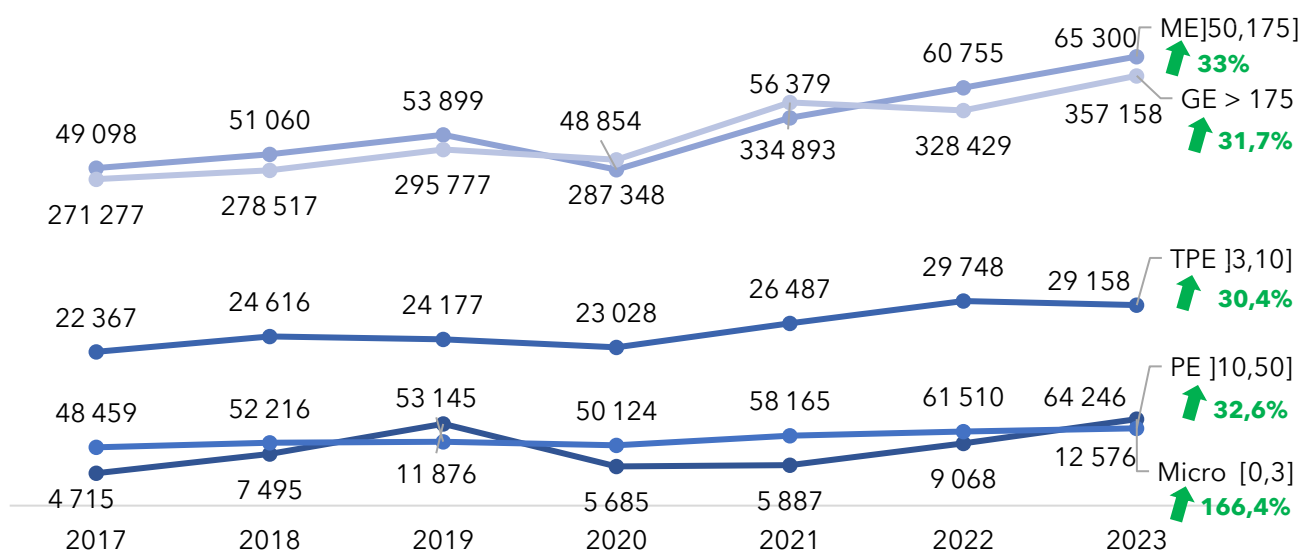
<sup>10</sup> La différence par rapport aux résultats présentés dans les rapports précédents s'explique par une mise à jour des bases de données.

Tableau 21 - Répartition de la VA cumulé des EPMA par catégorie d'entreprises

Catégorie d'entreprises	2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	VA cumulée en MDH	Part en %	VA cumulée en MDH	Part en %	VA cumulée en MDH	Part en %	VA cumulée en MDH	Part en %	VA cumulée en MDH	Part en %	VA cumulée en MDH	Part en %	VA cumulée en MDH	Part en %
Micro [0,3]	4 715	1,2	7 495	1,8	11 876	2,7	5 685	1,4	5 887	1,2	9 068	1,9	12 576	2,4
TPE ]3,10]	22 367	5,6	24 616	5,9	24 177	5,5	23 028	5,5	26 487	5,5	29 748	6,1	29 158	5,5
PE ]10,50]	48 459	12,2	52 216	12,6	53 145	12,1	50 124	12,1	58 165	12,1	61 510	12,6	64 246	12,2
ME]50,175]	49 098	12,4	51 060	12,3	53 899	12,3	48 854	11,8	56 379	11,7	60 755	12,4	65 300	12,4
GE > 175	271 277	68,5	278 517	67,3	295 777	67,4	287 348	69,2	334 893	69,5	328 429	67,1	357 158	67,6
<b>Total</b>	<b>395 916</b>	<b>100,0</b>	<b>413 904</b>	<b>100,0</b>	<b>438 874</b>	<b>100,0</b>	<b>415 039</b>	<b>100,0</b>	<b>481 811</b>	<b>100,0</b>	<b>489 510</b>	<b>100,0</b>	<b>528 438</b>	<b>100,0</b>

Source : Base des données fournie par la DGI.

Graphique 16- Evolution de la VA cumulée par catégorie sur la période 2017-2023



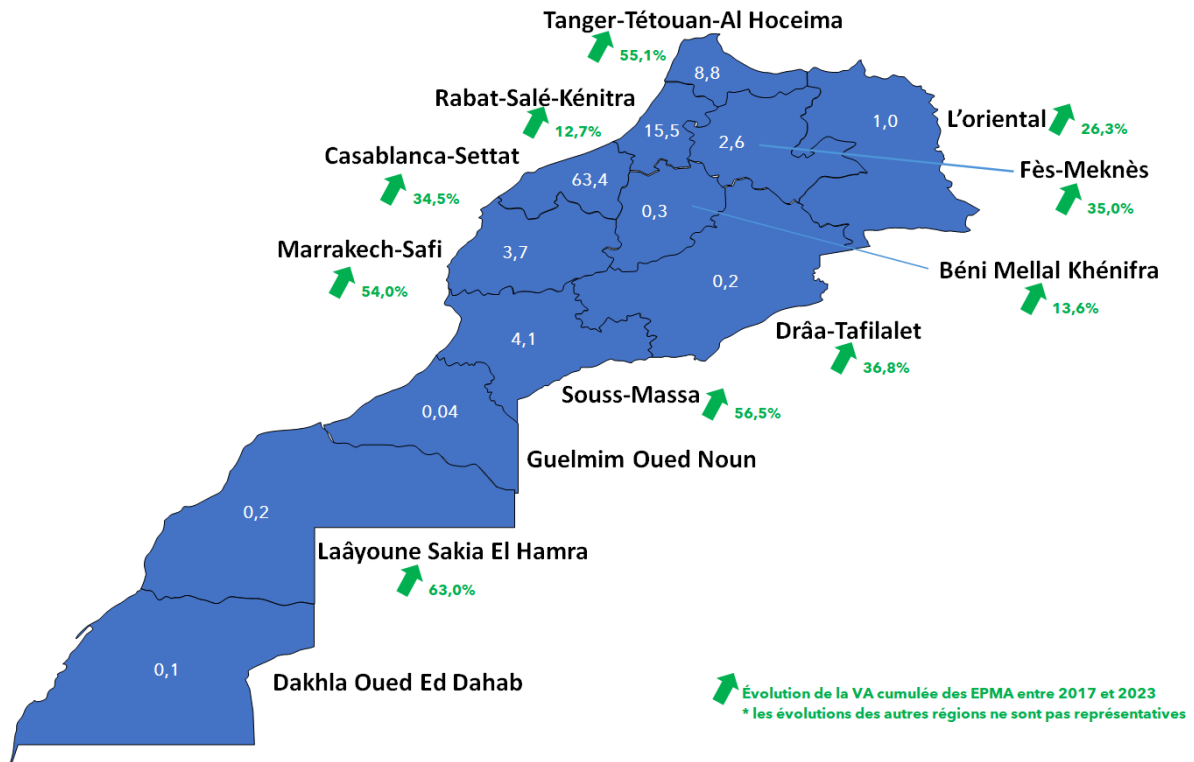
Source : Base des données fournie par la DGI.

### Les évolutions de la valeur ajoutée dans les régions du Royaume sont contrastées.

La majeure partie des activités créatrices de valeur ajoutée reste concentrée au niveau de la région de Casablanca-Settat, en enregistrant une part de la VA cumulée des EPMA de 63,4% en 2023, en baisse de 0,5 point par rapport à 2017.

La région de Rabat-Salé-Kénitra avec une part de 15,5% et la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima avec une part de 8,8% ont vu la VA des EPMA qu'elles accueillent évoluer, en moyenne annuelle, sur la période 2017-2023, respectivement de 1,8% et 7,9%.

Graphique 17- Répartition régionale de la VA cumulée des EPMA, en 2023



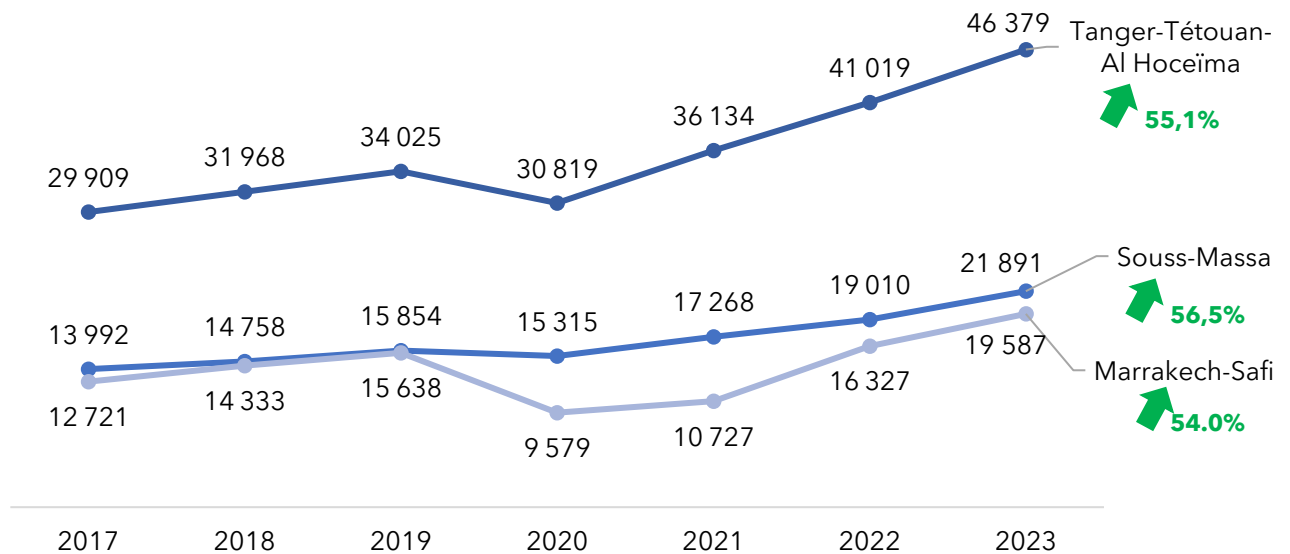
Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 22- Répartition de la VA cumulée des EPMA par région

Région	2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	VA cumulé en MDH	Part en %	VA cumulé en MDH	Part en %	VA cumulé en MDH	Part en %	VA cumulé en MDH	Part en %	VA cumulé en MDH	Part en %	VA cumulé en MDH	Part en %	VA cumulé en MDH	Part en %
Casablanca-Settat	248 914	62,9	259 887	62,8	274 507	62,5	264 204	63,7	307 318	63,8	325 161	66,4	334 855	63,4
Rabat-Salé-Kénitra	72 832	18,4	74 602	18,0	78 356	17,9	76 892	18,5	88 858	18,4	65 189	13,3	82 082	15,5
Tanger-Tétouan-Al-Hoceima	29 909	7,6	31 968	7,7	34 025	7,8	30 819	7,4	36 134	7,5	41 019	8,4	46 379	8,8
Souss-Massa	13 992	3,5	14 758	3,6	15 854	3,6	15 315	3,7	17 268	3,6	19 010	3,9	21 891	4,1
Marrakech - Safi	12 721	3,2	14 333	3,5	15 638	3,6	9 579	2,3	10 727	2,2	16 327	3,3	19 587	3,7
Fès-Meknès	10 259	2,6	10 720	2,6	11 969	2,7	10 439	2,5	12 264	2,5	12 700	2,6	13 847	2,6
L'oriental	4 140	1,0	4 584	1,1	4 385	1,0	4 189	1,0	4 958	1,0	4 626	0,9	5 229	1,0
Béni Mellal-Khénifra	1 457	0,4	1 602	0,4	1 714	0,4	1 419	0,3	1 682	0,3	1 506	0,3	1 655	0,3
Drâa-Tafilalet	840	0,2	994	0,2	1 118	0,3	808	0,2	1 005	0,2	1 091	0,2	1 149	0,2
Laâyoune-Sakia El Hamra	584	0,1	100	0,0	840	0,2	947	0,2	1 049	0,2	2 219	0,5	952	0,2
Dakhla - Oued Ed-Dahab	185	0,0	246	0,1	298	0,1	270	0,1	380	0,1	492	0,1	591	0,1
Guelmim - Oued Noun	83	0,0	112	0,0	166	0,0	161	0,0	166	0,0	168	0,0	218	0,0
<b>Total</b>	<b>395 916</b>	<b>100</b>	<b>413 906</b>	<b>100</b>	<b>438 870</b>	<b>100</b>	<b>415 042</b>	<b>100</b>	<b>481 809</b>	<b>100</b>	<b>489 508</b>	<b>100</b>	<b>528 435</b>	<b>100</b>

Source : Base des données fournie par la DGI.

Graphique 18- Evolution de la VA cumulée dans les régions ayant enregistré une croissance supérieure à 50% entre 2017 et 2023



Source : Base des données fournie par la DGI.

### Les trois principaux secteurs de l'économie nationale ont concentré presque le même niveau de la valeur ajoutée des EPMA entre 2017 et 2023.

La répartition sectorielle<sup>11</sup> de la VA cumulée des EPMA sur la période 2017-2023, montre que près de 54% de cette VA reste concentrée dans les sections de l'« industrie manufacturière » avec une part stable de 21,3% en 2023, du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » qui a vu sa part baisser de 0,4 point à 20,6% et de la « construction » dont la part s'est établit à 11,4% en 2023.

En multipliant leur VA par plus de deux fois sur la même période, les « activités spécialisées, scientifiques et techniques » ont affiché la progression annuelle la plus importante.

<sup>11</sup> A l'exception du secteur des activités financières et d'assurances.

Tableau 23- Répartition sectorielle de la VA cumulée des EPMA

Section d'activités	2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	En MDH	En %	En MDH	En %	En MDH	En %	En MDH	En %	En MDH	En %	En MDH	En %	En MDH	En %
Industrie manufacturière	72 226	21,5	76 889	21,7	78 425	20,9	74 550	21,2	88 419	21,5	92 229	21,8	96 924	21,3
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	70 521	21,0	71 388	20,1	74 927	20,0	69 601	19,8	80 698	19,6	78 530	18,6	93 658	20,6
Construction	38 387	11,5	39 015	11,0	41 611	11,1	37 403	10,6	45 140	11,0	47 527	11,3	51 904	11,4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	19 936	5,9	26 454	7,5	29 727	7,9	28 977	8,2	37 043	9,0	40 264	9,5	44 812	9,9
Information et communication	22 687	6,8	24 055	6,8	25 441	6,8	23 679	6,7	24 257	5,9	27 288	6,5	28 684	6,3
Transports et entreposage	19 410	5,8	19 992	5,6	20 923	5,6	16 032	4,6	18 709	4,6	20 749	4,9	27 374	6,0
Activités de services administratifs et de soutien	17 446	5,2	19 317	5,4	20 431	5,4	19 433	5,5	21 901	5,3	24 269	5,7	26 733	5,9
Industries extractives	22 420	6,7	22 960	6,5	25 028	6,7	27 076	7,7	40 002	9,7	46 970	11,1	25 701	5,7
Hébergement et restauration	9 526	2,8	10 931	3,1	11 592	3,1	3 058	0,9	4 194	1,0	10 765	2,5	13 660	3,0
Enseignement	7 619	2,3	8 543	2,4	9 585	2,6	13 277	3,8	10 082	2,5	11 633	2,8	12 697	2,8
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	20 069	6,0	20 049	5,7	22 598	6,0	24 300	6,9	24 122	5,9	3 700	0,9	10 735	2,4
Activités immobilières	7 276	2,2	7 682	2,2	7 287	1,9	6 944	2,0	7 282	1,8	9 048	2,1	9 898	2,2
Autres	7 654	2,3	7 446	2,1	7 959	2,1	7 201	2,0	9 329	2,3	9 335	2,2	11 273	2,5
<b>Total</b>	<b>335 177</b>	<b>100,0</b>	<b>354 721</b>	<b>100,0</b>	<b>375 534</b>	<b>100,0</b>	<b>351 531</b>	<b>100,0</b>	<b>411 178</b>	<b>100,0</b>	<b>422 307</b>	<b>100,0</b>	<b>454 053</b>	<b>100,0</b>

Source : Base des données fournie par la DGI.

### La SARL-AU a presque quadruplé sa valeur ajoutée de 2017 au cours de la période étudiée

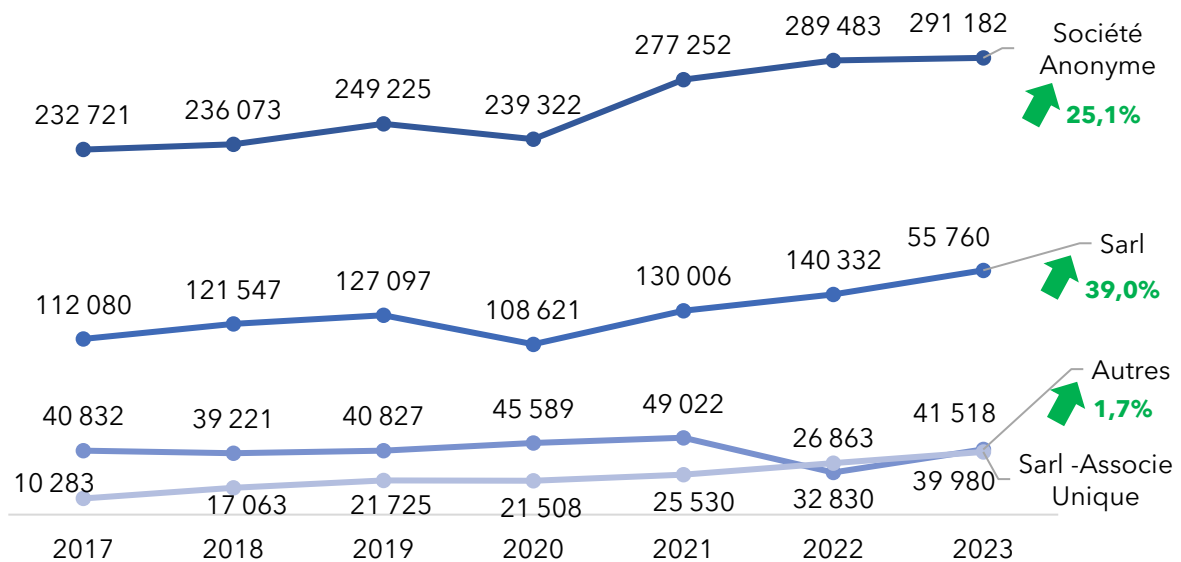
Entre 2017 et 2023, les SA restent la forme juridique générant le plus de VA, bien que leur part ait légèrement diminué, passant de 58,8% en 2017 à 55,1% en 2023. La progression la plus marquée provient des SARL à associé unique, dont la part de VA a grimpé de 2,6% en 2017 à 7,6% en 2023, enregistrant ainsi une VA en 2023 qui est presque 4 fois supérieur à celui de 2017.

Tableau 24- Répartition de la VA cumulée des EPMA par forme juridique

Forme Juridique	2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	VA cumulée en MDH	Part en %	VA cumulée en MDH	Part en %	VA cumulée en MDH	Part en %	VA cumulée en MDH	Part en %	VA cumulée en MDH	Part en %	VA cumulée en MDH	Part en %	VA cumulée en MDH	Part en %
Société Anonyme	232 721	58,8	236 073	57,0	249 225	56,8	239 322	57,7	277 252	57,5	289 483	59,1	291 182	55,1
Sarl	112 080	28,3	121 547	29,4	127 097	29,0	108 621	26,2	130 006	27,0	140 332	28,7	155 760	29,5
Autres	40 832	10,3	39 221	9,5	40 827	9,3	45 589	11,0	49 022	10,2	26 863	5,5	41 518	7,9
Sarl -Associé Unique	10 283	2,6	17 063	4,1	21 725	5,0	21 508	5,2	25 530	5,3	32 830	6,7	39 980	7,6
<b>Total</b>	<b>395 916</b>	<b>100,0</b>	<b>413 904</b>	<b>100,0</b>	<b>438 873</b>	<b>100,0</b>	<b>415 040</b>	<b>100,0</b>	<b>481 810</b>	<b>100,0</b>	<b>489 509</b>	<b>100,0</b>	<b>528 440</b>	<b>100,0</b>

Source : Base des données fournie par la DGI.

Graphique 19- Evolution de la VA cumulée par forme juridique entre 2017 et 2023



Source : Base des données fournie par la DGI.

### La répartition de la VA cumulée des EPMA en fonction de l'effectif de leurs salariés a enregistré des évolutions inégales dans la période post-Covid

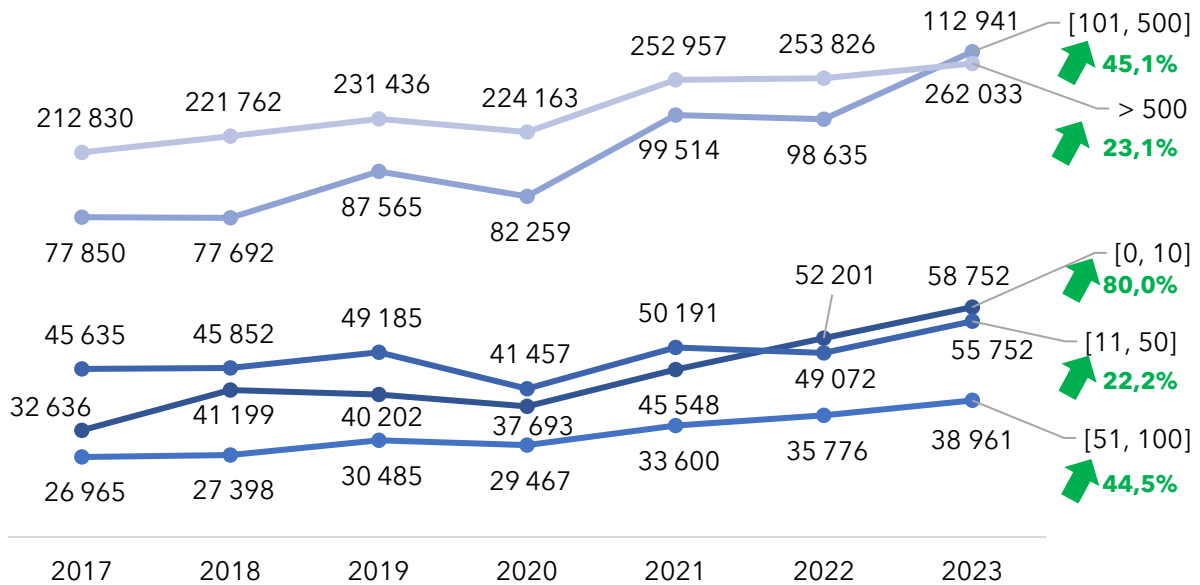
La répartition de la VA cumulée des EPMA entre 2017 et 2023 montre que les entreprises employant plus de 100 salariés ont concentré 71% de cette VA en 2023 contre 73,5% en 2017. Quant à la contribution des entreprises de moins de 10 salariés, elle est estimée à 11,1% en hausse de 2,9 points.

Tableau 25- Répartition de la VA cumulée des EPMA par classe d'effectif

Classe d'effectif	2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	VA cumulée en MDH	Part en %	VA cumulée en MDH	Part en %	VA cumulée en MDH	Part en %	VA cumulée en MDH	Part en %	VA cumulée en MDH	Part en %	VA cumulée en MDH	Part en %	VA cumulée en MDH	Part en %
[0, 10]	32 636	8,2	41 199	10,0	40 202	9,2	37 693	9,1	45 548	9,5	52 201	10,7	58 752	11,1
[11, 50]	45 635	11,5	45 852	11,1	49 185	11,2	41 457	10,0	50 191	10,4	49 072	10,0	55 752	10,6
[51, 100]	26 965	6,8	27 398	6,6	30 485	6,9	29 467	7,1	33 600	7,0	35 776	7,3	38 961	7,4
[101, 500]	77 850	19,7	77 692	18,8	87 565	20,0	82 259	19,8	99 514	20,7	98 635	20,1	112 941	21,4
> 500	212 830	53,8	221 762	53,6	231 436	52,7	224 163	54,0	252 957	52,5	253 826	51,9	262 033	49,6
<b>Total</b>	<b>395 916</b>	<b>100</b>	<b>413 904</b>	<b>100</b>	<b>438 873</b>	<b>100</b>	<b>415 040</b>	<b>100</b>	<b>481 810</b>	<b>100</b>	<b>489 509</b>	<b>100</b>	<b>528 440</b>	<b>100</b>

Source : Base des données fournie par la DGI.

Graphique 20- Evolution de la VA cumulée par classe d'effectif entre 2017 et 2023



Source : Base des données fournie par la DGI.





## **5. EMPLOI DES ENTREPRISES**

---

- 5.1. Analyse des emplois et des affiliations à la CNSS (2016-2023)
- 5.2. Analyse de la masse salariale (2022-2023)
- 5.3. Emplois par genre 2023



## 5. Emplois des entreprises

Ce chapitre présente des indicateurs sur l'emploi des entreprises personnes morales et physiques déclarantes à la CNSS selon différents axes d'analyses.

Une section spécifique est dédiée à l'analyse de l'emploi en fonction du genre.

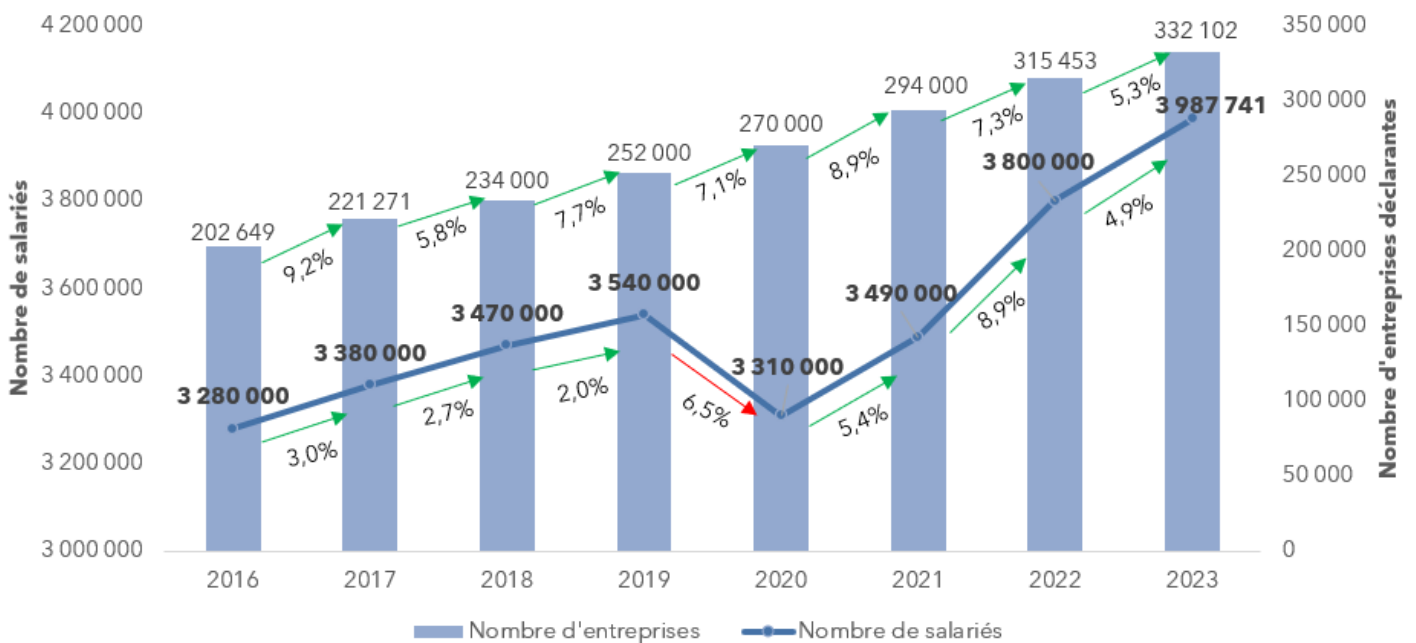
### 5.1. Analyse des emplois et des affiliations à la CNSS (2016-2023)

Cette section présente des indicateurs relatifs aux affiliations des entreprises à la CNSS et aux emplois déclarés à cet organisme selon les axes suivants : géographique, section d'activités, classe d'effectifs, catégorie d'entreprises, classe d'âge et tranche de salaires.

Le nombre d'entreprises affiliées à la CNSS est passé de 202.649 à 332.102 entre 2016 et 2023, soit une évolution moyenne annuelle de 7,9%. Ce rythme de croissance a ralenti autour d'une moyenne de 5% dans la période post-Covid.

Quant au nombre de leurs salariés, il a progressé de 3.280.000 à 3.987.741, soit une hausse annuelle moyenne de 2,7%. Ce rythme de croissance s'est accéléré sur la période post-covid à 4,9% en moyenne contre 2% dans la période pré-covid. Cette évolution résulterait, notamment, de l'effort de sensibilisation entrepris par la CNSS auprès des entreprises pour effectuer leurs déclarations dans le respect de la réglementation.

Graphique 21- Evolution du nombre des entreprises déclarantes et leurs emplois déclarés à la CNSS



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

## L'emploi, au plan régional, a connu des évolutions différenciées dans la période post-Covid.

L'examen, au niveau régional, des EPMA déclarantes à la CNSS et des emplois sur la période 2016-2023 révèle des évolutions contrastées dans la période post-Covid. Alors que la région de Souss-Massa a enregistré une accélération de l'effectif des EPMA, la région de Marrakech-Safi et l'Oriental ont connu une progression notable en termes d'emploi. Dans toutes les autres régions, le rythme de croissance a ralenti.

Ainsi, la région Casablanca-Settat a accueilli, en 2023, 32,1% des EPMA employant 38,3% de l'effectif total de leurs salariés, contre respectivement 36% et 45,1% en 2016. Ces évolutions ont été accompagnées par un ralentissement du rythme de création d'emplois, étant précisé que la hausse moyenne annuelle du PIB post-covid, de cette région, est de 1,1% contre 5,9% dans la période pré-covid.

En revanche, les régions Tanger-Tétouan-Al Hoceima et Marrakech-Safi, bénéficiant sur cette même période d'une croissance économique moyenne respectivement de 4,2% et 3,8%, ont enregistré une hausse de leurs parts des EPMA déclarantes passant d'environ 9,1% à 10% et de leurs parts de l'emploi s'élevant en 2023 à 11,5% et 7,1% contre 10,4% et 6,4% en 2016.

Tableau 26- Répartition régionale et évolution du nombre d'entreprises déclarantes à la CNSS<sup>12</sup>

Région	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Casablanca-Settat	36,0	34,6	34,2	34,0	33,5	33,1	32,5	32,1
Rabat-Salé-Kénitra	14,4	14,3	14,0	14,0	14,4	14,6	14,4	14,2
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	9,1	8,9	9,3	9,4	9,5	9,7	9,8	10,0
Marrakech-Safi	9,1	9,2	9,3	9,4	9,5	9,3	9,7	9,9
Souss-Massa	7,7	7,9	7,8	7,8	7,9	8,1	8,2	8,5
Fès-Meknès	8,6	8,4	8,4	8,4	8,4	8,3	8,3	8,3
L'Oriental	5,2	5,5	5,3	5,5	5,5	5,7	5,7	5,7
Béni Mellal-Khénifra	3,8	4,0	3,8	3,7	3,8	3,8	3,8	3,7
Drâa-Tafilalet	2,6	2,4	2,7	2,7	2,8	2,7	3,0	3,0
Régions du Sud	3,6	4,8	5,3	5,1	4,9	4,7	4,6	4,7
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghib.

<sup>12</sup> Les différences observées dans le chapitre « emplois des entreprises » concernant les résultats de l'année 2022 sont dues aux mises à jour et aux traitements de croisement et d'enrichissement effectués par l'Observatoire.

Tableau 27- Répartition régionale et évolution de l'effectif des emplois déclarés à la CNSS

Région	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Casablanca-Settat	45,1	43,7	41,6	41,1	40,4	39,6	38,7	38,3
Rabat-Salé-Kénitra	14,7	14,5	14,7	14,4	14,8	15,1	14,9	14,7
Souss-Massa	9,6	10,0	11,0	11,1	10,9	11,3	11,6	11,9
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	10,4	11,0	11,2	11,9	12,1	11,7	11,6	11,5
Marrakech-Safi	6,4	6,4	6,7	6,6	6,5	6,4	6,7	7,1
Fès-Meknès	6,0	5,9	6,2	6,1	6,3	6,6	6,5	6,4
L'Oriental	2,8	2,9	2,8	2,7	2,8	2,8	3,1	3,1
Béni Mellal-Khénifra	1,2	1,4	1,3	1,3	1,4	1,4	1,5	1,5
Drâa-Tafilalet	1,2	1,0	1,2	1,2	1,3	1,4	1,4	1,4
Régions du Sud	2,5	3,2	3,4	3,5	3,5	3,8	3,9	4,3
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

### **Le rythme de l'évolution de l'emploi dans le commerce, l'industrie manufacturière a ralenti dans la période post-Covid**

L'examen sectoriel des EPMA déclarantes à la CNSS et des emplois sur la période 2016-2023 révèle des évolutions contrastées dans la période post-Covid. En termes d'emploi, la majorité des secteurs ont enregistré une progression, à l'exception du commerce, de l'« industrie manufacturière ».

Ainsi, le secteur du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » reste prédominant, malgré une baisse de sa part 26,3% en 2016 à 24,1% en 2023 pour les entreprises déclarantes et une légère diminution des emplois de 16,9% en 2016 à 16,8% en 2023, étant précisé que la hausse moyenne annuelle du PIB post covid est de 6,8% contre 15,2% dans la période pré-covid.

En revanche, malgré une croissance économique moyenne de 18% pour le secteur de l'« hébergement et restauration » et de 9% pour l'« information et communication » dans cette période, leurs parts de l'emploi sont restées stables, en moyenne de 5,1% et 2,1% respectivement. Ces secteurs ont connu une légère baisse de leur effectif d'EPMA, passant de 8% à 7,2% et de 2% à 1,9% respectivement.

Tableau 28- Répartition sectorielle des entreprises déclarantes à la CNSS

Section d'activités	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	26,3	25,8	25,8	25,6	25,5	25,4	24,7	24,1
Construction	17,1	16,7	16,5	16,4	16,6	16,6	16,1	15,7
Agriculture, sylviculture et pêche	7,9	9,3	9,1	9,0	8,6	9,0	8,5	9,0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	8,3	8,3	8,5	8,4	8,4	8,2	8,0	8,0
Hébergement et restauration	8,0	7,8	7,7	7,7	7,5	6,9	7,2	7,2
Transports et entreposage	4,9	5,0	5,1	5,3	5,5	5,8	6,0	6,0
Industrie manufacturière	7,2	6,8	6,6	6,4	6,3	6,2	6,1	6,0
Activités de services administratifs et de soutien	4,3	4,4	4,6	4,9	4,9	4,7	4,8	4,9
Santé humaine et action sociale	5,0	5,1	5,3	5,2	5,1	4,9	4,9	4,9
Autres activités de services	2,7	2,6	2,5	2,4	2,4	2,7	3,7	3,9
Enseignement	3,0	2,9	2,9	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8
Information et communication	2,0	1,9	1,9	1,8	1,8	1,8	1,9	1,9
Autres	3,5	3,5	3,6	4,0	4,5	5,0	5,3	5,5
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Tableau 29- Répartition sectorielle non agricole et évolution du nombre d'emplois déclarés à la CNSS

Section d'activités	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	16,9	17,0	17,2	17,2	17,6	18,1	17,3	16,8
Activités de services administratifs et de soutien	15,5	15,9	16,3	16,4	16,4	16,2	16,3	16,7
Industrie manufacturière	19,7	19,6	19,3	19,1	18,7	18,1	17,1	16,5
Construction	17,8	17,0	16,6	16,4	16,6	17,1	16,0	15,7
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	5,9	6,1	6,4	6,5	6,4	6,3	6,3	6,5
Hébergement et restauration	5,4	5,3	5,2	5,2	4,9	4,6	5,1	5,4
Enseignement	3,9	4,1	4,0	4,0	4,1	4,1	4,4	4,6
Autres activités de services	2,3	2,3	2,3	2,2	2,2	2,2	4,0	4,2
Transports et entreposage	4,0	4,0	4,0	4,2	4,2	4,3	4,2	4,2
Information et communication	2,0	2,1	2,1	2,1	2,0	2,2	2,3	2,4
Santé humaine et action sociale	1,8	1,8	1,9	1,9	2,0	2,1	2,2	2,4
Activités financières et d'assurance	2,5	2,5	2,5	2,4	2,4	2,3	2,1	2,1
Autres	2,2	2,2	2,3	2,3	2,4	2,5	2,6	2,7
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

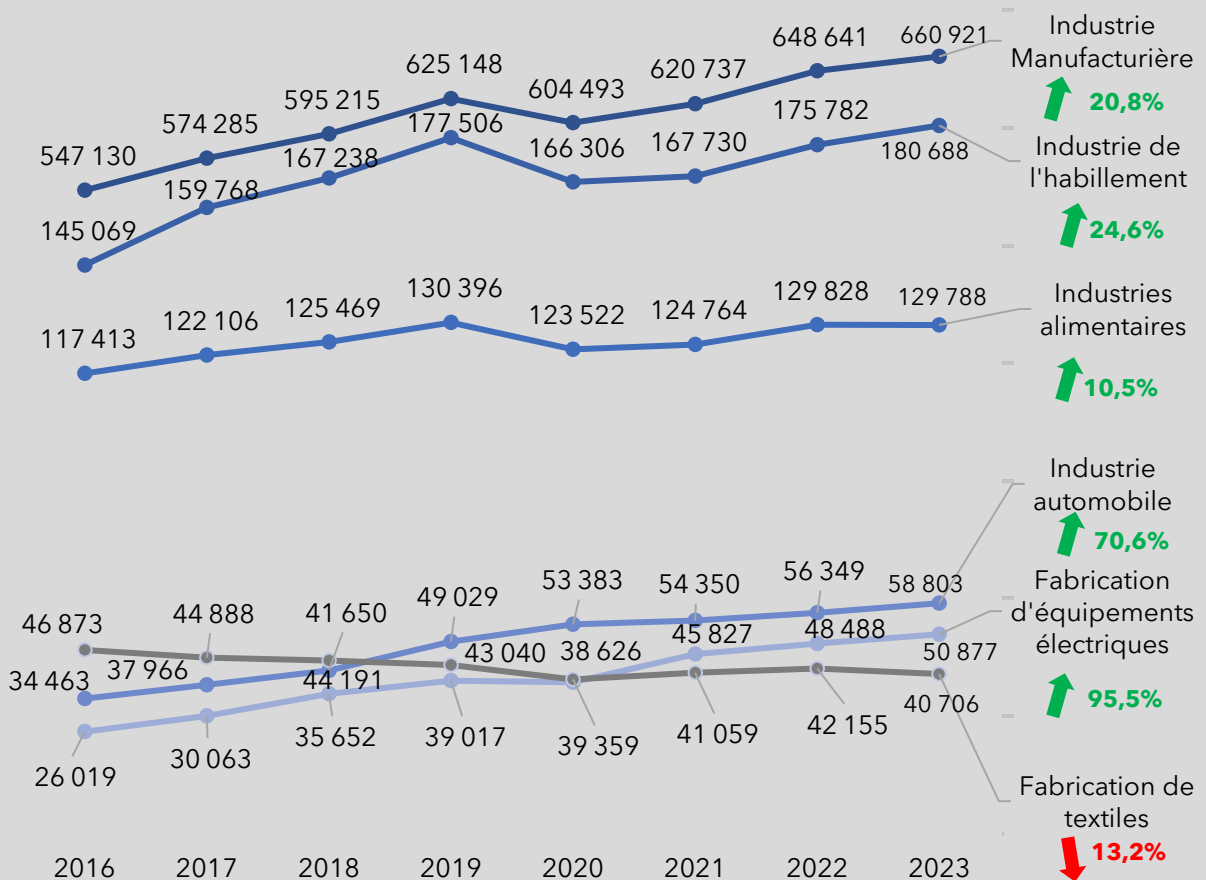
### Focus 5. Emploi dans le secteur de l'« industrie manufacturière »

Entre 2016 et 2023, l'emploi dans le secteur de l'industrie manufacturière au Maroc a augmenté de 20,8%, passant de 547.130 à 660.921 salariés. La branche « industrie de l'habillement » a maintenu sa position dominante, avec une croissance de 24,6%, passant de 145.069 à 180.688 emplois. Les « industries alimentaires » ont également progressé, avec une augmentation de 10,5%, passant de 117.413 à 129.788 emplois.

L'industrie automobile enregistre une évolution remarquable de 70,6% entre 2016 et 2023, étant la seule branche à maintenir une croissance positive sur toute la période. Le nombre d'emplois est passé de 34.463 à 58.803, probablement grâce aux efforts des pouvoirs publics qui ont attiré des investisseurs étrangers de renom, incluant deux grands constructeurs et de nombreux équipementiers. A préciser que la branche est passée de la 4<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> position à partir de 2019, enregistrant une évolution de 17,7%, ce qui pourrait s'expliquer par la mise en service de l'usine de Peugeot à Kénitra.

La branche de « fabrication d'équipements électriques » a également connu une hausse significative de 95,5%, passant de 26.019 en 2016 à 50.877 emplois en 2023. En revanche, la branche de « fabrication de textiles » a diminué de 46.873 en 2016 à 40.706 emplois en 2023, rétrogradant du 3<sup>ème</sup> au 5<sup>ème</sup> rang.

Evolution de l'emploi dans le secteur de l'industrie manufacturière



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

## Poids d'emplois et d'entreprises de la branche « Industrie automobile »

Industrie automobile	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Nombre d'emplois</b>	<b>34 463</b>	<b>37 966</b>	<b>41 650</b>	<b>49 029</b>	<b>53 383</b>	<b>54 350</b>	<b>56 349</b>	<b>58 803</b>
Poids de la branche dans le secteur de l'industrie manufacturière (en %)	6,3	6,6	7,0	7,8	8,8	8,8	8,7	8,9
<b>Nombre d'entreprises</b>	<b>190</b>	<b>201</b>	<b>213</b>	<b>227</b>	<b>235</b>	<b>244</b>	<b>251</b>	<b>263</b>
Poids de la branche dans le secteur de l'industrie manufacturière (en %)	1,3	1,3	1,4	1,4	1,4	1,3	1,3	1,3
<b>Evolution nombre d'emplois en %</b>		10,2	9,7	17,7	8,9	1,8	3,7	4,4
<b>Evolution nombre d'entreprises en %</b>		5,8	6,0	6,6	3,5	3,8	2,9	4,8

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

### L'analyse des données croisées révèle que cinq secteurs d'activités continuent à être les principaux contributeurs à l'emploi au niveau régional

L'analyse croisée du nombre d'emplois par section d'activités et par région révèle que les « activités de services administratifs et de soutien » ont concentré, en 2023, le plus grand nombre d'emplois dans les régions de Casablanca-Settat et de Rabat-Salé-Kénitra, avec des parts respectives de 21,7% et 16,1% du nombre total des salariés déclarés au niveau de ces régions.

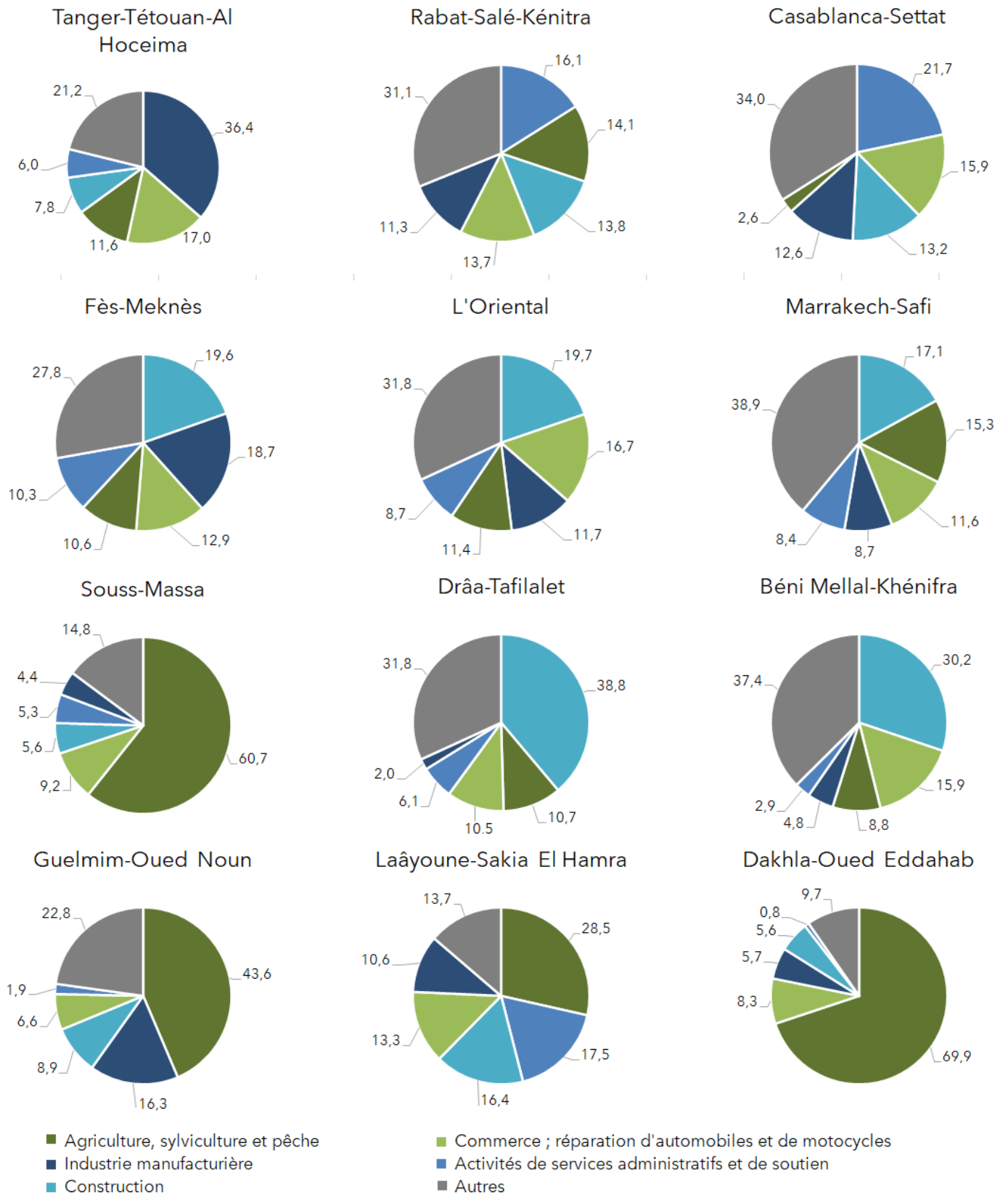
Pour ce qui est de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, l'« industrie manufacturière » est le 1<sup>er</sup> secteur contributeur à l'emploi en 2023 et à l'instar des années précédentes, avec une part de 36,4%.

L'« agriculture, sylviculture et pêche » est le 1<sup>er</sup> secteur contributeur à l'emploi dans les régions de Dakhla-Oued Eddahab, Souss-Massa, Guelmim-Oued Noun et Laâyoune-Sakia El Hamra, avec des parts respectives de 69,9%, 60,7%, 43,6% et 28,5%.

S'agissant des régions de Drâa-Tafilalet, Beni Mellal-Khénifra, l'Oriental, Fès-Meknès et Marrakech-Safi, le principal secteur contribuant à l'emploi en 2023 est la « construction » avec des parts respectives de 38,8%, 30,2%, 19,7%, 19,6% et 17,1% de l'effectif total des emplois déclarés dans ces régions (cf. graphique 22).



Graphique 22- Répartition des emplois des cinq secteurs clés, au niveau régional, en 2023, en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

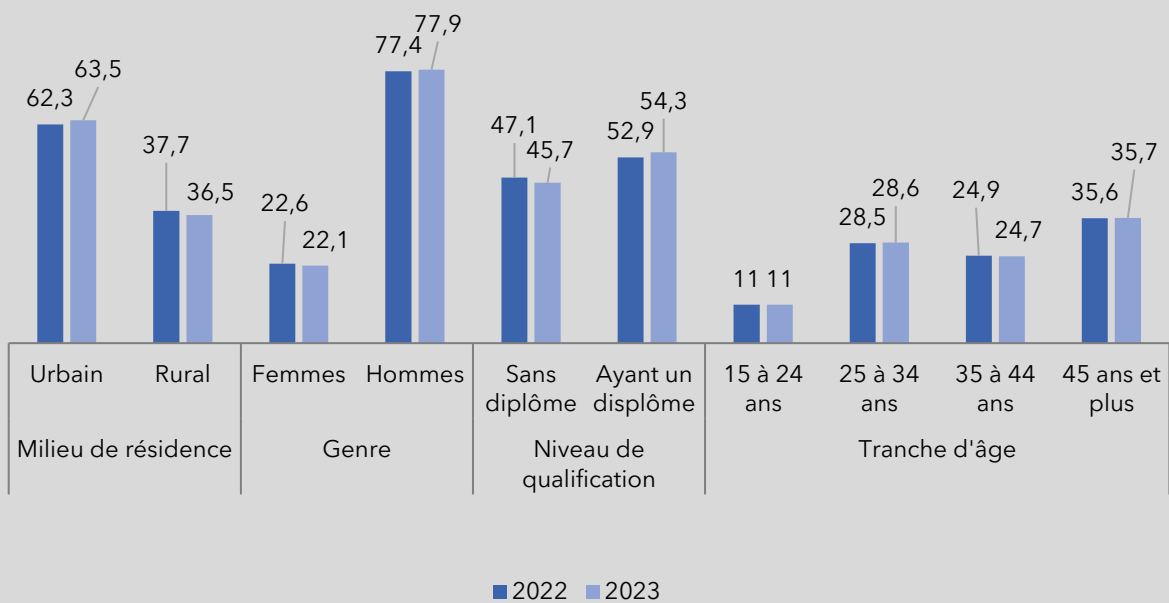
### Encadré 6. La situation du marché de l'emploi au Maroc - HCP

En 2023, la population active<sup>13</sup> a enregistré une nouvelle baisse de 0,2%, succédant à une baisse de 0,7% en 2022, pour s'établir à 12,2 millions de personnes. Ce recul a concerné uniquement les femmes, entraînant ainsi une diminution du taux de féminisation à 22,1%, soit un recul de 0,5 point.

Si l'emploi s'est amélioré, en milieu urbain, avec une augmentation de 1,2 point, il s'est détérioré en milieu rural, compte tenu des répercussions de plusieurs années de sécheresse.

Cette population reste également peu qualifiée avec une proportion de 45,7% n'ayant aucun diplôme. Par ailleurs, 39,6% de la population active ont un âge compris entre 15 à 34 ans.

Graphique - Structure de la population active - en %



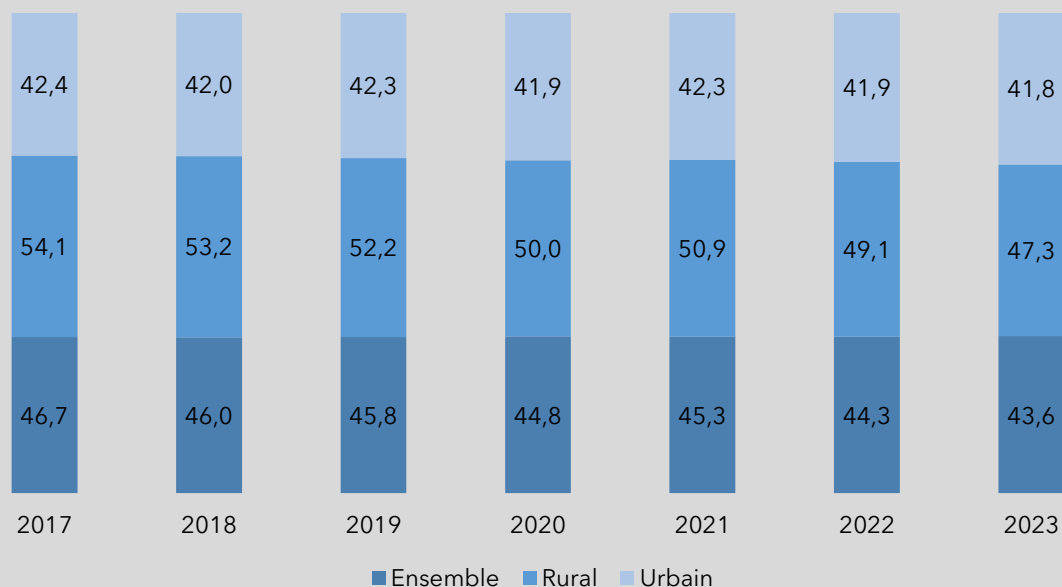
Source : HCP.

Compte tenu d'une progression de 1,4% de la population âgée de 15 ans et plus, le taux d'activité<sup>14</sup> a diminué de 0,7 point entre 2022 et 2023 atteignant 43,6%. Cette baisse est plus prononcée en milieu rural où le taux est passé de 49,1% à 47,3%, soit une diminution de 1,8 point, tandis qu'en milieu urbain, il est resté quasiment stable à 41,8%.

<sup>13</sup> Il s'agit de la main d'œuvre disponible pour la production de biens et services, exerçant un travail ou à la recherche d'un emploi.

<sup>14</sup> Il s'agit du ratio du nombre d'actifs (occupés ou au chômage) à la population en âge de travailler.

Graphique - Evolution du taux d'activité - en %



Source : HCP.

L'analyse de l'évolution du taux d'activité par région révèle que cinq régions enregistrent des taux d'activité supérieurs à la moyenne nationale (43,6%). Il s'agit des régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (48,7%), de Casablanca-Settat (46,1%), des régions du Sud (45,3%) et de Marrakech-Safi et de Rabat-Salé-Kénitra (44%). En revanche, les taux les plus bas sont enregistrés dans les régions de l'Oriental (40,1%), de Béni Mellal Khénifra (40%) et de Souss-Massa (39%).

Tableau - Taux d'activité selon les régions et le milieu de résidence - en %

	2022			2023			Variation 2023-2022		
	Ensemble	Rural	Urbain	Ensemble	Rural	Urbain	Ensemble	Rural	Urbain
<b>National</b>	<b>44,3</b>	<b>49,1</b>	<b>41,9</b>	<b>43,6</b>	<b>47,3</b>	<b>41,8</b>	<b>-0,7</b>	<b>-1,8</b>	<b>-0,1</b>
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	50,1	58,2	45,6	48,7	55,7	44,8	-1,4	-2,5	-0,8
Casablanca-Settat	46,7	56,2	44,2	46,1	52,9	44,3	-0,6	-3,3	0,1
Rabat-Salé-Kénitra	44,3	50,6	42,2	44,0	49,9	42,1	-0,3	-0,7	-0,1
Marrakech-Safi	45,0	48,2	41,4	44,0	46	41,7	-1	-2,2	0,3
Fès-Meknès	42,2	48,3	39,1	41,8	46,5	39,4	-0,4	-1,8	0,3
Drâa-Tafilalet	41,0	43,1	37,6	41,7	43,5	38,7	0,7	0,4	1,1
L'Oriental	42	45,4	40,8	40,1	43,5	38,9	-1,9	-1,9	-1,9
Béni Mellal-Khénifra	42,2	48,6	36,8	40,0	45,4	35,5	-2,2	-3,2	-1,3
Souss-Massa	38,3	35,9	39,7	39,0	35,8	40,7	0,7	-0,1	1
Régions du Sud	44,5	51,6	42,8	45,3	53,8	43,4	0,8	2,2	0,6

Source : HCP

Le taux d'emploi<sup>15</sup> a reculé de 39,1% à 38% au niveau national (-1,1 point), enregistrant une baisse de 2,2 points en milieu rural, passant de 46,5% à 44,3%, et une baisse de 0,5 point en milieu urbain, passant de 35,3% à 34,8%.

Graphique - Evolution du taux d'emploi depuis 2017- en %



Source : HCP

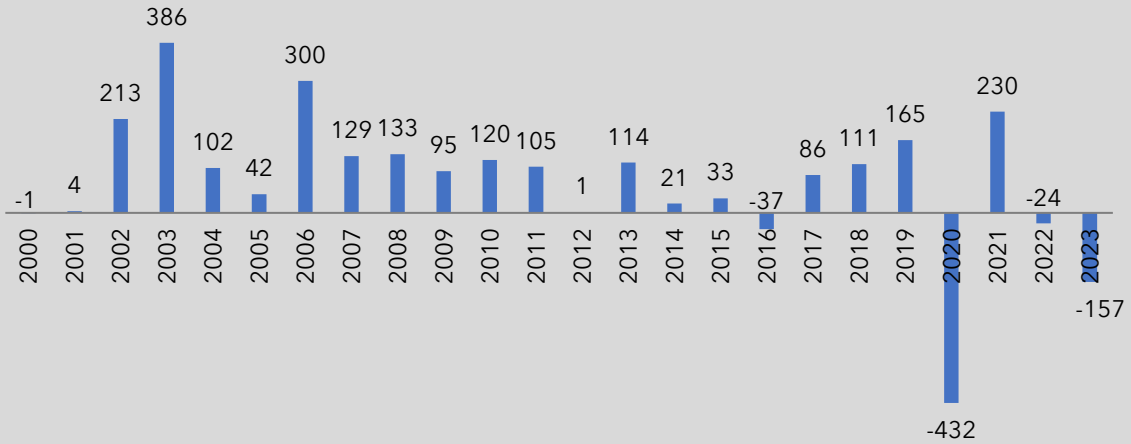
### Création de l'emploi selon le type d'emploi et le milieu de résidence

L'année 2023 s'est achevée avec une perte nette de 157.000 postes, après une diminution de 24.000 en 2022, marquant ainsi la deuxième plus forte baisse des vingt dernières années, après l'année de la crise sanitaire en 2020.

Cette perte résulte d'une diminution de 198.000 postes en zones rurales et d'une création de 41.000 en milieu urbain. Par type d'emploi, 50.000 postes d'emplois rémunérés ont été créés, résultat d'une création de 59.000 postes en milieu urbain et d'une perte de 9.000 en milieu rural. L'emploi non rémunéré a, de son côté, connu une baisse de 209.000 postes, due essentiellement au recul de ce type d'emploi en milieu rural de 190.000 postes et de 19.000 postes en milieu urbain.

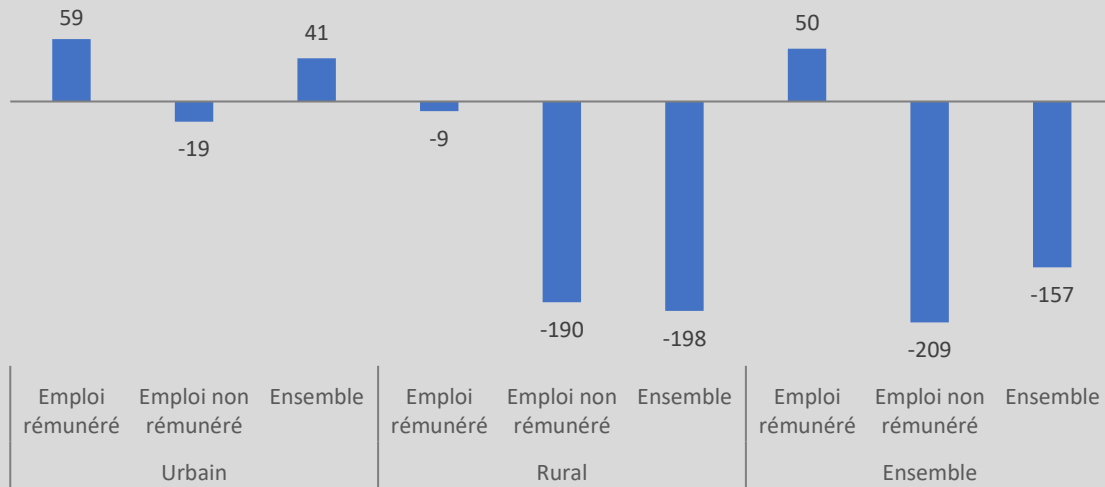
<sup>15</sup> Il s'agit du rapport entre la population active occupée de 15 ans et plus et la population totale âgée de 15 ans et plus.

Graphique - Créations d'emplois depuis 2000, en milliers



Source : HCP.

Graphique -Variation nette d'emploi entre 2022 et 2023 selon le type d'emploi et le milieu de résidence - en milliers



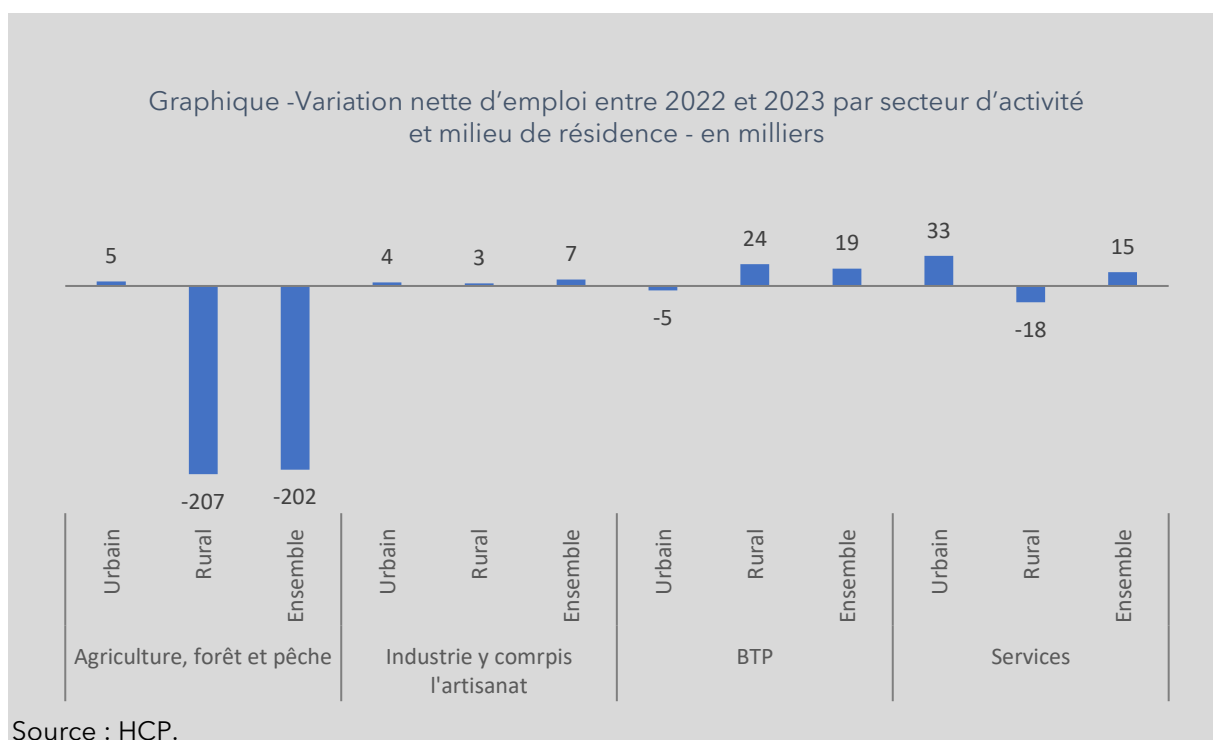
Source : HCP

### Création de l'emploi selon les secteurs d'activités

En 2023, le secteur des « BTP » a créé 19.000 postes d'emploi au niveau national (24.000 en milieu rural et une perte de 5.000 en milieu urbain). Le secteur des « services » a créé 15.000 postes, résultat d'une création de 33.000 en milieu urbain et d'une perte de 18.000 en milieu rural.

Le secteur de l' « industrie y compris l'artisanat » a, de son côté, créé 7.000 postes d'emploi au niveau national (4.000 en milieu urbain et 3.000 en milieu rural).

Enfin, le secteur l' « agriculture, forêt et pêche » a perdu 202.000 postes d'emploi au niveau national, résultat d'une perte de 207.000 en milieu rural et une création de 5.000 en milieu urbain.



### La majorité des EPMA déclarent à la CNSS un effectif de moins de 10 employés

Entre 2016 et 2023, il est relevé, en moyenne annuelle, qu'environ 86% des entreprises déclarantes à la CNSS ont compté moins de 10 salariés.

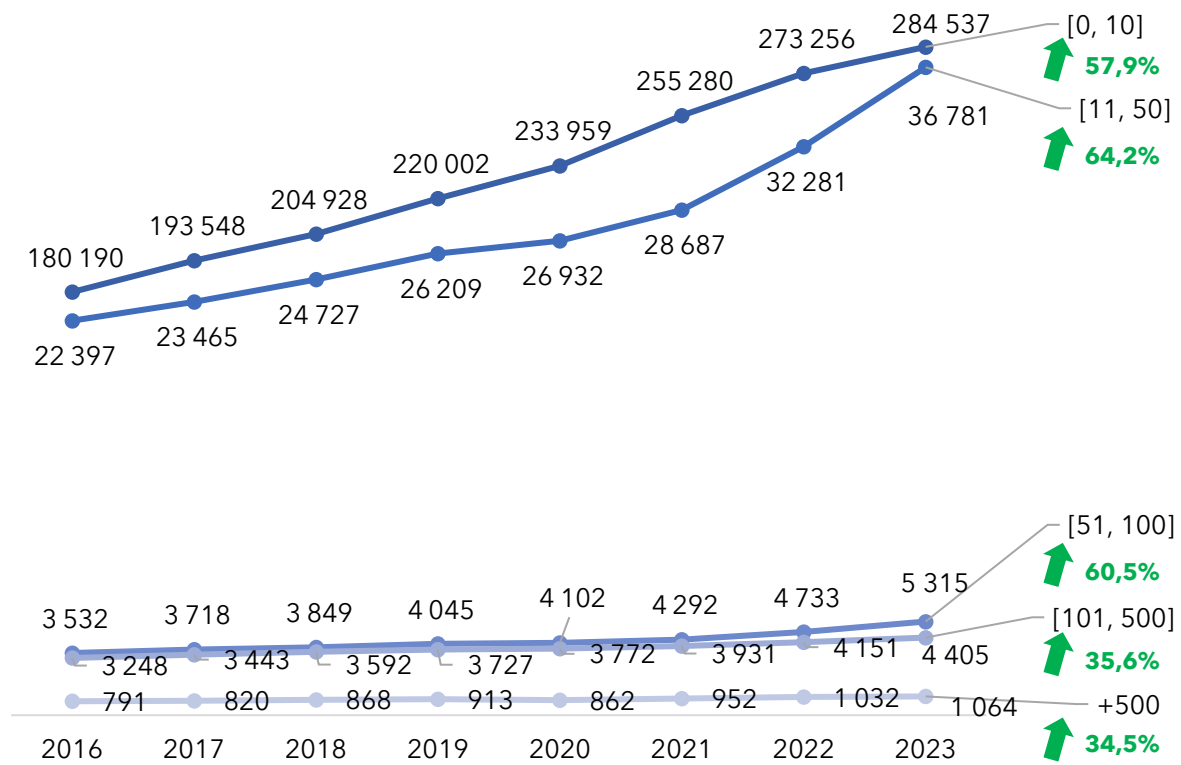
Quant aux entreprises comptant entre 11 et 50 salariés, leur part est passée de 10,7% en 2016 à 11,1% en 2023.

Tableau 30- Répartition et évolution du nombre d'entreprises déclarantes à la CNSS par classe d'effectifs

Classe d'effectif	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
[0, 10]	85,7	86,0	86,1	86,3	86,8	87,1	86,6	85,7
[11, 50]	10,7	10,4	10,4	10,3	10,0	9,8	10,2	11,1
[51, 100]	1,7	1,7	1,6	1,6	1,5	1,5	1,5	1,6
[101, 500]	1,6	1,5	1,5	1,5	1,4	1,3	1,3	1,3
+500	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Graphique 23- Evolution du nombre des entreprises déclarantes à la CNSS par classe d'effectifs



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

### Les TPME n'ont pas retrouvé leur rythme de croissance pré-Covid en termes d'emplois, contrairement aux grandes entreprises

Entre 2016 et 2023, les TPME ont représenté en moyenne 73% des emplois déclarés à la CNSS, sans toutefois retrouver le rythme de croissance observé avant la pandémie de COVID-19. En effet, ce rythme a évolué en moyenne annuelle de 8,7% avant la crise de Covid, et de 6% après cette crise.

Les grandes entreprises, quant à elles, ont maintenu une part stable autour de 27%, avec une progression plus significative après la crise sanitaire, soit une moyenne annuelle de 15,1% contre 6,8% avant la Covid.

Tableau 31- Répartition du nombre d'emplois déclarés à la CNSS par catégorie d'entreprises<sup>16</sup>

Catégorie d'entreprises	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Micro [0,3]	17,5	19,1	18,4	21,5	21,6	23,3	25,0	26,2
TPE ]3,10]	12,7	12,3	13,1	12,4	12,5	12,0	12,0	10,9
PE]10,50]	24,4	23,4	23,8	22,1	23,0	22,1	19,5	18,9
ME ]50,175]	17,4	18,1	17,4	17,1	16,8	15,7	17,1	16,0
GE > 175	28,0	27,2	27,3	26,9	26,1	26,9	26,3	28,0
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

### Les jeunes entreprises n'ont pas retrouvé leurs niveaux de croissance d'emplois d'avant la pandémie

L'analyse de la répartition de l'emploi selon l'âge des entreprises déclarantes entre 2016 et 2023, révèle une progression, pour les entreprises en démarrage et celles de 2 à 5 ans, respectivement de 4,4% à 5,1% et de 14,9% à 16,9%, niveaux inférieurs à ceux d'avant crise.

Les entreprises de 6 à 10 ans ont affiché une croissance post-Covid plus forte que celle d'avant la pandémie. Quant aux entreprises de plus de 10 ans, elles ont concentré, en moyenne, 61,1% de l'emploi sur la période étudiée, tout en enregistrant une légère croissance post-crise pandémique.

Tableau 32- Evolutions des emplois déclarés à la CNSS par classe d'âge d'entreprises sur la période 2017-2023

Classe d'âge	Evolution							Moyenne annuelle d'évolution avant Covid (2017-2019)	Moyenne d'évolution post Covid (2023-2022)
	2017/2016	2018/2017	2019/2018	2020/2019	2021/2020	2022/2021	2023/2022		
< 2ans	19,3	-4,8	44,7	-27,1	12,8	12,4	10,2	16,1	10,2
[2, 5]	4,8	3,3	9,3	-2,5	39,8	1,6	-0,7	4,6	-0,7
[6, 10]	31,5	-18,7	1,6	-5,8	21,9	10,4	5,7	2,1	5,7
> 10 ans	0,7	17,8	5,2	2,9	-8,5	9,1	6,6	6,2	6,6

<sup>16</sup> Les différences par rapport aux résultats du rapport annuel édition 2023, sont dues aux mises à jour des bases de données et à l'utilisation d'un algorithme de Machine Learning pour améliorer le taux de remplissage de la catégorie d'entreprises.



Tableau 33- Répartition du nombre d'emplois déclarés à la CNSS par classe d'âge d'entreprises

Classe d'âge	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
< 2 ans	4,4	4,9	4,4	5,9	4,4	4,7	4,9	5,1
[2, 5]	14,9	14,4	14,1	14,4	14,2	19,0	17,9	16,9
[6, 10]	19,1	23,2	17,8	16,9	16,1	18,9	19,3	19,4
> 10 ans	61,6	57,5	63,8	62,8	65,3	57,4	57,9	58,6
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

### Les TPME âgées de moins de 5 ans ont déclaré près de 21% des emplois contre 1,3% pour les GE de la même catégorie d'âge

La répartition de l'emploi selon la catégorie d'entreprises et la classe d'âge révèle également que les TPME dont l'ancienneté est inférieure ou égale à 5 ans ont généré 20,7% du total des emplois déclarés en 2023 contre 20,1% en 2022. Cette proportion est de 1,3% pour les grandes entreprises, soit une hausse de 0,6 point (cf. tableau 34).

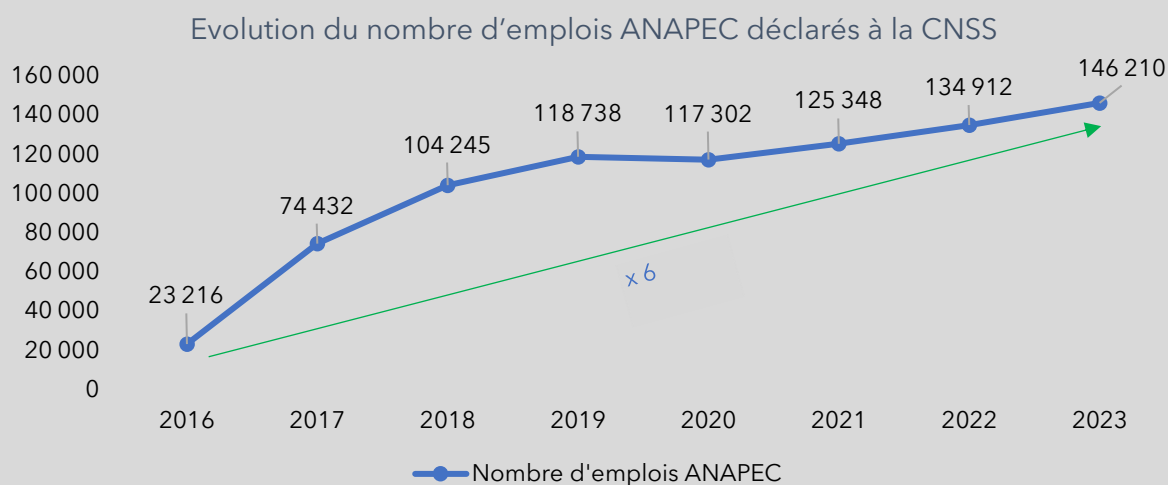
Tableau 34- Répartition des emplois déclarés à la CNSS par catégorie d'entreprises et classe d'âge - en %

Année	TPME		GE	
	<= 5 ans	> 5 ans	<= 5 ans	> 5 ans
2022	20,1	56,3	0,7	22,9
2023	20,7	49,4	1,3	28,6

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

### Encadré 7. L'emploi ANAPEC

Le graphique ci-dessous fait ressortir une progression notable du nombre d'emplois ANAPEC, passant de 23.216 en 2016 à 146.210 en 2023, soit une multiplication par 6. Il est à noter qu'en 2020, une légère baisse de 1,2% en glissement annuel a été observée, en raison des impacts de la pandémie de COVID-19, mais la tendance haussière a repris dès 2021, pour atteindre 146.210 en 2023, soit une augmentation de 8,4% en glissement annuel.



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

### La région Casablanca-Settat concentre près de 37% des emplois ANAPEC

L'analyse de la répartition géographique des emplois ANAPEC fait ressortir que la région de Casablanca-Settat demeure en tête avec une part de 36,7% des effectifs déclarés en 2023.

Les régions de Rabat-Salé-Kénitra et Tanger-Tétouan- Al Hoceima arrivent en deuxième et troisième positions avec des parts respectives de 21,1% et 17,7%.

Il convient de noter le recul de la part de Rabat-Salé-Kénitra de 2,8 points par rapport à 2022, soit une baisse de 4% du nombre d'emplois ANAPEC.

À l'inverse, la région de Fès-Meknès a connu une progression notable, sa part passant de 8,2% en 2022 à 9,9% en 2023, soit une augmentation de 1,7 point, correspondant à une évolution de 30,6%.

La région de l'Oriental se distingue particulièrement, enregistrant la plus forte croissance des effectifs ANAPEC en 2023, avec une augmentation de 51%.

En revanche, la région de Laâyoune-Sakia El Hamra, qui représente 0,5% des emplois ANAPEC et dont la part est restée stable sur les deux années, a enregistré une baisse annuelle de 5%.

#### Répartition régionale et évolution des emplois ANAPEC

Région	Parts en %		Evolution annuelle
	2022	2023	en %
Casablanca-Settat	36,8	36,7	8,3
Rabat-Salé-Kénitra	23,9	21,1	-4
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	17,1	17,7	12,4
Fès-Meknès	8,2	9,9	30,6
Souss-Massa	5,2	4,9	0,7
Marrakech-Safi	3,7	3,9	12,9
L'Oriental	2,3	3,2	51
Béni Mellal-Khénifra	1,3	1,2	-0,8
Drâa-Tafilalet	0,6	0,5	-2,9
Régions du Sud	0,9	0,9	-1,4
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

#### Les grandes entreprises accaparent près de 56 % des emplois ANAPEC en 2023

La répartition de l'emploi ANAPEC par catégorie d'entreprises révèle que les grandes entreprises emploient la part la plus importante des effectifs déclarés à l'ANAPEC en 2023, soit 55,9%, en hausse de 4,1 points par rapport à 2022, soit une progression de 17,2% du nombre de stagiaires dans cette catégorie.

À l'inverse, les TPE et les ME connaissent une diminution de leur part, passant respectivement de 8,1% à 6% et de 12,8% à 10,5%, soit des baisses respectives de 19,2% et de 11,3% du nombre de stagiaires, en glissement annuel. Les Micro-entreprises restent stables à 16,8%, affichant toutefois une évolution positive de 8,5%.

#### Répartition et évolution des emplois ANAPEC par catégorie d'entreprises

Catégorie d'entreprises	Parts en %		Evolution annuelle
	2022	2023	en %
Micro [0,3]	16,8	16,8	8,5
TPE ]3,10]	8,1	6,0	-19,2
PE ]10,50]	10,5	10,7	10,9
ME ]50,175]	12,8	10,5	-11,3
GE > 175	51,8	55,9	17,2
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

## Plus de la moitié des emplois ANAPEC sont concentrés dans les entreprises employant plus de 500 personnes

La répartition des emplois ANAPEC par classe d'effectifs en 2023 montre que plus de la moitié de ces emplois, soit 55%, sont concentrés dans les entreprises qui comptent un effectif supérieur à 500 employés, enregistrant une légère hausse de 0,6 point par rapport à 2022.

Par ailleurs, 18,3% de ces effectifs sont employés par les entreprises dont le nombre de salariés est compris entre 101 et 500 personnes, soit une diminution de 0,9 point par rapport à l'année précédente, en dépit d'une croissance positive de 3,6% du nombre de stagiaires en glissement annuel.

Bien que les entreprises employant entre 51 et 100 personnes ne représentent que 5,4% des emplois ANAPEC en 2023, elles ont enregistré la croissance la plus marquée, atteignant 13,9%.

### Répartition et évolution des emplois ANAPEC par classe d'effectif

Classe d'effectif	Parts en %		Evolution annuelle en %
	2022	2023	
[0, 10]	10,2	10,2	8,9
[11, 50]	11	11	8,8
[51, 100]	5,2	5,4	13,9
[101, 500]	19,2	18,3	3,6
+ 500	54,4	55	9,8
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

## L'emploi ANAPEC a connu une augmentation dans la majorité des sections d'activités à l'exception de l' « Agriculture, sylviculture et pêche » et l' « Enseignement »

En 2023, le secteur de l' « industrie manufacturière » détient la part la plus importante des emplois ANAPEC déclarés, représentant 33,8% de l'effectif total. Il est suivi de la section du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » avec une part de 24,7%. Les « activités de services administratifs et de soutien » se placent en troisième position, représentant 6,9 du total des emplois ANAPEC, en baisse de 0,4 point par rapport à 2022.

Par ailleurs, les sections des « transports et entreposage » et de l' « information et communication » ont connu des évolutions significatives de 40,8% et 39,1% respectivement du nombre de stagiaires par rapport à 2022. A l'inverse, l' « agriculture, sylviculture et pêche » a subi une baisse annuelle importante de 36,1%.

## Répartition et évolution des emplois ANAPEC par section d'activités

Section d'activités	Parts en %		Evolution annuelle en %
	2022	2023	
Industrie manufacturière	33,4	33,8	9,6
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	24,8	24,7	8,0
Activités de services administratifs et de soutien	7,3	6,9	3,1
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	6,4	6,5	9,5
Enseignement	6,9	5,7	-10,8
Santé humaine et action sociale	4,0	4,6	24
Activités financières et d'assurance	3,1	3,4	17,2
Construction	3,1	3,2	12,6
Information et communication	2,2	2,8	39,1
Hébergement et restauration	2,6	2,8	14,3
Autres activités de services	2,6	2,3	-1,3
Transports et entreposage	1,2	1,5	40,8
Agriculture, sylviculture et pêche	1,4	0,8	-36,1
Autres	1,0	0,9	9,6
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

## 5.2. Analyse de la masse salariale (2022-2023)

La masse salariale déclarée à la CNSS, en 2023, s'est établie à 204,2 milliards de dirhams, en hausse annuelle de 9,7%, après 10,2% en 2022.

### **La hausse de la masse salariale a été plus marquée dans l'« hébergement et restauration » et l'« enseignement »**

L'analyse par section d'activités révèle des augmentations annuelles importantes de la masse salariale en 2023 dans les sections de l'« hébergement et restauration » (22,2%) et l'« enseignement » (17,2%), ces secteurs ayant connu sur la même période une croissance du nombre de leurs employés respectivement de 11% et 10,3%.

Par ailleurs, les sections du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », de l'« industrie manufacturière » et de la « construction » continuent à occuper les premières positions en termes de contribution à la masse salariale, avec des proportions respectives de 17,9%, 16,1% et 9,9% en 2023. Ces secteurs ont généré ensemble près de 44% du total de la masse salariale, en employant 49% de l'effectif des salariés déclarés (cf. tableau 35).

Tableau 35- Répartition sectorielle et évolution annuelle de la masse salariale

Section d'activités	2022		2023		Evolution de la masse salariale en %
	En MMDH	Part en %	En MMDH	Part en %	
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	33,9	18,2	36,6	17,9	7,9
Industrie manufacturière	30,9	16,6	33,0	16,1	6,8
Construction	18,7	10,1	20,2	9,9	7,6
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	17,3	9,3	19,6	9,6	13,0
Activités de services administratifs et de soutien	17,4	9,4	19,5	9,5	11,7
Activités financières et d'assurance	13,9	7,5	14,4	7,1	3,8
Agriculture, sylviculture et pêche	10,1	5,4	11,1	5,4	9,8
Transports et entreposage	8,8	4,7	9,7	4,8	10,6
Information et communication	7,9	4,2	9,1	4,4	14,9
Enseignement	7,1	3,8	8,3	4,1	17,2
Hébergement et restauration	6,5	3,5	7,9	3,9	22,2
Autres activités de services	4,1	2,2	4,4	2,1	5,6
Santé humaine et action sociale	3,5	1,9	3,9	1,9	12,3
Autres	6,0	3,2	6,7	3,3	
<b>Total</b>	<b>186,2</b>	<b>100</b>	<b>204,2</b>	<b>100</b>	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

### La hausse de la masse salariale en 2023 a concerné toutes les catégories d'entreprises

La répartition par classe d'effectifs révèle que la masse salariale des entreprises employant un effectif entre 11 et 50 employés a enregistré, en 2023, une hausse annuelle de 14,2%, ces entreprises ayant généré 16,4% du total de la masse salariale, contre 15,8% en 2022. Quant aux entreprises employant plus de 500 salariés, elles ont vu leur masse salariale évoluer de 8,2% en totalisant une part de 37,3% (cf. tableau 36).

Tableau 36- Répartition et évolution de la masse salariale par classe d'effectifs

Classe d'effectif	2022		2023		Evolution de la masse salariale en %
	En MMDH	Part en %	En MMDH	Part en %	
[0, 10]	25,5	13,7	28	13,7	9,8
[11, 50]	29,4	15,8	33,5	16,4	14,2
[51, 100]	17,0	9,1	18,4	9,0	8,5
[101, 500]	43,9	23,6	48,1	23,5	9,4
>500	70,3	37,8	76,1	37,3	8,2
<b>Total</b>	<b>186,2</b>	<b>100</b>	<b>204,2</b>	<b>100</b>	

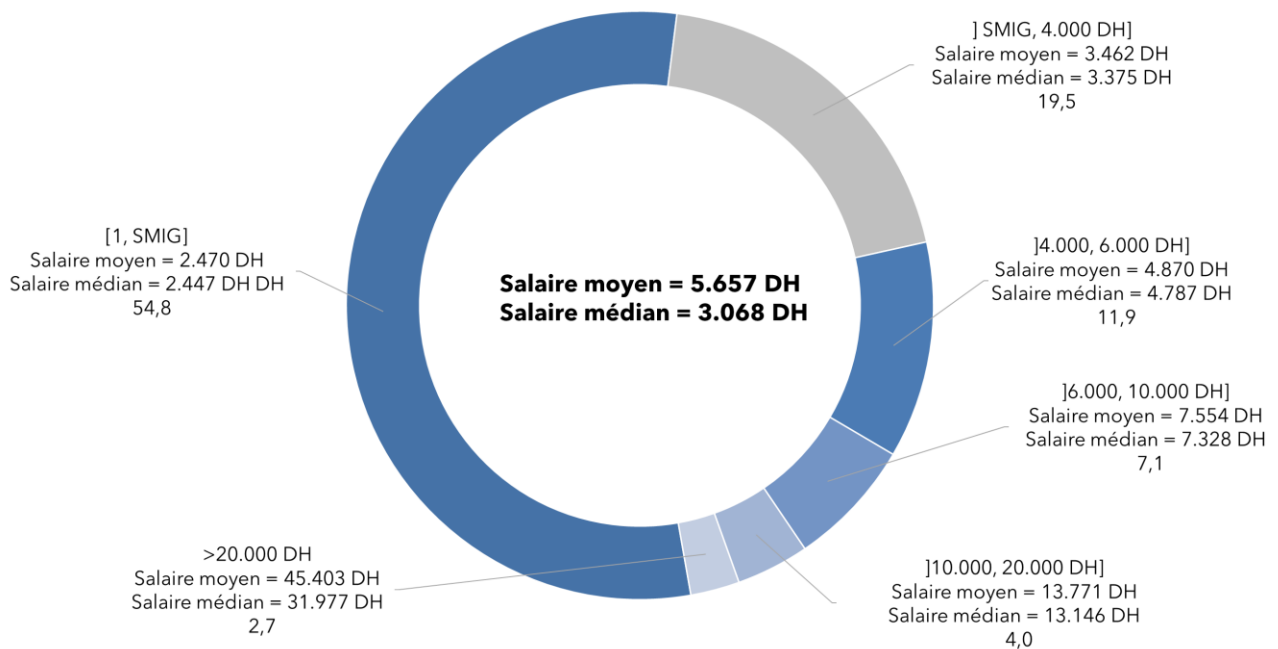
Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

**En 2023, 74% des employés déclarés à la CNSS ont perçu un salaire inférieur à 4.000 DH contre 76% en 2022**

La répartition des emplois par tranche de salaires en 2023 montre que 74,3% des employés ont perçu un salaire inférieur à 4.000 DH, enregistrant une baisse de 1,5 point par rapport à 2022. Par ailleurs, 54,8%<sup>17</sup> ont touché un salaire n'excédant pas le SMIG contre 44%<sup>18</sup> en 2022<sup>19</sup>. Cette situation s'explique également par la nature à temps partiel de ces emplois, empêchant ainsi d'atteindre le salaire minimum requis.

En revanche, la part des employés ayant un salaire dépassant 20.000 DH reste limitée à 2,7% (cf. graphique 24).

Graphique 24- Répartition des emplois déclarés à la CNSS par tranche de salaires - en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

<sup>17</sup> La valeur du SMIG à date de 2023.

<sup>18</sup> La valeur du SMIG à date de 2022. Il est à noter que la valeur du SMIG a augmenté de 5% en 2023, d'où le changement des seuils d'intervalles des tranches de salaires adoptées (cf. méthodologie).

La répartition des emplois par classe d'âge des entreprises et tranche de salaires, révèle que les entreprises âgées entre 2 à 5 ans ont rémunéré près de 65% de leurs effectifs à moins du SMIG. Cette proportion est de 47,1% pour les entreprises âgées de plus de 10 ans (cf. tableau 37).

Tableau 37- Répartition des emplois par tranche d'âge des entreprises et tranche de salaires - en 2023

Tranche d'âge	[1, SMIG]		] SMIG, 4.000 DH]		]4.000, 6.000 DH]		]6.000, 10.000 DH]		]10.000, 20.000 DH]		>20.000 DH	
	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %
<2 ans	142 701	62,7	46 995	20,7	20 194	8,9	9 979	4,4	4 760	2,1	2 923	1,3
[2, 5]	480 745	64,4	123 811	16,6	75 422	10,1	39 259	5,3	17 875	2,4	9 358	1,3
[6, 10]	537 787	62,8	143 887	16,8	85 048	9,9	47 861	5,6	25 012	2,9	17 126	2,0
>10 ans	1 223 070	47,1	564 171	21,7	363 218	14,0	217 019	8,4	133 425	5,1	95 471	3,7

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

L'analyse croisée des emplois par catégorie d'entreprises et tranche de salaires fait ressortir que dans les microentreprises, 84,6% des employés ont touché des salaires ne dépassant pas 4.000 DH, cette part s'élève à près de 60% pour les grandes entreprises (cf. tableau 38).

Tableau 38- Répartition des emplois par catégorie des entreprises et tranche de salaires - en 2023

Catégorie d'entreprises	[1, SMIG]		] SMIG, 4.000 DH]		]4.000, 6.000 DH]		]6.000, 10.000 DH]		]10.000, 20.000 DH]		>20.000 DH	
	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %
Micro [0,3]	818 246	65,5	238 818	19,1	111 443	8,9	56 189	4,5	18 947	1,5	5 255	0,4
TPE ]3, 10]	299 557	57,7	108 013	20,8	60 714	11,7	31 887	6,1	13 292	2,6	5 931	1,1
PE ]10, 50]	532 249	59,0	170 845	18,9	99 626	11,0	54 877	6,1	27 861	3,1	16 312	1,8
ME ]50, 175]	435 947	57,1	140 536	18,4	87 177	11,4	50 706	6,6	28 801	3,8	20 548	2,7
GE > 175	525 926	39,4	272 282	20,4	209 040	15,7	142 494	10,7	102 816	7,7	80 589	6,0

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

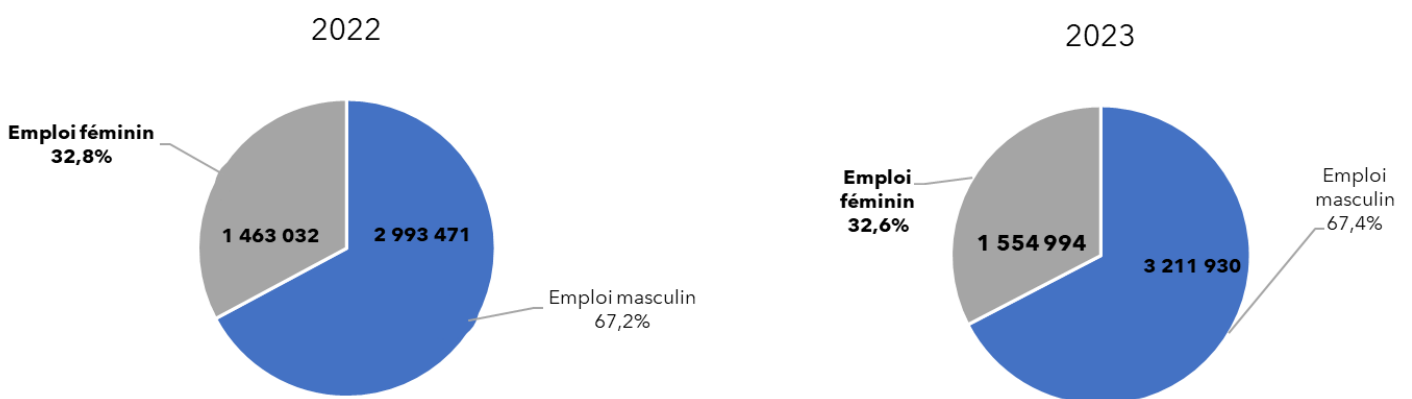


### 5.3. Emplois par genre 2023

Cette section présente une analyse par genre des indicateurs relatifs aux emplois déclarés à la CNSS en 2023, selon les axes suivants : tranche de salaires, région, section d'activités et catégorie d'entreprises.

Cette analyse porte sur un effectif global de 4.766.924<sup>20</sup> salariés dont 1.554.994 sont des employées femmes représentant 32,6% du total, en baisse de 0,2 point par rapport à 2022 (cf. graphique 25).

Graphique 25- Répartition des emplois déclarés par genre

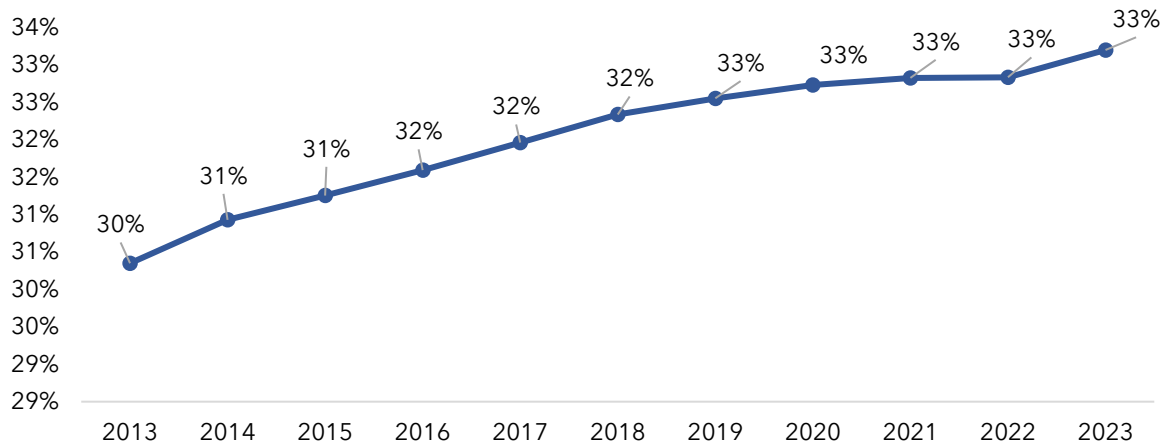


Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

<sup>20</sup> Ce chiffre prend en compte les déclarations répétitives par les entreprises affiliées à la CNSS.

Entre 2013 et 2018, la part des femmes dans l'ensemble des salariés a connu une augmentation modeste, avant de stagner à 33% à partir de 2019, reflétant les difficultés persistantes qu'elles rencontrent pour s'intégrer pleinement au marché du travail.

Graphique 26- Evolution de l'emploi féminin entre 2013 et 2023



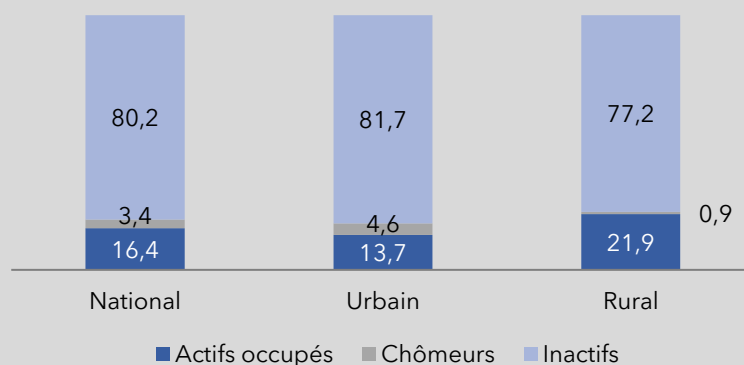
Source : Données de la CNSS.

### Encadré 8. Emploi féminin

Le présent encadré illustre divers aspects de la participation des femmes au marché du travail au Maroc, en se basant sur les données du HCP pour l'année 2022.

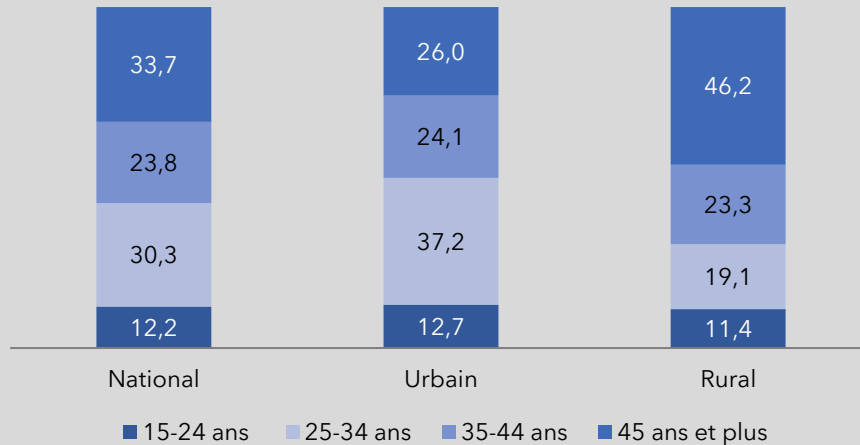
Le pourcentage de femmes employées est plus élevé en milieu rural (21,9%) comparé au niveau national (16,4%) et urbain (13,7%). Bien que la majorité des femmes sont inactives, avec un pourcentage légèrement plus élevé en milieu urbain (81,7%) par rapport au niveau national (80,2%) et rural (77,2%). Cela pourrait être dû à divers facteurs socio-économiques et culturels influençant la participation des femmes au marché du travail.

Graphique - Structure de la population féminine âgée de 15 ans et plus selon le type d'activité et le milieu de résidence, en %



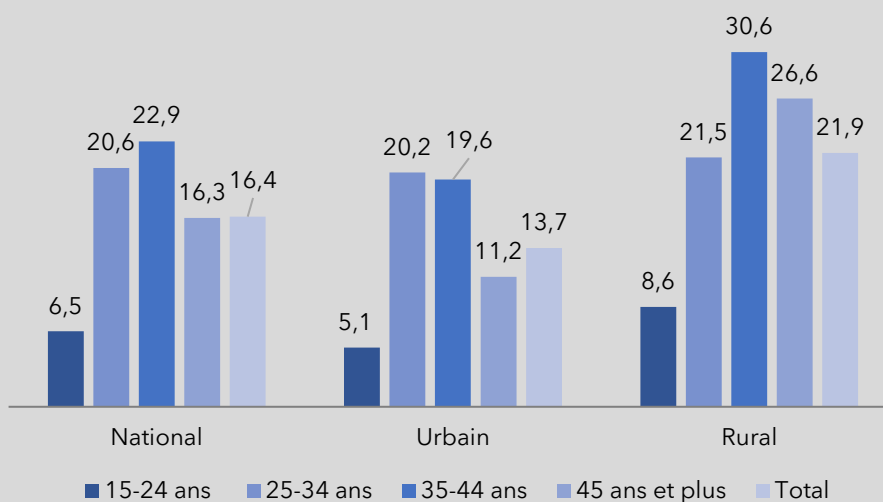
À l'échelle nationale, les femmes de 45 ans et plus représentent la plus grande part (33,7 %), suivies par celles de 25 à 34 ans (30,3 %). En milieu urbain, les femmes de 25 à 34 ans sont majoritaires (37,2 %), tandis qu'en milieu rural, ce sont celles de 45 ans et plus qui dominent (46,2 %)

Graphique - Structure de la population féminin active âgée de 15 ans et plus selon l'âge et le milieu de résidence - en (%)



À l'échelle nationale, les taux d'emploi les plus élevés se retrouvent parmi les personnes âgées de 35 à 44 ans (22,9%) et celles de 25 à 34 ans (20,6%). En milieu urbain, les employées de 25 à 34 ans prédominent avec un taux de 20,2%, tandis qu'en milieu rural, ce sont les employées de 35 à 44 ans qui enregistrent un taux de 30,6%. Les jeunes âgés de 15 à 24 ans affichent des taux d'emploi plus faibles, en particulier en zone urbaine (5,1%) comparativement au milieu rural (8,6%).

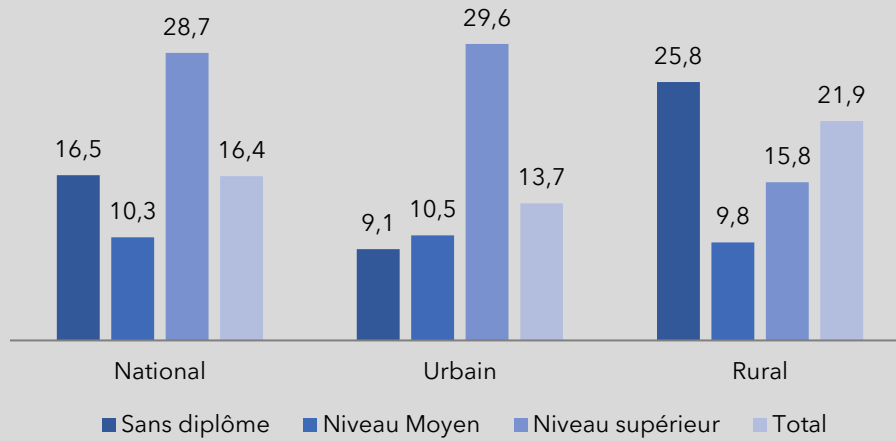
Graphique - Taux d'emploi dans la population âgée de 15 ans et plus selon l'âge et le milieu de résidence, en %



Les femmes sans diplôme ont un taux d'emploi plus élevé en milieu rural (25,8%) comparé au niveau national (16,5%) et urbain (9,1%). Celles ayant un niveau moyen d'éducation présentent des taux d'emploi similaires entre les milieux urbain (10,5%) et national (10,3%),

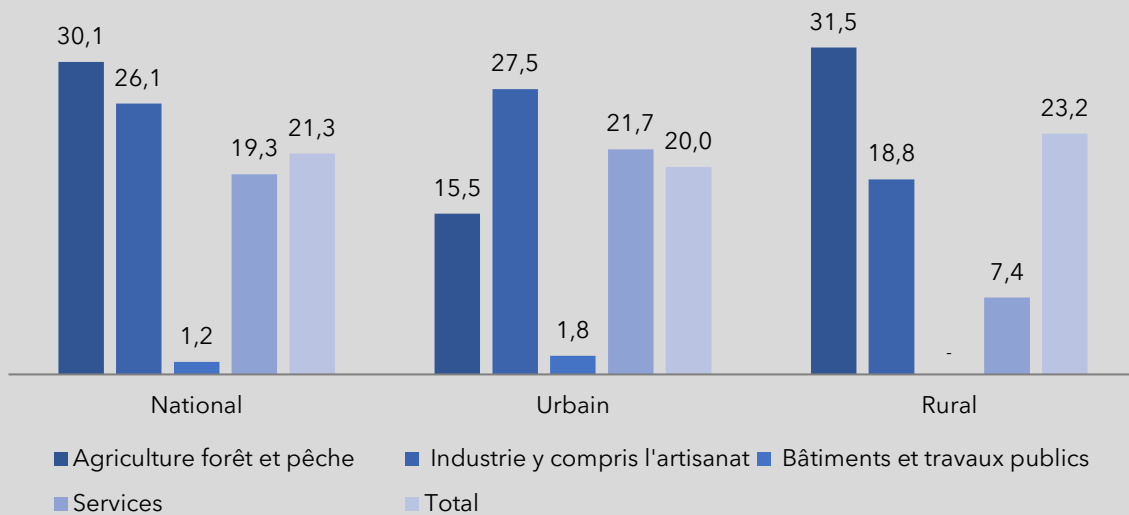
mais légèrement plus bas en milieu rural (9,8%). Les femmes ayant un niveau supérieur d'éducation ont les taux d'emploi les plus élevés, surtout en milieu urbain (29,6%), tandis qu'en milieu rural, ce taux est significativement plus bas (15,8%).

Graphique - Taux d'emploi de la population féminine âgée de 15 ans et plus selon le niveau de diplôme et le milieu de résidence, en (%)

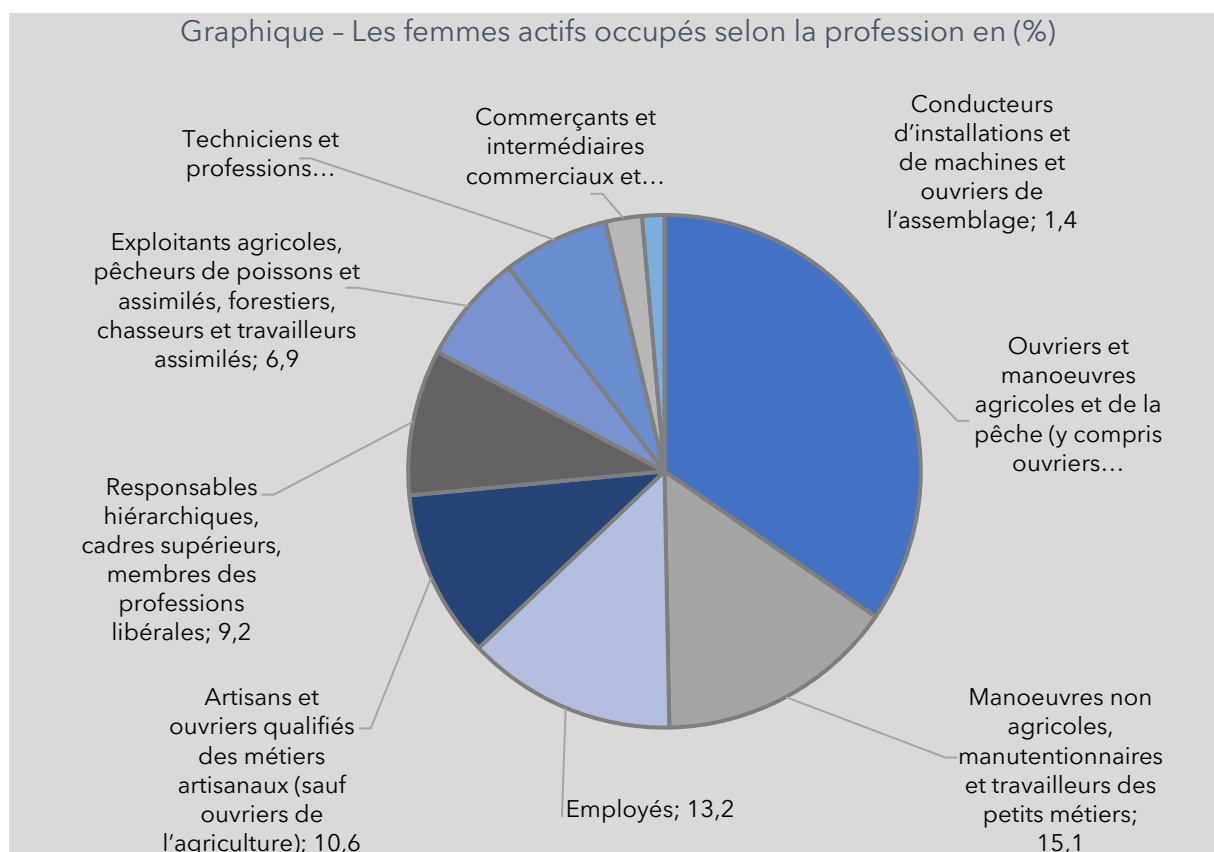


Les femmes sont majoritairement présentes dans l' « agriculture, forêt et pêche » en milieu rural (31,5%) comparé à l'urbain (15,5%). Dans l' « industrie (y compris l'artisanat) », le taux est plus élevé en milieu urbain (27,5%) qu'en rural (18,8%). Le secteur des « bâtiments et travaux publics » à un taux de féminisation très faible.

Graphique - Taux de féminisation de l'emploi selon les secteurs d'activité économique et le milieu de résidence, en (%)



La répartition des femmes actives selon leur profession montre une prédominance dans les secteurs « agricoles et de la pêche », avec 34,6% des femmes employées dans ces domaines. Les « manœuvres non agricoles et les travailleurs des petits métiers » représentent 15,1%, tandis que les « employées » constituent 13,2%. Les « artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux » suivent avec 10,6%. Les femmes occupant des « postes de cadres supérieurs et membres des professions libérales » représentent 9,2%.



### Les écarts entre les genres sont plus marqués au niveau des bas salaires<sup>21</sup>.

Comme le montre le « tableau 39 », 58,9% du total des employées femmes ont perçu un salaire inférieur au SMIG, contre 52,8% pour les employés hommes. Pour les autres tranches de salaires, la part des employés masculins est supérieure tout en tendant à s'approcher de celle des employés féminins au fur et à mesure que ces tranches de salaires sont plus élevées.

Tableau 39- Répartition des emplois déclarés par genre et tranches de salaires en 2023

Tranches de salaires	Effectif des emplois		La part en % des emplois		Effectif des emplois féminins		Effectif des emplois masculins	
	En nombre	En part dans le total (en%)	Féminins dans chaque tranche de salaires	Masculins dans chaque tranche de salaires	En nombre	En Part dans le total en %	En nombre	En Part dans le total en %
[1, SMIG]	2 611 925	54,8	35,1	64,9	915 823	58,9	1 696 102	52,8
] SMIG, 4.000 DH]	930 494	19,5	30,6	69,4	284 829	18,3	645 665	20,1
]4.000, 6.000 DH]	568 000	11,9	26,8	73,2	152 248	9,8	415 752	12,9
]6.000, 10.000 DH]	336 153	7,1	29,3	70,7	98 432	6,3	237 721	7,4
]10.000, 20.000 DH]	191 717	4,0	32,9	67,1	63 013	4,1	128 704	4,0
>20.000 DH	128 635	2,7	31,6	68,4	40 649	2,6	87 986	2,7
<b>Total</b>	<b>4 766 924</b>	<b>100,0</b>	<b>32,6</b>	<b>67,4</b>	<b>1 554 994</b>	<b>100,0</b>	<b>3 211 930</b>	<b>100,0</b>

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

<sup>21</sup> Il s'agit des salaires bruts déclarés à la CNSS.

### Encadré 9. Le sous-emploi au Maroc

Le concept de sous-emploi, tel que défini par l'Organisation internationale du travail (OIT), se réfère à une situation d'emploi inadéquat qui peut être caractérisée par deux dimensions principales : la durée et la productivité du travail.

**La durée du travail, liée au sous-emploi visible :** se caractérise par une insuffisance du volume de travail. Cela se mesure par le nombre de personnes qui travaillent involontairement moins que la durée normale de travail et qui souhaitent ou sont disponibles pour travailler davantage.

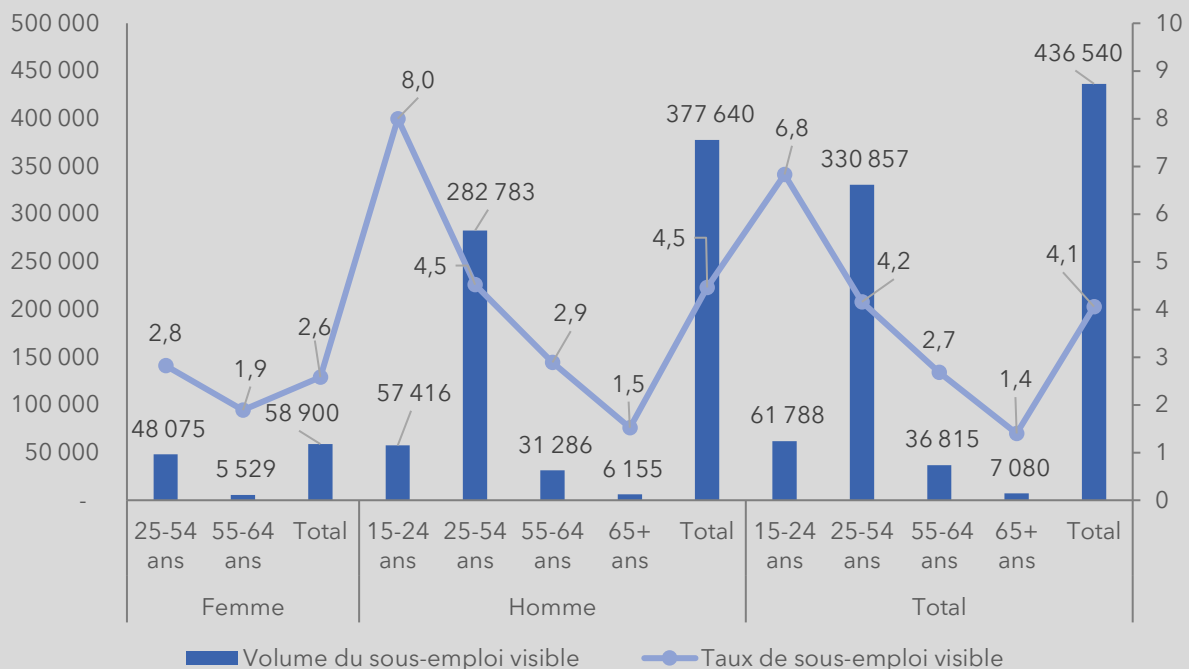
**La Productivité du travail, liée au sous-emploi invisible :** reflète une mauvaise répartition des ressources en main-d'œuvre ou un déséquilibre fondamental entre la main-d'œuvre et les autres facteurs de production. Elle se caractérise par un faible revenu, une sous-utilisation des compétences ou une faible productivité.

**Le cadre conceptuel du sous-emploi repose sur trois critères principaux :**

- Les travailleurs doivent être en emploi ou avoir un emploi.
- Ils doivent être désireux de travailler davantage.
- Ils doivent être disponibles pour travailler

Pour l'année 2022, le nombre de personnes en sous-emploi visible est de 436.540, soit un taux de 4,1% de la population active, réparti en 377.640 hommes et 58.900 femmes. Le taux de sous-emploi visible le plus marquant est enregistré pour les personnes âgées de 25 à 54 ans, soit 4,2%. Pour cette même tranche d'âge, le taux de sous-emploi visible est de 2,8% pour les femmes, et 4,5% pour les hommes. Par ailleurs, le taux le plus élevé pour les hommes est enregistré chez les 15 à 24 ans, atteignant 8%.

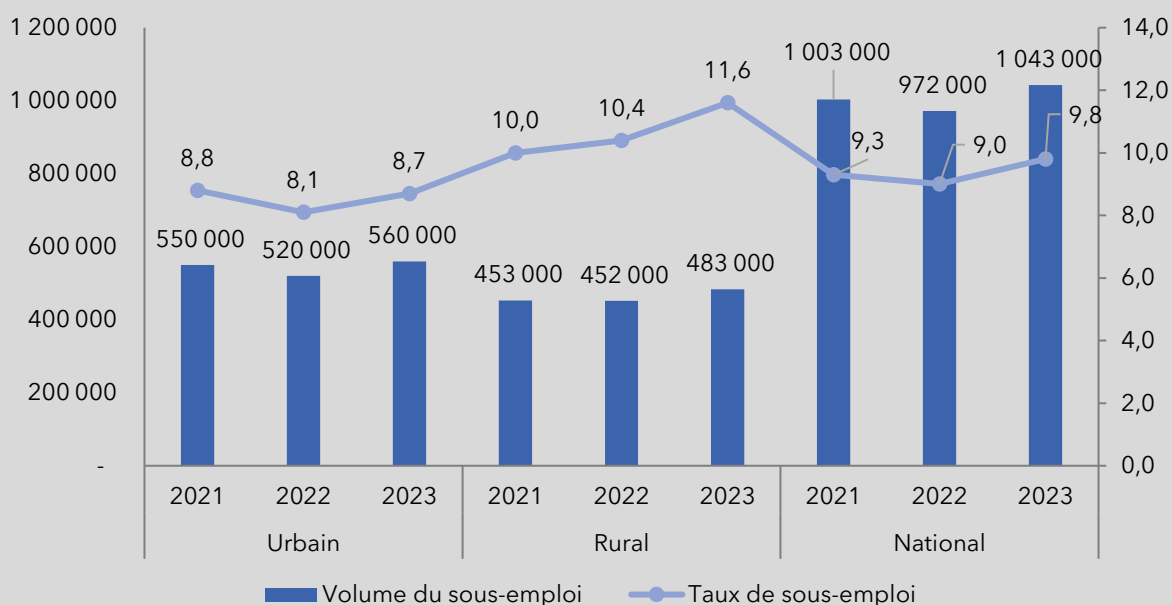
Répartition du nombre et du taux de sous-emploi visible par genre et tranche d'âge - en 2022



Source : Organisation internationale du travail (ILOSTAT).

Selon le Haut-Commissariat au Plan (HCP), le volume du sous-emploi<sup>22</sup> est passé de 1.003.000 en 2021 à 972.000 en 2022 pour atteindre un volume de 1.043.000 personnes au niveau national en 2023. Par milieu de résidence, le volume du sous-emploi est passé de 550.000 en 2021 à 520.000 en 2022 puis a augmenté de 40.000 en 2023 en milieu urbain et de 453.000 en 2021 à 452.000 en 2022 pour atteindre 483.000 en 2023 en milieu rural. En 2023, le taux de sous-emploi a enregistré une hausse de 1,2 point en milieu rural, de 0,8 point au niveau national et de 0,6 point en milieu urbain par rapport à l'année 2022.

Evolution du taux de sous-emploi au milieu de résidence entre 2021 à 2023



Source : HCP.

### La proportion d'emplois occupés par des femmes dépasse la moyenne nationale qui est de 32,6% dans trois régions : Rabat-Salé-Kénitra, Tanger-Tétouan-Al Hoceima et Fès-Meknès

La répartition régionale des emplois, au titre de 2023, montre que, pour ce qui est de la région de Rabat-Salé- Kénitra, 40,1% de l'effectif déclaré sont occupés par des femmes. Elle est suivie par les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima et Fès-Meknès, avec des proportions respectives de 37,9% et 37,6%. Cette part est limitée à 16,3% dans la région de Dakhla-Oued Eddahab (cf. tableau 40).

Il est à noter que la part des emplois féminins dans la région de Casablanca-Settat s'établit à 30,6%, inférieure à la moyenne nationale.

<sup>22</sup> La population en situation de sous-emploi est constituée des personnes ayant travaillé : i) au cours de la semaine de référence moins de 48 heures et disponibles à faire des heures supplémentaires ou ii) plus que le seuil fixé et sont à la recherche d'un autre emploi ou disposées à changer d'emploi pour raison d'inadéquation avec leur formation ou leur qualification ou encore pour insuffisance de la rémunération.

Tableau 40- Répartition régionale des emplois déclarés par genre et tranches de salaires en 2023

Région	Effectif des emplois		La part en % des emplois		Effectif des emplois féminins		Effectif des emplois masculins	
	En nombre	En Part dans le total en %	Féminins dans chaque région	Masculins dans chaque région	En nombre	En Part dans le total en %	En nombre	En Part dans le total en %
Casablanca-Settat	1 825 030	38,3	30,6	69,4	558 529	35,9	1 266 501	39,4
Rabat-Salé-Kénitra	700 088	14,7	40,1	59,9	280 595	18,0	419 493	13,1
Souss-Massa	567 298	11,9	32,5	67,5	184 415	11,9	382 883	11,9
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	546 310	11,5	37,9	62,1	207 137	13,3	339 173	10,6
Marrakech-Safi	339 796	7,1	30,0	70,0	101 823	6,5	237 973	7,4
Fès-Meknès	303 136	6,4	37,6	62,4	114 052	7,3	189 084	5,9
L'Oriental	145 396	3,1	27,6	72,4	40 064	2,6	105 332	3,3
Laâyoune-Sakia El Hamra	97 078	2,0	19,0	81,0	18 424	1,2	78 654	2,4
Dakhla-Oued Eddahab	76 027	1,6	16,3	83,7	12 389	0,8	63 638	2,0
Béni Mellal-Khénifra	69 985	1,5	25,5	74,5	17 819	1,1	52 166	1,6
Drâa-Tafilalet	66 703	1,4	17,4	82,6	11 613	0,7	55 090	1,7
Guelmim-Oued Noun	30 077	0,6	27,0	73,0	8 134	0,5	21 943	0,7
<b>Total</b>	<b>4 766 924</b>	<b>100,0</b>	<b>32,6</b>	<b>67,4</b>	<b>1 554 994</b>	<b>100,0</b>	<b>3 211 930</b>	<b>100,0</b>

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

### Les femmes employées continuent d'être mieux rémunérées dans la région de Casablanca-Settat.

En 2023, la répartition régionale de l'emploi féminin selon les tranches de salaires montre que, globalement, les femmes travaillant dans la région de Casablanca-Settat sont mieux rémunérées que celles exerçant dans les autres régions, résultat similaire à celui de 2022. Ainsi, 37% de ces femmes ont perçu un salaire supérieur à 4.000 DH, soit une hausse de 1 point par rapport à l'année précédente, contre une proportion variant entre 4% et 20,8% dans les autres régions.

Concernant les employés masculins, 34,8% d'entre eux travaillant dans cette région sont rémunérés à plus de 4.000 DH, contre 33% en 2022. Cette part s'est établie à 42% dans la région de Dakhla-Oued Eddahab, soit une hausse de 2 points par rapport à l'année précédente.

La région de Drâa-Tafilalet affiche la proportion la plus élevée des employés hommes percevant un salaire inférieur à 4.000 DH, soit près de 93% de l'effectif total. Cette proportion s'établit à près de 96% pour les employées femmes travaillant dans la région de Guelmim-Oued Noun (cf. tableau 41).



Tableau 41- Répartition des emplois par régions et tranches de salaires en 2023 - en %

Région	Répartition des emplois féminins selon les tranches de salaires						Répartition des emplois masculins selon les tranches de salaires					
	[1, SMIG]	] SMIG, 4.000 DH]	]4.000, 6.000 DH]	]6.000, 10.000 DH]	]10.000, 20.000 DH]	>20.000 DH	[1, SMIG]	] SMIG, 4.000 DH]	]4.000, 6.000 DH]	]6.000, 10.000 DH]	]10.000, 20.000 DH]	>20.000 DH
Dakhla-Oued Eddahab	84,7	10,2	3,0	1,3	0,5	0,2	47,1	10,7	14,7	17,6	8,7	1,3
Souss-Massa	83,4	10,4	3,8	1,6	0,6	0,3	66,0	14,8	10,1	6,1	2,4	0,7
Guelmim-Oued Noun	77,9	18	3,1	0,5	0,3	0,1	53,0	18,9	15,6	9,3	3,0	0,3
Béni Mellal-Khénifra	76,0	16,1	5,7	1,6	0,5	0,1	77,6	14,6	5,5	1,4	0,6	0,2
Laâyoune-Sakia El Hamra	74,6	19,0	3,8	1,5	0,7	0,3	52,0	16,1	16,1	11,8	3,4	0,6
L'Oriental	73,0	17,9	6,0	2,2	0,7	0,2	64,6	21,3	9,3	3,4	1,1	0,4
Drâa-Tafilalet	70,6	23,6	4,4	0,9	0,4	0,1	74,7	18,4	5,3	1,2	0,3	0,1
Fès-Meknès	66,1	18,6	9,6	4,1	1,2	0,4	65,5	18,5	9,6	4,2	1,4	0,8
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	63,8	21,2	8,6	3,7	1,7	1,0	51,8	21,2	14,7	7,2	3,2	1,9
Rabat-Salé-Kénitra	62,6	16,8	8,8	5,8	3,8	2,2	56,4	18,9	11,7	6,4	3,9	2,8
Marrakech-Safi	56,3	22,9	11,5	5,5	2,3	1,5	57,4	21,6	11,9	5,3	2,4	1,4
Casablanca-Settat	43,0	19,9	13,4	10,6	7,7	5,3	42,5	22,8	15,1	9,1	5,8	4,8

Valeur minimale

Valeur maximale

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

### Les femmes sont majoritaires dans deux secteurs d'activités : la santé humaine et action sociale, et l'enseignement.

Les employés hommes sont majoritaires dans tous les secteurs d'activités, à l'exception de la « santé humaine et action sociale » où la part des employées femmes représente 71,5% et l'« enseignement » où cette part s'établit à 70,2% (cf. tableau 42).

Tableau 42- Répartition des emplois par genre et section d'activités -2023

Section d'activités	Effectif des emplois		La part en % des emplois		Effectif des emplois féminins		Effectif des emplois masculins	
	En nombre	En Part dans le total en %	Féminins dans chaque section d'activités	Masculins dans chaque section d'activités	En nombre	En Part dans le total en %	En nombre	En Part dans le total en %
Industrie manufacturière	660 921	13,9	44,6	55,4	294 501	18,9	366 420	11,4
Agriculture, sylviculture et pêche	761 928	16,0	29,4	70,6	223 809	14,4	538 119	16,8
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	672 723	14,1	33,1	66,9	222 508	14,3	450 215	14,0
Activités de services administratifs et de soutien	668 285	14,0	30,4	69,6	202 849	13,0	465 436	14,5
Enseignement	183 413	3,8	70,2	29,8	128 795	8,3	54 618	1,7
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	260 633	5,5	37,5	62,5	97 772	6,3	162 861	5,1
Santé humaine et action sociale	95 237	2,0	71,5	28,5	68 059	4,4	27 178	0,8
Hébergement et restauration	215 128	4,5	31,6	68,4	67 993	4,4	147 135	4,6
Construction	627 906	13,2	10,2	89,8	64 266	4,1	563 640	17,5
Autres activités de services	166 979	3,5	36,7	63,3	61 300	3,9	105 679	3,3
Activités financières et d'assurance	83 930	1,8	46,4	53,6	38 967	2,5	44 963	1,4
Information et communication	95 653	2,0	37,8	62,2	36 125	2,3	59 528	1,9
Transports et entreposage	166 470	3,5	13,1	86,9	21 756	1,4	144 714	4,5
Arts, spectacles et activités récréatives	19 061	0,4	33,3	66,7	6 338	0,4	12 723	0,4
Activités immobilières	16 745	0,4	32,8	67,2	5 499	0,4	11 246	0,4
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	28 083	0,6	8,6	91,4	2 421	0,2	25 662	0,8
Industries extractives	21 477	0,5	5,9	94,1	1 276	0,1	20 201	0,6
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	2 310	0,0	13,9	86,1	320	0,0	1 990	0,1
Autres	20 042	0,4	52,1	47,9	10 440	0,7	9 602	0,3
<b>Total</b>	<b>4 766 924</b>	<b>100</b>	<b>32,6</b>	<b>67,4</b>	<b>1 554 994</b>	<b>100</b>	<b>3 211 930</b>	<b>100</b>

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

L'analyse de la distribution des salaires par catégorie d'entreprises montre en particulier que :

- Dans les ME, la part des employés féminins rémunérés à moins du SMIG est de 65,3%, proportion la plus élevée comparativement aux autres catégories d'entreprises et excède celle des employés masculins qui est 51,2%.
- Dans les GE, 13,7% des employées femmes perçoivent un salaire supérieur à 10.000 DH, contre 14,3% pour les employés hommes. Cette proportion varie entre 2,6% et 7% pour l'emploi féminin et entre 3% et 7,2% pour l'emploi masculin dans les autres catégories d'entreprises (cf. tableau 43).

Tableau 43- Répartition des emplois par genre, par catégorie d'entreprises et par tranches de salaires en 2023 - en %

Catégorie d'entreprises	Répartition des emplois féminins selon les tranches de salaires						Répartition des emplois masculins selon les tranches de salaires					
	[1, SMIG]	] SMIG, 4.000 DH]	]4.000, 6.000 DH]	]6.000, 10.000 DH]	]10.000, 20.000 DH]	>20.000 DH]	[1, SMIG]	] SMIG, 4.000 DH]	]4.000, 6.000 DH]	]6.000, 10.000 DH]	]10.000, 20.000 DH]	>20.000 DH]
Micro [0,3]	63,1	21,1	8,9	4,4	1,7	0,8	63,5	18,3	9,9	5,3	2,1	0,9
TPE ]3, 10]	57,5	19,7	11,8	6,7	2,9	1,4	56,7	20,9	11,8	6,4	2,8	1,4
PE ]10, 50]	62,1	17,4	9,1	6,4	3,4	1,7	55,4	21	12,2	6,2	3,4	2
ME ]50, 175]	65,3	14,4	7,7	5,6	4,1	3,0	51,2	20,6	13,7	7,3	4,0	3,2
GE > 175	47,4	17,8	12,0	9,0	7,9	5,8	34,3	21,2	18,1	12,1	7,9	6,4

Valeur minimale

Valeur maximale

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrif.



## **6. ETAT DES LIEUX DE L'ENTREPRENEURIAT FEMININ DANS LES EPMA**



## 6. Etat des lieux de l'entrepreneuriat féminin dans les EPMA

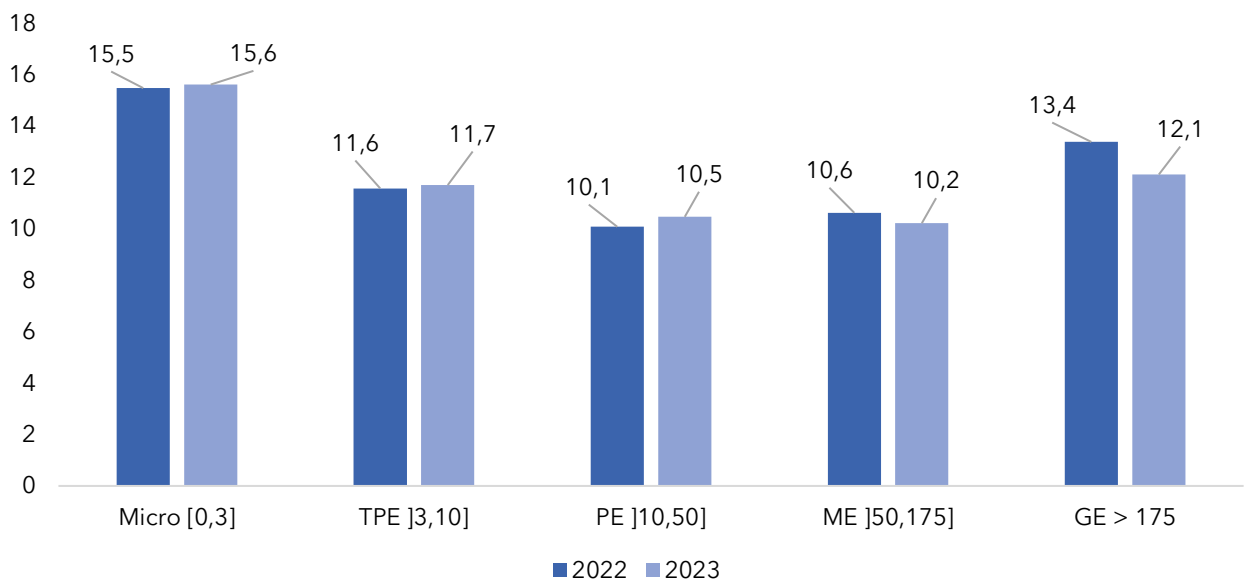
L'examen des données de 373.835 EPMA au titre de 2023, pour lesquelles le genre a été identifié par l'Observatoire (cf. Indicateurs démographiques des EPMA), a fait ressortir que 56.533 entreprises sont dirigées par des femmes soit une hausse de 9,5% par rapport à 2022. Malgré cette amélioration, leur part stagne depuis 2020 autour de 15%.

L'indicateur « entrepreneuriat féminin<sup>23</sup> » relatif à ces entreprises, fait l'objet d'une analyse selon cinq axes : la catégorie d'entreprises, la région, la tranche d'âge de l'entreprise et la section d'activités.

### Les microentreprises ont affiché la part de l'entrepreneuriat féminin la plus importante.

L'analyse par catégorie d'entreprises laisse apparaître que les microentreprises ont enregistré, en 2023, la part la plus élevée de l'entrepreneuriat féminin, soit 15,6% de l'effectif de cette catégorie d'entreprises, un niveau légèrement supérieur à la moyenne globale. Les GE et les TPE suivent avec des parts respectives de 12,1% et 11,7% (cf. graphique 27).

Graphique 27 - Evolution annuelle de la part de l'entrepreneuriat féminin par catégorie d'entreprises - en %



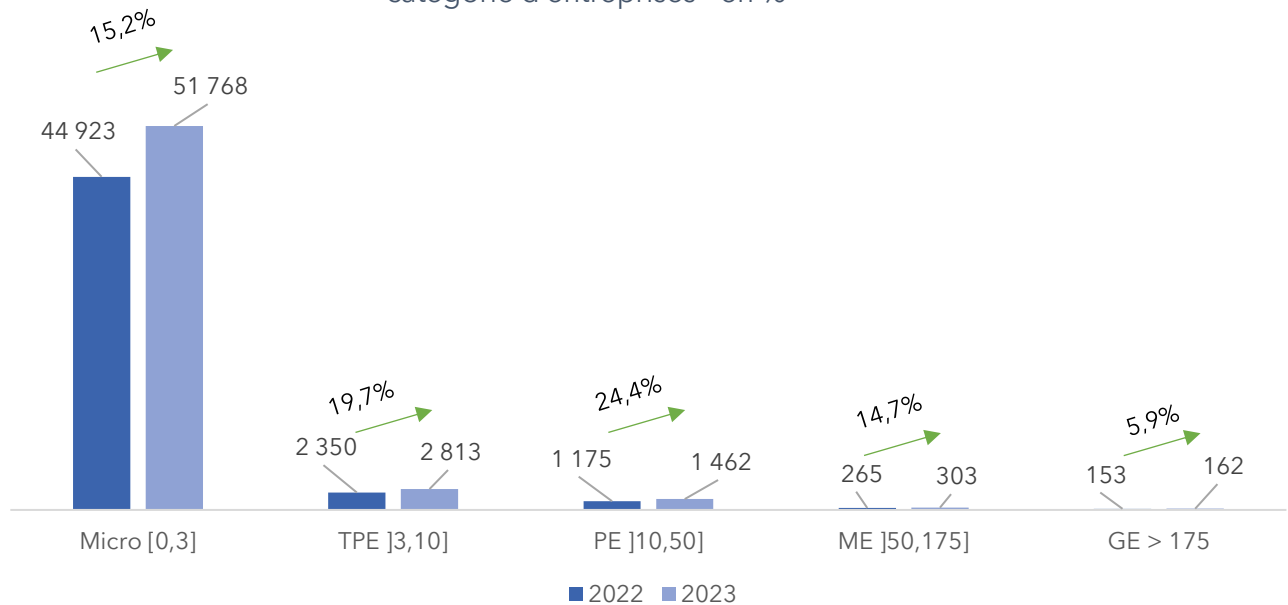
Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

<sup>23</sup> Cet indicateur représente la part des entreprises dirigées par des femmes dans la population des 373.835 entreprises dont le genre du dirigeant a été identifié.

## Une tendance positive du nombre d'entreprises dirigées par des femmes est observée dans l'ensemble des catégories d'entreprises, avec des variations disparates

Toutes les catégories d'entreprises ont enregistré des évolutions positives en termes du nombre des entreprises dirigées par des femmes, particulièrement les TPE, les PE et les ME, respectivement de 19,7%, 24,4% et 14,7% (cf. graphique 28).

Graphique 28 - Evolution annuelle du nombre d'entreprises dirigées par des femmes, par catégorie d'entreprises - en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

### Encadré 10. L'entrepreneuriat féminin dans le monde

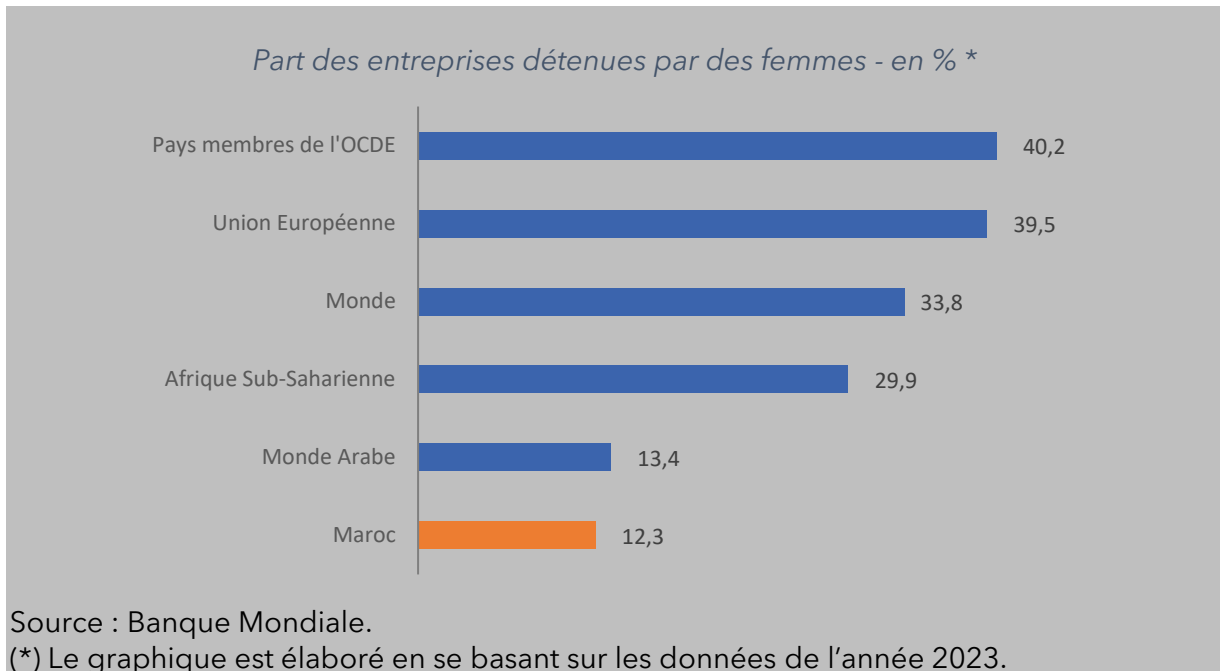
La moyenne mondiale et selon les données de la Banque Mondiale pour l'année 2023, est de 33,8%, soit presque une entreprise sur trois qui est détenue par une femme<sup>24</sup>. Cette proportion varie considérablement d'une économie à l'autre et selon les régions géographiques.

Cet encadré examine la part des entreprises dirigées par des femmes, selon la définition de la Banque Mondiale et ses données pour l'année 2023. Le graphique révèle qu'au Maroc, environ 12,3% des entreprises ont au moins une femme parmi leurs propriétaires. Cependant, ces chiffres restent inférieurs à ceux des pays de l'OCDE (40,2%) et de l'Union européenne (39,6%). En Afrique subsaharienne, la participation féminine atteint 29,9%.

Bien que la part des entreprises dirigées par des femmes au Maroc soit comparable à celle observée dans les pays arabes, elle demeure nettement inférieure à celle des pays Benchmark. Cette situation souligne la nécessité d'initiatives ciblées pour promouvoir l'entrepreneuriat féminin et améliorer la participation des femmes afin de favoriser une croissance inclusive et durable.

<sup>24</sup> La Banque mondiale définit les entreprises dirigées par des femmes comme celles où des femmes participent activement à la direction et y sont actionnaires.





### **Encadré 11. Promotion de l'entrepreneuriat féminin au Maroc**

Le Ministère de l'Industrie et du Commerce a signé une convention de partenariat avec l'Association des Femmes Chefs d'Entreprises du Maroc (AFEM) pour le lancement du programme « She Industriel ». Il vise à renforcer l'entrepreneuriat féminin dans le secteur industriel.

« She Industriel » offre un soutien complet aux femmes souhaitant créer ou développer leurs entreprises. Les parties souhaitent ainsi, l'accompagnement de plus de 2200 femmes en deux ans. L'AFEM facilitera l'accès au financement et proposera des formations, tandis que le Ministère apportera son expertise technique et financière. Cette initiative s'inscrit dans les objectifs de développement pour atteindre un taux d'activité féminine de 45% d'ici 2035.

Source : Ministère de l'industrie et du Commerce.

### **Encadré 12. Participation des Femmes dans la scène politique au Maroc et dans le Monde en 2023**

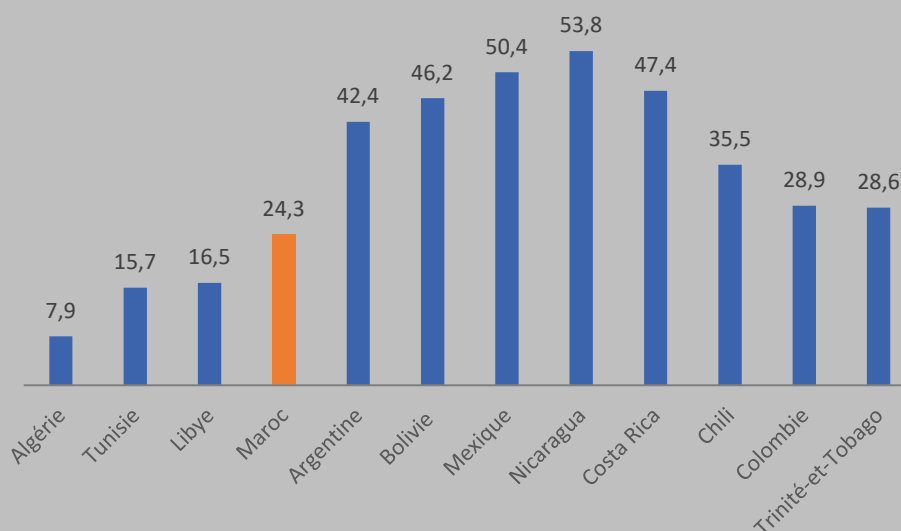
En 2023, la représentation des femmes au parlement marocain est de 24,3%, un chiffre qui reflète un effort significatif, mais qui reste faible comparé aux moyennes mondiales. Les pays de l'OCDE enregistrent en moyenne 34% de femmes parlementaires. Des pays comme le Mexique et le Nicaragua atteignent la parité, avec plus de 50 % de sièges occupés par des femmes, en grande partie grâce à des quotas législatifs. En comparaison, les pays d'Afrique du Nord, tels que l'Algérie (7,9%), la Tunisie (15,7%) et la Libye (16,5%), affichent des taux encore plus bas.

Les quotas de genre jouent un rôle crucial dans l'augmentation de la représentation féminine. Bien que le Maroc ait instauré des mécanismes de quotas pour promouvoir l'égalité des sexes, l'impact de ces mesures demeure limité par rapport aux résultats obtenus dans des pays appliquant des quotas stricts, comme l'Argentine (42,4%) et la Bolivie (46,2%).

Dans l'exécutif marocain, la proportion de femmes ministres reste également insuffisante. Sous le gouvernement Akhannouch en 2023, 25% des ministères au Maroc sont dirigés par

des femmes, un chiffre inférieur à celui de pays comme la Colombie (50%) et le Nicaragua (63%), où les femmes sont mieux représentées dans des postes de leadership. Ces comparaisons soulignent que, bien que le Maroc ait réalisé des progrès notables, il demeure en retard par rapport à d'autres nations qui ont mis en œuvre des politiques ambitieuses en faveur de la parité et de l'inclusion des femmes dans la sphère politique.

Part des femmes dans la scène politique - en %\*



(\*) Calculé en divisant le nombre actuel de femmes par le nombre actuel de membres. Les données utilisées datent de 2023.

Source :

IPU Data on Women in Parliament (Maroc).

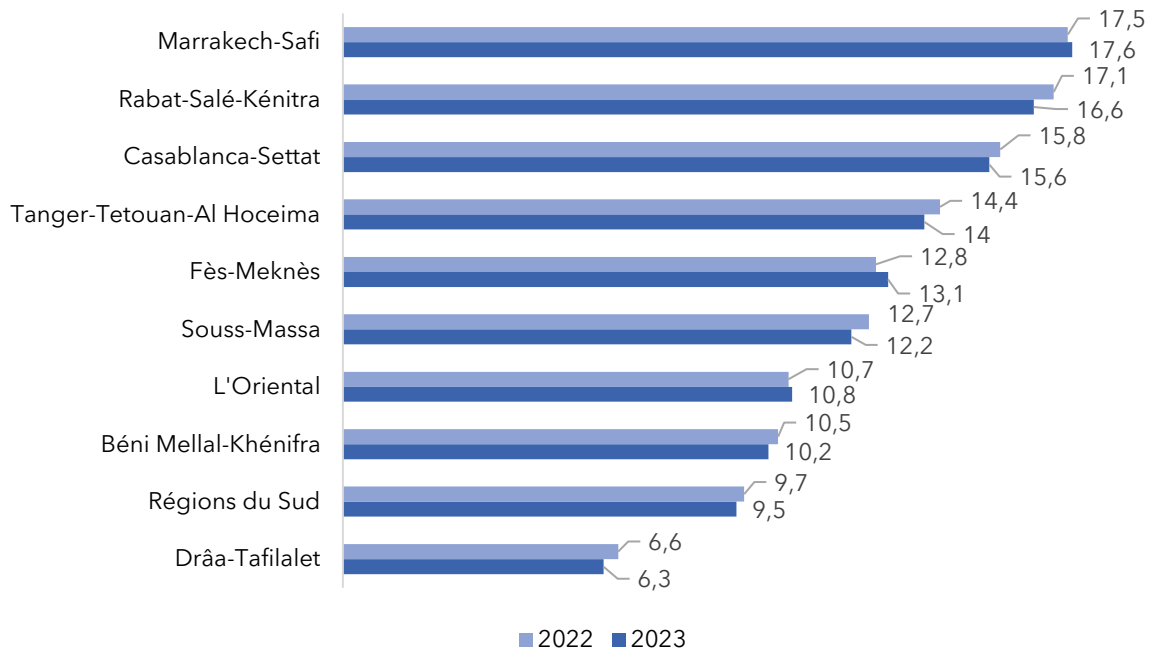
World Bank Gender Data Portal.

OCDE - Gender Equality in Politics.

## Les régions de Marrakech-Safi et Rabat-Salé-Kenitra enregistrent les niveaux les plus élevés de l'entrepreneuriat féminin

L'analyse par région fait ressortir que dans la région de Marrakech-Safi, 17,6% des EPMA sont dirigées par des femmes en 2023. Ces proportions sont de 16,6% et 15,6% dans la région de Rabat-Salé-Kenitra et dans la région de Casablanca-Settat (cf. graphique 29).

Graphique 29 - Evolution annuelle de la part de l'entrepreneuriat féminin par région - en %

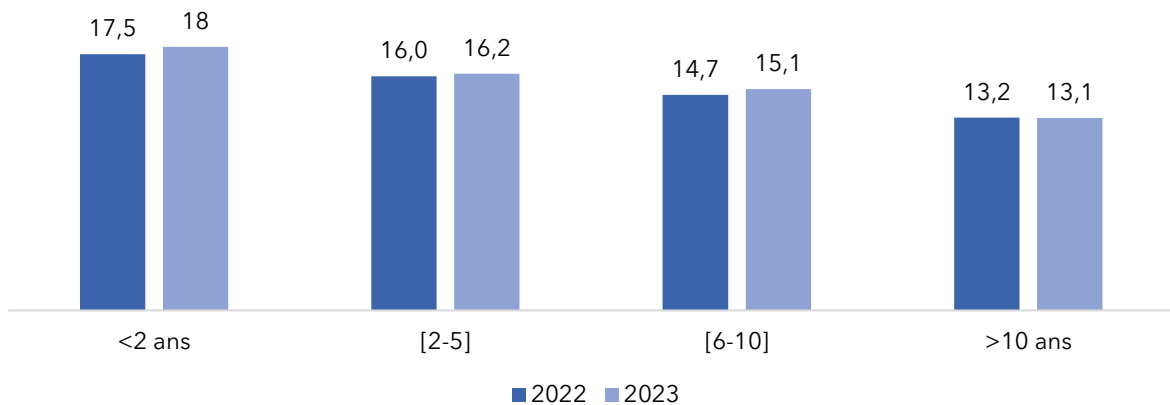


Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

## L'entrepreneuriat féminin est plus développé dans les entreprises en démarrage

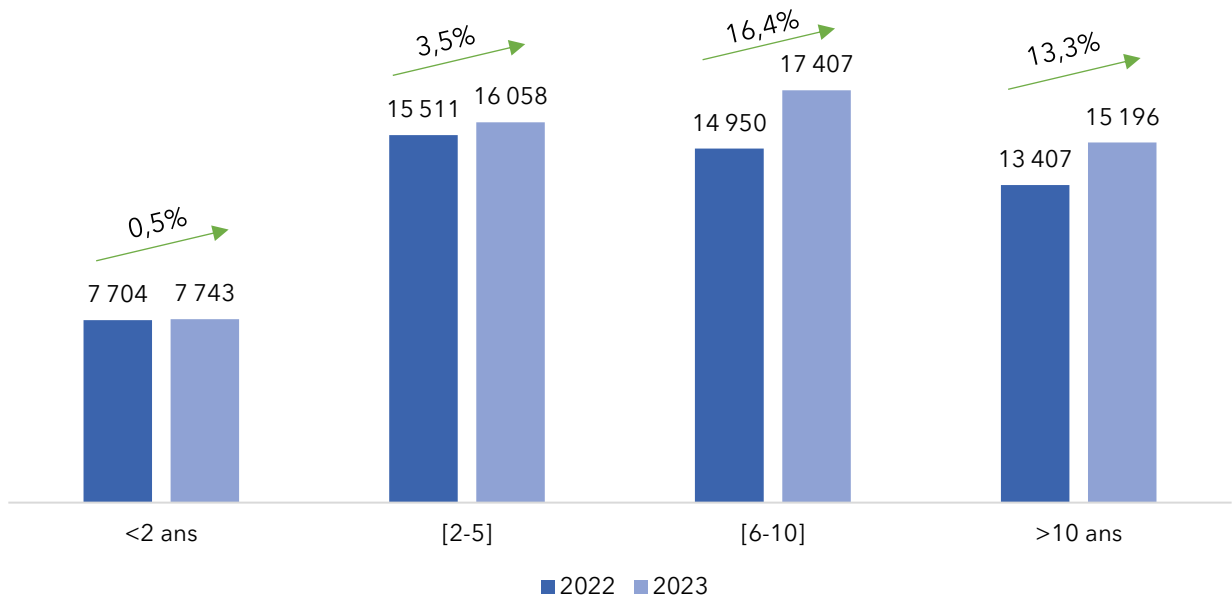
L'analyse par classe d'âge des entreprises révèle que l'entrepreneuriat féminin a représenté, en 2023, une part de 18% dans l'effectif des EPMA ayant un âge de moins de 2 ans, suivies par des entreprises dont l'âge est compris entre 2 et 5 ans avec une proportion de 16,2%. En revanche, cette part est limitée à 13,1% dans les entreprises âgées de plus de 10 ans, une part qui reste relativement stable par rapport à 2022, bien que leur nombre ait augmenté de 13,3% par rapport à 2022 (cf. graphiques 31 et 32).

Graphique 30 - Evolution annuelle de la part de l'entrepreneuriat féminin par classe d'âge de l'entreprise - en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

Graphique 31 - Evolution annuelle du nombre d'entreprises dirigées par des femmes par classe d'âge de l'entreprise - en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

---

**Au plan sectoriel, les entreprises dirigées par des femmes sont plus nombreuses dans la « santé humaine et action sociale », les « autres activités de service » et l'« enseignement »**

L'analyse sectorielle fait ressortir que l'entrepreneuriat féminin a représenté, en 2023, une part de 40,5% dans la section de la « santé humaine et action ». Elle est suivie par les sections des « autres activités de services<sup>25</sup> » 39,8%, avec une hausse de 0,8 point par rapport à 2022, dont 30,2% dans la « coiffure et soins de beauté », et de l'« enseignement » 29,7%. Les entreprises dirigées par des femmes relevant de ces 3 sections représentent près de 9% de l'effectif total des EPMA.

Les sections des « transports et entreposage », de la « construction » et des « industries extractives », enregistrent des parts respectives de 10,2%, 8,9% et 8,6%. Par ailleurs, les sections d'activités ayant enregistré les évolutions annuelles les plus importantes sont celles de la « santé humaine et action sociale », de l'« enseignement » et des « activités financières et d'assurance », avec des taux respectifs de 17,8%, 11,8% et 8,3% (cf. tableau 44).

---

<sup>25</sup> Ce secteur regroupe les activités des organisations associatives, la réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques et les autres services personnels (blanchisserie teinturerie, coiffure et soins de beauté, etc.).

Tableau 44 - Part des EPMA dirigées par des femmes dans l'effectif total des entreprises - en %

Section d'activités	Part des EPMA dirigées par des femmes		Evolution annuelle du nombre d'EPMA dirigées par des femmes
	2022	2023	
Santé humaine et action sociale	38,2	40,5	23,1
Autres activités de services	39,0	39,8	13,0
Enseignement	29,7	29,7	13,5
Activités financières et d'assurance	22,8	23,1	13,7
Arts, spectacles et activités récréatives	21,1	21,5	17,3
Activités de services administratifs et de soutien	21,4	21,1	9,4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	20,5	20,8	9,0
Activités immobilières	18,5	18,2	7,2
Hébergement et restauration	18,2	18,2	10,2
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	15,9	16,0	7,0
Information et communication	15,3	15,5	15,8
Industrie manufacturière	13,9	14,2	11,0
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	10,9	12,1	29,2
Agriculture, sylviculture et pêche	12,9	11,4	22,1
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	10,2	10,1	4,9
Transports et entreposage	9,5	9,4	8,2
Industries extractives	7,8	7,9	9,0
Construction	7,7	7,8	8,1
<b>Total</b>	<b>15,0</b>	<b>15,1</b>	<b>9,4</b>

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

## **7. Accès au financement bancaire**

---

- 7.1. Accès au financement bancaire par les EPMA
- 7.2. Accès au financement bancaire par genre des dirigeants des EPMA





## 7. Accès au financement bancaire (2023)

### 7.1. Accès au financement bancaire par les EPMA

Cette partie présente des indicateurs sur le financement des EPMA non financières par les établissements de crédit en 2023, en utilisant les données de la Centrale des Risques de Bank Al-Maghrib.

Le nombre des EPMA non financières, ayant bénéficié de crédits, par décaissement et/ou par signature<sup>26</sup>, auprès des établissements de crédit<sup>27</sup> s'est élevé à 148.937 en 2023, soit une augmentation de 5% par rapport à l'année précédente. L'encours total de ces crédits s'est élevé à 622,1 milliards de dirhams, enregistrant ainsi une croissance annuelle de 2%, contre 2,3% pour l'ensemble des entreprises non financières.

Le croisement de la base de la Centrale des Risques de Bank Al-Maghrib avec celle de l'Observatoire a permis de constituer une population de 130.826 entreprises disposant des informations nécessaires à l'analyse des indicateurs sur les crédits, à savoir leur répartition par région, section d'activités, classe d'âge et catégorie d'entreprises. Ces entreprises ont bénéficié d'un encours de crédit bancaire par décaissement, totalisant près de 504,1 milliards de dirhams, soit l'équivalent de 35,3% du PIB.

#### **La région de Casablanca-Settat concentre près de 63% de l'encours total des crédits alloué aux entreprises étudiées**

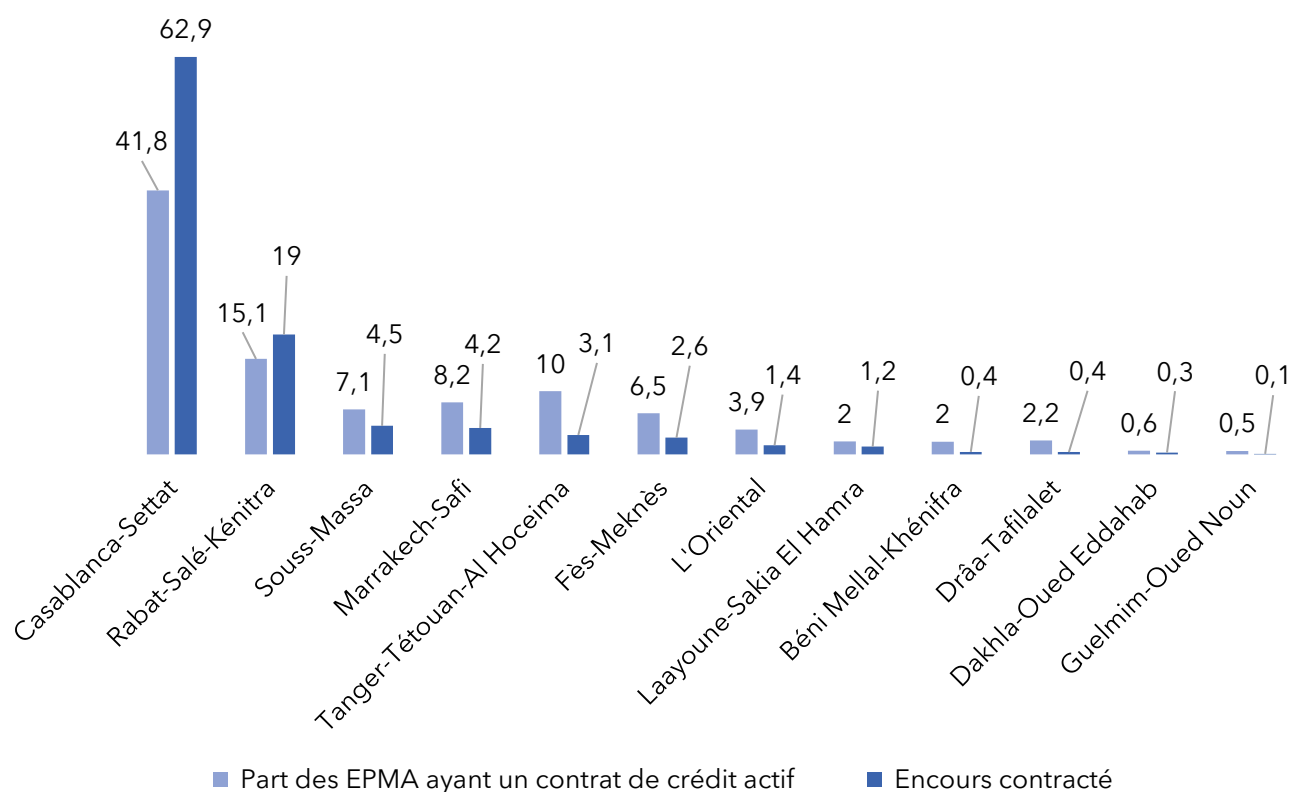
L'analyse de la répartition régionale des crédits fait ressortir que les entreprises opérant dans la région de Casablanca-Settat, représentant 41,8% de l'effectif total des entreprises étudiées, ont bénéficié, en 2023, de 62,9% de l'encours total des crédits alloué aux entreprises étudiées. Les entreprises opérant dans la région de Rabat-Salé-Kénitra, représentant 15,1% de cet effectif, ont bénéficié quant à elles de 19% de cet encours (cf. graphique 33).

---

<sup>26</sup> Un crédit par signature est un engagement hors bilan qu'un établissement de crédit accorde sans décaissement de fonds (Caution provisoire, caution définitive, caution de retenue de garantie, caution de restitution d'acompte, etc.).

<sup>27</sup> Banques, sociétés de leasing et autres sociétés de financement.

Graphique 32 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par région en 2023 - en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

### 67,2% de l'encours total des crédits sont alloués à quatre secteurs d'activités

L'analyse sectorielle de l'encours des crédits fait ressortir que les entreprises relevant de la section du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », qui représentent 29,4% de l'effectif total des EPMA, ont bénéficié de 23,6% de l'encours total des crédits, en baisse de 4,8% par rapport à 2022. Ces proportions se sont établies à 20,2% et 17,2% pour la « construction », et 8,6% et 16,3% pour l'« industrie manufacturière » (cf. tableau 45).

Tableau 45 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par section d'activités en 2023 - en %

Section d'activités	Part des EPMA ayant un contrat de crédit	Encours contracté
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	29,4	23,6
Construction	20,2	17,2
Industrie manufacturière	8,6	16,3
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionne	0,2	10,1
Transports et entreposage	10,8	6,4
Industries extractives	0,5	5,7
Activités immobilières	1,2	4,4
Activités de services administratifs et de soutien	9,4	3,7
Information et communication	1,3	3,6
Hébergement et restauration	4,7	2,4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	6,8	2,2
Agriculture, sylviculture et pêche	1,3	1,3
Autres	5,7	3,1
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

### **76,2% de l'encours total des crédits sont alloués aux EPMA âgées de plus de 10 ans**

La répartition par classe d'âges montre que les EPMA âgées de plus de 10 ans, représentant 44,6% de l'effectif total des EPMA, ont bénéficié de 76,2% de l'encours global des crédits. Pour ce qui est des entreprises âgées de moins de 5 ans, représentant 28,3% de cet effectif, elles ont disposé d'une part de 10,7% de cet encours (cf. tableau 46).

Tableau 46 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par classe d'âge en 2023 - en %

Classes d'âge	Part des EPMA ayant un contrat de crédit	Encours contracté
< 2 ans	6,0	3,5
[2, 5]	22,3	7,2
[6, 10]	27,1	13,0
> 10 ans	44,6	76,2
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

## Les TPME ont bénéficié de près de 41% de l'encours total des crédits

L'analyse par catégorie d'entreprises révèle que près de 41% de l'encours du crédit bancaire est octroyé aux TPME et 59% aux GE. (Cf. tableau 47). Ces parts s'établissent respectivement à 42,7% et 57,3% en 2022.

Tableau 47 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par catégorie d'entreprises en 2023 - en %

Catégories d'entreprises	Part des EPMA ayant un contrat de crédit	Encours contracté
<b>TPME [0,175]</b>	<b>98,7</b>	<b>40,9</b>
Micro [0,3]	72,8	15,0
TPE ]3,10]	13,6	4,3
PE ]10,50]	9,8	10,0
ME ]50,175]	2,5	11,7
<b>GE &gt; 175</b>	<b>1,3</b>	<b>59,1</b>

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

### 7.2. Accès au financement bancaire par genre des dirigeants des EPMA

Cette section présente des indicateurs relatifs à l'accès au financement des EPMA non financières, par genre du dirigeant, selon les axes suivants : région et section d'activités.

Sur un effectif de 123.054<sup>28</sup> EPMA ayant contracté un crédit en 2023, 18.022 sont dirigées par des femmes, soit 14,6% de cet effectif contre 14,2%<sup>29</sup> en 2022. Les EPMA dirigées par des femmes ont bénéficié d'un montant de crédit de 50,6 milliards de dirhams, représentant 11,3% de l'encours total, alors que les EPMA dirigées par des hommes ont disposé de 396,5 milliards de dirhams, soit 88,7% de cet encours total.

La répartition régionale de l'encours des crédits, attribués aux EPMA, en fonction du genre du dirigeant, montre que 43,3% des EPMA dirigées par des femmes opèrent dans la région de Casablanca-Settat et ont bénéficié de 74,4% du total des crédits alloués à ces entreprises. Ces proportions sont de 41,3% et 65,1% pour les EPMA dirigées par des hommes (cf. tableau 48).

Dans les autres régions, la pénétration du crédit chez les entreprises dirigées par des femmes est d'un niveau beaucoup plus faible tout en présentant des situations disparates.

<sup>28</sup> L'algorithme de ML développé par l'Observatoire a permis d'identifier le genre du dirigeant de 123.054 EPMA bénéficiant d'un contrat de crédit, sur un ensemble de 130.826 EPMA.

<sup>29</sup> Résultat obtenu suivant une actualisation des bases de données.

Tableau 48 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA, par région et selon le genre du dirigeant en 2023 - en %

Région	Répartition de l'encours		Répartition du nombre des entreprises	
	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes
Casablanca-Settat	74,4	65,1	43,3	41,3
Rabat-Salé-Kénitra	8,8	15,4	17,4	14,6
Marrakech-Safi	5,3	4,5	9,4	8,1
Fès-Meknès	3,5	2,8	5,9	6,7
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	3,0	3,3	10,4	10,1
Souss-Massa	3,0	4,6	5,6	7,4
L'Oriental	0,9	1,6	3,0	4,2
Béni Mellal-Khénifra	0,5	0,4	1,6	2,1
Drâa-Tafilalet	0,1	0,4	1,1	2,4
Régions du sud	0,5	1,9	2,3	3,2
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

La distribution des crédits par région et par genre du dirigeant des EPMA bénéficiaires fait ressortir que la région de Rabat-Salé-Kénitra accueille la part des EPMA dirigées par des femmes la plus importante, représentant 17% du total des EPMA dans cette région et bénéficiant d'une part de l'encours de crédit équivalant à peine à 6,8%. La situation est différente dans les autres régions comme Marrakech-Safi et Fès-Meknès où ces proportions sont respectivement de 16,5% et 13,2% et 13,1% et 14% (Cf. tableau 49).

Tableau 49 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA, par région et selon le genre du dirigeant en 2023 - en %

Région	Répartition de l'encours		Répartition du nombre des entreprises	
	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes
Casablanca-Settat	12,7	87,3	15,2	84,8
Rabat-Salé-Kénitra	6,8	93,2	17,0	83,0
Marrakech-Safi	13,2	86,8	16,5	83,5
Fès-Meknès	14,0	86,0	13,1	86,9
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	10,2	89,8	14,9	85,1
Souss-Massa	7,6	92,4	11,6	88,4
L'Oriental	6,5	93,5	11,0	89,0
Béni Mellal-Khénifra	13,6	86,4	11,7	88,3
Drâa-Tafilalet	4,0	96,0	7,2	92,8
Régions du sud	3,1	96,9	10,9	89,1
<b>Total</b>	<b>11,3</b>	<b>88,7</b>	<b>14,6</b>	<b>85,4</b>

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

La répartition par section d'activités de l'encours des crédits, attribués aux EPMA, en fonction du genre du dirigeant, montre qu'en 2023, 30,2% des EPMA dirigées par des femmes opérant dans la section du commerce, bénéficient de 21% du total des crédits alloués à ces entreprises. Ces proportions sont de 29,1% et 25,1% pour les EPMA dirigées par des hommes (cf. tableau 50).

Tableau 50 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA, par section d'activités et selon le genre du dirigeant en 2023 - en %

Section d'activités	Répartition de l'encours		Répartition du nombre des entreprises	
	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes
Commerce ; réparation d'automobiles et de motos	21,0	25,1	30,2	29,1
Industrie manufacturière	20,0	17,4	8,0	8,6
Construction	16,1	19,0	10,4	22,1
Industries extractives	7,6	6,2	0,2	0,5
Activités de services administratifs et de soutien	5,4	3,9	13,7	8,7
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	4,6	4,7	0,1	0,2
Activités immobilières	4,4	3,4	1,4	1,2
Transports et entreposage	4,3	7,3	7,2	11,4
Hébergement et restauration	3,7	2,5	5,9	4,5
Information et communication	3,6	4,1	1,4	1,4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	3,2	2,2	8,3	6,5
Santé humaine et action sociale	2,4	0,8	2,0	0,6
Enseignement	1,9	0,8	5,3	2,1
Agriculture, sylviculture et pêche	0,7	1,5	0,9	1,4
Autres	1,1	1,1	5,1	1,8
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

Cette répartition fait ressortir également que la section des « autres activités de services » accueille la part des EPMA dirigées par des femmes la plus importante, représentant 43,8% du total des EPMA dans cette section et bénéficiant d'une part de l'encours de crédit équivalant à 28% (cf. tableau 51).

De même, la section « santé humaine et action sociale », qui représente 37,9% du total des EPMA dans cette section, bénéficie d'une part de l'encours de crédit de 28,6%.

Tableau 51 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA, par section d'activités et selon le genre du dirigeant en 2023 - en %

Section d'activités	Répartition de l'encours		Répartition du nombre des entreprises	
	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes
Commerce ; réparation d'automobiles et de motos	9,7	90,3	15,4	84,6
Industrie manufacturière	12,9	87,1	14	86
Construction	9,8	90,2	7,7	92,3
Industries extractives	13,7	86,3	7,1	92,9
Activités de services administratifs et de soutien	15	85	21,7	78,3
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	11,1	88,9	9,6	90,4
Activités immobilières	14,0	86,0	16,3	83,7
Transports et entreposage	7,1	92,9	10,0	90,0
Hébergement et restauration	16,1	83,9	18,8	81,2
Information et communication	10,2	89,8	15,3	84,7
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	15,5	84,5	18,4	81,6
Santé humaine et action sociale	28,6	71,4	37,9	62,1
Enseignement	23,6	76,4	30,6	69,4
Agriculture, sylviculture et pêche	5,3	94,7	10,6	89,4
Arts, spectacles et activités récréatives	23,9	76,1	19,9	80,1
Autres activités de services	28,0	72	43,8	56,2
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	3,9	96,1	9,8	90,2
Autres	0,8	99,2	17,2	82,8
<b>Total</b>	<b>11,4</b>	<b>88,6</b>	<b>15,0</b>	<b>85,0</b>

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.





## **Annexes**



Tableau - Répartition des EPMA par branche et sous branche d'activité des quatre premiers secteurs

Branche et sous branche	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles</b>	<b>77,3</b>	<b>76,5</b>	<b>75,2</b>	<b>73,7</b>	<b>72,1</b>	<b>71,3</b>	<b>70,5</b>
Intermédiaires du commerce de gros	54,1	53,2	52,1	50,5	49,0	48,4	48,0
Commerce de gros non spécialisé	6,0	5,9	5,8	5,6	5,4	5,3	5,3
Autres commerces de gros spécialisés	5,4	5,1	4,9	4,7	4,6	4,4	4,3
Commerce de gros d'autres équipements industriels	3,6	3,6	3,6	3,7	3,8	3,8	3,8
Commerce de gros de biens domestiques	3,1	3,3	3,4	3,6	3,7	3,7	3,6
Autres	5,1	5,3	5,5	5,6	5,7	5,7	5,5
<b>Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles</b>	<b>17,4</b>	<b>18,1</b>	<b>19,2</b>	<b>20,5</b>	<b>22,0</b>	<b>22,7</b>	<b>23,4</b>
Autres commerces de détail en magasin spécialisé	7,1	7,5	8,1	8,6	9,5	10,0	10,4
Commerce de détail d'autres équipements du foyer en magasin spécialisé	3,9	4,0	4,1	4,3	4,3	4,3	4,3
Commerce de détail en magasin non spécialisé	1,5	1,5	1,7	2,1	2,4	2,5	2,5
Commerce de détail de biens culturels et de loisirs en magasin spécialisé	1,9	1,9	2,0	2,1	2,1	2,1	2,1
Commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé	1,6	1,6	1,7	1,8	1,9	2,0	2,0
Autres	1,4	1,5	1,6	1,7	1,8	1,8	2,0
<b>Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles</b>	<b>5,3</b>	<b>5,4</b>	<b>5,6</b>	<b>5,7</b>	<b>5,9</b>	<b>6,0</b>	<b>6,1</b>
Commerce d'équipements automobiles	2,3	2,4	2,6	2,6	2,7	2,7	2,8
Entretien et réparation de véhicules automobiles	1,9	1,9	2,0	2,0	2,1	2,2	2,2
Autres	1,1	1,1	1,0	1,0	1,1	1,1	1,2
<b>Construction</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Travaux de construction spécialisés</b>	<b>69,6</b>	<b>69,2</b>	<b>68,7</b>	<b>68,6</b>	<b>68,0</b>	<b>66,6</b>	<b>64,4</b>
Autres travaux de construction spécialisés	54,8	54,4	53,9	53,9	53,4	52,2	50,0
Travaux d'installation électrique, plomberie et autres travaux d'installation	8,7	8,6	8,6	8,4	8,3	8,3	8,1
Autres	6,1	6,2	6,2	6,3	6,2	6,2	6,2
<b>Construction de bâtiments</b>	<b>29,4</b>	<b>29,8</b>	<b>30,4</b>	<b>30,3</b>	<b>30,9</b>	<b>32,2</b>	<b>34,5</b>
Promotion immobilière	27,3	27,8	28,4	28,5	29,2	30,6	33,0
Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels	2,1	2,0	1,9	1,8	1,7	1,6	1,5
<b>Génie civil</b>	<b>1,0</b>	<b>1,0</b>	<b>0,9</b>	<b>1,1</b>	<b>1,1</b>	<b>1,1</b>	<b>1,1</b>
Construction de réseaux et de lignes	0,9	1,0	0,9	1,1	1,1	1,1	1,1
<b>Transports et entreposage</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Transports terrestres et transport par conduites</b>	<b>88,3</b>	<b>88,1</b>	<b>88,2</b>	<b>88,9</b>	<b>89,4</b>	<b>89,2</b>	<b>88,5</b>
Transports routiers de fret et services de déménagement	68,8	67,5	66,4	65,7	66,9	67,5	66,7
Autres transports terrestres de voyageurs	19,4	20,6	21,8	23,2	22,5	21,7	21,8
<b>Activités de poste et de courrier</b>	<b>0,5</b>	<b>0,4</b>	<b>0,5</b>	<b>0,4</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>0,6</b>
Autres activités de poste et de courrier	0,5	0,4	0,5	0,4	0,5	0,5	0,6
<b>Entreposage et services auxiliaires des transports</b>	<b>9,2</b>	<b>9,1</b>	<b>8,9</b>	<b>8,2</b>	<b>7,7</b>	<b>7,7</b>	<b>8,2</b>
Services auxiliaires des transports	6,7	6,7	6,5	6,0	5,7	5,7	6,1
Entreposage et stockage	2,4	2,4	2,4	2,2	2,0	2,0	2,1
<b>Transports aériens</b>	<b>1,4</b>	<b>1,7</b>	<b>1,9</b>	<b>1,9</b>	<b>2,0</b>	<b>2,1</b>	<b>2,2</b>
Transports aériens de passagers	1,2	1,5	1,7	1,8	1,9	2,0	2,1

Transports aériens de fret et transports spatiaux	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
<b>Transports par eau</b>	<b>0,7</b>	<b>0,6</b>	<b>0,6</b>	<b>0,5</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>
Transports maritimes et côtiers de fret	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3
Transports maritimes et côtiers de passagers	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1

Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau - Répartition branche et sous-branche des créations des entreprises PM, en %

Section d'activités / branche / sous-branche	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles</b>	<b>32,8</b>	<b>31,7</b>	<b>31,5</b>	<b>31,8</b>	<b>29,8</b>	<b>29,6</b>	<b>28,7</b>
<b>Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles</b>	<b>25,2</b>	<b>23,1</b>	<b>21,9</b>	<b>21,6</b>	<b>19,7</b>	<b>20,0</b>	<b>19,4</b>
Intermédiaires du commerce de gros	19,3	16,4	15,7	14,2	13,0	14,1	14,1
Commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac	1,1	1,2	1,1	1,4	1,3	1,3	1,1
Commerce de gros non spécialisé	1,1	1,5	1,3	1,2	1,1	1,0	1,0
Autres	3,6	4,0	3,9	4,8	4,2	3,7	3,2
<b>Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles</b>	<b>6,2</b>	<b>6,9</b>	<b>7,8</b>	<b>8,4</b>	<b>8,3</b>	<b>7,8</b>	<b>7,6</b>
Autres commerces de détail en magasin spécialisé	2,3	2,6	3,0	3,2	3,5	3,1	3,0
Commerce de détail en magasin non spécialisé	1,1	1,3	1,5	1,7	1,8	1,8	1,6
Commerce de détail d'autres équipements du foyer en magasin spécialisé	1,0	1,2	1,3	1,5	1,2	1,0	1,0
Autres	1,7	1,7	1,9	2,0	1,9	1,8	2,0
<b>Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles</b>	<b>1,5</b>	<b>1,7</b>	<b>1,8</b>	<b>1,9</b>	<b>1,8</b>	<b>1,7</b>	<b>1,7</b>
Commerce d'équipements automobiles	0,7	0,8	0,8	0,9	0,7	0,7	0,7
Entretien et réparation de véhicules automobiles	0,6	0,6	0,7	0,7	0,8	0,7	0,6
Autres	0,2	0,3	0,2	0,3	0,4	0,3	0,4
<b>Construction</b>	<b>20,2</b>	<b>20,7</b>	<b>20,3</b>	<b>20,7</b>	<b>20,8</b>	<b>19,8</b>	<b>19,6</b>
<b>Travaux de construction spécialisés</b>	<b>15,7</b>	<b>15,9</b>	<b>16,0</b>	<b>16,3</b>	<b>15,6</b>	<b>14,2</b>	<b>12,8</b>
Autres travaux de construction spécialisés	12,6	12,8	13,0	13,3	12,6	11,3	10,0
Travaux de finition	1,3	1,5	1,4	1,6	1,4	1,3	1,4
Travaux d'installation électrique, plomberie et autres travaux d'installation	1,8	1,6	1,6	1,4	1,6	1,6	1,3
Démolition et préparation des sites	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
<b>Construction de bâtiments</b>	<b>4,4</b>	<b>4,6</b>	<b>4,1</b>	<b>4,0</b>	<b>4,9</b>	<b>5,4</b>	<b>6,7</b>
Promotion immobilière	4,1	4,3	3,9	3,7	4,7	5,2	6,5
Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2
<b>Génie civil</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,1</b>	<b>0,3</b>	<b>0,3</b>	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>
Construction de réseaux et de lignes	0,1	0,2	0,1	0,3	0,3	0,3	0,1
Construction d'autres ouvrages de génie civil	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Construction de routes et de voies ferrées	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Activités spécialisées, scientifiques et techniques</b>	<b>9,0</b>	<b>9,0</b>	<b>8,8</b>	<b>7,6</b>	<b>8,3</b>	<b>8,8</b>	<b>8,4</b>
<b>Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion</b>	<b>4,7</b>	<b>4,6</b>	<b>4,8</b>	<b>3,8</b>	<b>4,6</b>	<b>5,0</b>	<b>4,7</b>
Conseil de gestion	4,7	4,6	4,8	3,8	4,6	5,0	4,7
Activités des sièges sociaux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Publicité et études de marché</b>	<b>2,3</b>	<b>2,3</b>	<b>2,0</b>	<b>1,9</b>	<b>1,9</b>	<b>2,0</b>	<b>1,8</b>
Publicité	1,0	0,9	0,8	0,9	0,9	1,0	1,0
Études de marché et sondages	1,3	1,4	1,2	1,0	0,9	1,0	0,8
<b>Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques</b>	<b>1,0</b>	<b>1,0</b>	<b>1,0</b>	<b>0,9</b>	<b>1,0</b>	<b>0,8</b>	<b>0,8</b>
Activités d'architecture et d'ingénierie	1,0	1,0	1,0	0,9	1,0	0,8	0,8
<b>Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques</b>	<b>0,6</b>	<b>0,6</b>	<b>0,5</b>	<b>0,6</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>0,6</b>
Activités spécialisées de design	0,5	0,5	0,4	0,5	0,4	0,4	0,4
Autres	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
<b>Activités juridiques et comptables</b>	<b>0,4</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>0,3</b>	<b>0,4</b>	<b>0,3</b>	<b>0,5</b>
Activités comptables	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,3
Activités juridiques	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2

Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau - Répartition du CA cumulé par branche et sous branche des trois premières sections

Branche et sous branche	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>COMMERCE ; RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles</b>	<b>79,7</b>	<b>79,5</b>	<b>78,9</b>	<b>79,2</b>	<b>78,3</b>	<b>78,8</b>	<b>78,3</b>
Intermédiaires du commerce de gros	29,7	30,3	31,2	33,5	32,7	31,7	32,8
Autres commerces de gros spécialisés	19,8	20,0	19,1	16,9	17,9	19,8	18,3
Commerce de gros non spécialisé	18,4	17,7	16,9	16,7	16,3	16,3	15,8
Autres	12,0	11,5	11,7	12,2	11,4	11,1	11,3
<b>Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles</b>	<b>13,0</b>	<b>13,2</b>	<b>13,8</b>	<b>13,9</b>	<b>14,1</b>	<b>14,2</b>	<b>14,4</b>
Autres commerces de détail en magasin spécialisé	4,2	4,2	4,4	4,5	4,8	4,5	4,5
Commerce de détail en magasin non spécialisé	3,4	3,3	3,4	3,9	3,4	3,3	3,6
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	2,8	3,0	3,1	2,6	2,9	3,6	3,4
Autres	2,6	2,7	2,9	3,0	3,0	2,7	2,9
<b>Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles</b>	<b>7,2</b>	<b>7,3</b>	<b>7,3</b>	<b>6,8</b>	<b>7,7</b>	<b>7,0</b>	<b>7,4</b>
Commerce de véhicules automobiles	4,4	4,5	4,4	3,9	4,4	3,8	3,9
Commerce d'équipements automobiles	2,3	2,3	2,4	2,4	2,7	2,6	2,9
Autres	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
<b>Industrie manufacturière</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Industries alimentaires</b>	<b>22,0</b>	<b>20,8</b>	<b>20,9</b>	<b>22,2</b>	<b>20,6</b>	<b>20,6</b>	<b>20,2</b>
Travail des grains ; fabrication de produits amylacés	4,5	4,2	4,1	4,5	3,8	3,8	3,6
Fabrication de produits laitiers	3,3	3,2	3,3	3,4	3,1	3,0	3,1
Fabrication d'aliments pour animaux	2,7	2,6	2,8	3,1	2,9	3,0	3,1
Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales	3,3	3,0	2,7	2,8	3,0	3,2	3,0
Fabrication d'autres produits alimentaires	3,3	2,9	3,0	3,2	2,9	2,8	2,6
Autres	5,0	4,9	5,1	5,1	4,9	4,8	4,9
<b>Industrie automobile</b>	<b>13,9</b>	<b>13,9</b>	<b>14,0</b>	<b>13,4</b>	<b>14,6</b>	<b>15,6</b>	<b>17,7</b>
Construction de véhicules automobiles	12,0	12,0	12,1	11,9	13,0	14,1	16,0
Autres	1,9	1,8	1,8	1,6	1,6	1,5	1,7
<b>Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements</b>	<b>9,7</b>	<b>9,6</b>	<b>9,6</b>	<b>9,8</b>	<b>9,3</b>	<b>9,4</b>	<b>10,5</b>
Fabrication d'autres ouvrages en métaux	6,2	6,2	6,1	6,4	5,6	5,7	6,7
Fabrication d'éléments en métal pour la construction	2,4	2,3	2,2	2,1	2,4	2,4	2,3
Autres	1,1	1,1	1,3	1,3	1,2	1,3	1,4
<b>Fabrication d'équipements électriques</b>	<b>6,7</b>	<b>7,1</b>	<b>7,4</b>	<b>7,4</b>	<b>7,0</b>	<b>6,8</b>	<b>8,0</b>
Fabrication de fils et câbles et de matériel d'installation électrique	4,2	4,5	4,9	4,8	4,2	4,4	5,4
Fabrication d'autres matériels électriques	2,1	2,2	2,2	2,2	2,3	2,0	2,2
Autres	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
<b>Industrie chimique</b>	<b>8,0</b>	<b>9,7</b>	<b>9,5</b>	<b>9,7</b>	<b>10,9</b>	<b>11,4</b>	<b>7,8</b>
Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique	4,2	5,9	5,5	5,7	7,1	7,9	4,3
Fabrication d'autres produits chimiques	3,7	3,6	3,8	3,8	3,5	3,3	3,2
Autres	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
<b>Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques</b>	<b>6,4</b>	<b>6,0</b>	<b>6,1</b>	<b>5,9</b>	<b>5,9</b>	<b>5,3</b>	<b>5,1</b>
Fabrication de ciment, chaux et plâtre	3,8	3,5	3,5	3,3	3,3	2,7	2,6
Fabrication de matériaux de construction en terre cuite	1,1	1,0	1,1	1,0	1,0	1,0	0,9
Autres	1,5	1,5	1,6	1,5	1,6	1,6	1,6
<b>Industrie de l'habillement</b>	<b>4,8</b>	<b>4,7</b>	<b>4,5</b>	<b>3,8</b>	<b>3,9</b>	<b>3,7</b>	<b>4,2</b>
Fabrication de vêtements, autres qu'en fourrure	4,8	4,7	4,5	3,8	3,9	3,7	4,2

<b>Industrie pharmaceutique</b>	<b>4,4</b>	<b>4,2</b>	<b>4,3</b>	<b>4,8</b>	<b>4,4</b>	<b>3,9</b>	<b>4,0</b>
Fabrication de préparations pharmaceutiques	4,4	4,2	4,3	4,8	4,4	3,9	4,0
<b>Autres industries manufacturières</b>	<b>4,2</b>	<b>4,3</b>	<b>3,8</b>	<b>3,7</b>	<b>4,1</b>	<b>4,5</b>	<b>3,6</b>
Activités manufacturières n.c.a.	3,9	4,1	3,5	3,4	3,8	4,2	3,3
Autres	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
<b>Fabrication de boissons</b>	<b>2,7</b>	<b>2,3</b>	<b>2,4</b>	<b>2,3</b>	<b>2,2</b>	<b>2,3</b>	<b>2,5</b>
Fabrication de boissons	2,7	2,3	2,4	2,3	2,2	2,3	2,5
<b>Fabrication de textiles</b>	<b>2,5</b>	<b>2,4</b>	<b>2,5</b>	<b>2,4</b>	<b>2,4</b>	<b>2,3</b>	<b>2,2</b>
Préparation de fibres textiles et filature	1,5	1,5	1,4	1,2	1,3	1,2	1,1
Autres	1,0	1,0	1,1	1,2	1,2	1,1	1,1
<b>Métallurgie</b>	<b>2,1</b>	<b>2,1</b>	<b>2,0</b>	<b>1,9</b>	<b>2,4</b>	<b>2,4</b>	<b>2,1</b>
Fonderie	1,0	1,1	1,0	1,0	1,3	1,4	1,2
Autres	1,1	1,0	1,0	0,9	1,0	1,0	0,9
<b>Autres</b>	<b>12,6</b>	<b>12,9</b>	<b>13,0</b>	<b>12,8</b>	<b>12,4</b>	<b>12,0</b>	<b>12,0</b>
<b>Construction</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Travaux de construction spécialisés</b>	<b>61,7</b>	<b>61,7</b>	<b>63,3</b>	<b>63,4</b>	<b>61,4</b>	<b>64,2</b>	<b>63,7</b>
Autres travaux de construction spécialisés	49,6	49,1	50,6	50,4	48,8	50,6	51,0
Autres	12,0	12,6	12,6	13,0	12,6	13,6	12,8
<b>Construction de bâtiments</b>	<b>33,4</b>	<b>33,1</b>	<b>31,3</b>	<b>31,2</b>	<b>33,6</b>	<b>29,4</b>	<b>30,3</b>
Promotion immobilière	30,5	30,1	28,4	28,2	31,0	26,8	27,8
Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels	2,9	3,0	2,8	2,9	2,6	2,6	2,5
<b>Génie civil</b>	<b>4,9</b>	<b>5,2</b>	<b>5,4</b>	<b>5,4</b>	<b>5,0</b>	<b>6,4</b>	<b>6,0</b>
Construction de réseaux et de lignes	4,9	5,2	5,4	5,4	5,0	6,4	6,0

Source : Base des données fournie par la DGI.





## **LISTE DES GRAPHIQUES, TABLEAUX ET FIGURES**

---

- Liste des graphiques
- Liste des tableaux
- Liste des figures



**Liste des graphiques :**

Graphique 1 - Evolution du nombre d'entreprises PM .....	41
Graphique 2- Evolution de l'effectif des EPMA par catégorie sur la période 2017-2023 ...	42
Graphique 3 - Répartition régionale des EPMA en 2023 - en % .....	43
Graphique 4- Evolution annuelle du nombre des créations des entreprises PP et PM entre 2017 et 2023 .....	48
Graphique 5 - Evolution des dissolutions des entreprises PM .....	50
Graphique 6- Evolution des créations des entreprises PM par catégorie d'entreprises sur la période 2017-2023 .....	52
Graphique 7 - Evolution entre 2017 et 2023 et répartition régionale des créations des entreprises en 2023- en %.....	53
Graphique 8- Evolution entre 2017 et 2023 et répartition régionale des dissolutions des entreprises PM en 2023-en %.....	55
Graphique 9- Évolution des créations d'entreprises PM par secteur d'activité présentant les plus fortes croissances sur la période 2017-2023 .....	58
Graphique 10- Evolution du PIB nominal et du CA cumulé en MDH entre 2017 et 2023 ..	65
Graphique 11- Répartition régionale du CA cumulé des EPMA, en 2023 .....	67
Graphique 12- Evolution du CA des régions ayant connu les croissances les plus importantes entre 2017 et 2023.....	68
Graphique 13- Les secteurs d'activités ayant enregistré une croissance de plus de 50 % du CA entre 2017 et 2023 .....	70
Graphique 14- Evolution du CA par classe d'effectifs entre 2017 et 2023 .....	72
Graphique 15 - Evolution de la VA des EPMA en millions de dirhams entre 2017 et 2023 .....	73
Graphique 16- Evolution de la VA cumulée par catégorie sur la période 2017-2023 .....	74
Graphique 17- Répartition régionale de la VA cumulée des EPMA, en 2023 .....	75
Graphique 18- Evolution de la VA cumulée dans les régions ayant enregistré une croissance supérieure à 50% entre 2017 et 2023 .....	76
Graphique 19- Evolution de la VA cumulée par forme juridique entre 2017 et 2023.....	78
Graphique 20- Evolution de la VA cumulée par classe d'effectif entre 2017 et 2023 .....	79
Graphique 21- Evolution du nombre des entreprises déclarantes et leurs emplois déclarés à la CNSS .....	83
Graphique 22- Répartition des emplois des cinq secteurs clés, au niveau régional, en 2023, en % .....	89
Graphique 23- Evolution du nombre des entreprises déclarantes à la CNSS par classe d'effectifs .....	95
Graphique 24- Répartition des emplois déclarés à la CNSS par tranche de salaires - en % .....	103
Graphique 25- Répartition des emplois déclarés par genre .....	105
Graphique 26- Evolution de l'emploi féminin entre 2013 et 2023.....	106
Graphique 27 - Evolution annuelle de la part de l'entrepreneuriat féminin par catégorie d'entreprises - en % .....	119
Graphique 28 - Evolution annuelle du nombre d'entreprises dirigées par des femmes, par catégorie d'entreprises - en % .....	120
Graphique 29 - Evolution annuelle de la part de l'entrepreneuriat féminin par région - en % .....	123
Graphique 31 - Evolution annuelle de la part de l'entrepreneuriat féminin par classe d'âge de l'entreprise - en %.....	124
Graphique 32 - Evolution annuelle du nombre d'entreprises dirigées par des femmes par classe d'âge de l'entreprise - en %.....	124

Graphique 33 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par région en 2023 - en % ..... 130

### **Liste des tableaux :**

Tableau 1- Répartition des EPMA par catégorie .....	42
Tableau 2- Répartition régionale des EPMA .....	44
Tableau 3- Répartition des EPMA par section d'activités .....	45
Tableau 4- Répartition des EPMA par secteur (secondaire et tertiaire).....	46
Tableau 5- Répartition des EPMA par forme juridique.....	47
Tableau 6- Répartition des créations des entreprises PM par catégorie d'entreprises.....	52
Tableau 7 - Répartition régionale des créations des entreprises PM .....	54
Tableau 8 - Répartition des entreprises PM en cours de dissolution par région .....	55
Tableau 9- Répartition sectorielle des créations des entreprises PM .....	57
Tableau 10- Répartition sectorielle des créations des entreprises PM (secondaire et tertiaire) .....	59
Tableau 11 - Répartition sectorielle des entreprises PM en cours de dissolution .....	60
Tableau 12- Répartition des créations des entreprises PM par forme juridique entre 2017 et 2023.....	61
Tableau 13- Répartition des créations des entreprises PM par classe d'effectif .....	61
Tableau 14- Répartition du nombre des entreprises PM en cours de dissolution .....	61
Tableau 15 - Répartition du CA cumulé des EPMA par catégorie d'entreprises .....	66
Tableau 16- Répartition du CA cumulé des EPMA par région .....	67
Tableau 17- Répartition sectorielle du CA cumulé des EPMA.....	69
Tableau 18- Répartition sectorielle du CA par secteur (secondaire et tertiaire) .....	70
Tableau 19- Répartition du CA cumulé des EPMA par forme juridique.....	71
Tableau 20- Répartition du CA cumulé des EPMA par classe d'effectif .....	71
Tableau 21 - Répartition de la VA cumulé des EPMA par catégorie d'entreprises .....	74
Tableau 22- Répartition de la VA cumulée des EPMA par région.....	75
Tableau 23- Répartition sectorielle de la VA cumulée des EPMA.....	77
Tableau 24- Répartition de la VA cumulée des EPMA par forme juridique .....	78
Tableau 25- Répartition de la VA cumulée des EPMA par classe d'effectif .....	79
Tableau 26- Répartition régionale et évolution du nombre d'entreprises déclarantes à la CNSS.....	84
Tableau 27- Répartition régionale et évolution de l'effectif des emplois déclarés à la CNSS .....	85
Tableau 28- Répartition sectorielle des entreprises déclarantes à la CNSS .....	86
Tableau 29- Répartition sectorielle non agricole et évolution du nombre d'emplois déclarés à la CNSS .....	86
Tableau 30- Répartition et évolution du nombre d'entreprises déclarantes à la CNSS par classe d'effectifs.....	94
Tableau 31- Répartition du nombre d'emplois déclarés à la CNSS par catégorie d'entreprises .....	96
Tableau 32- Evolutions des emplois déclarés à la CNSS par classe d'âge d'entreprises sur la période 2017-2023 .....	96
Tableau 33- Répartition du nombre d'emplois déclarés à la CNSS par classe d'âge d'entreprises .....	97
Tableau 34- Répartition des emplois déclarés à la CNSS par catégorie d'entreprises et classe d'âge - en % .....	97

Tableau 35- Répartition sectorielle et évolution annuelle de la masse salariale .....	102
Tableau 36- Répartition et évolution de la masse salariale par classe d'effectifs.....	102
Tableau 37- Répartition des emplois par tranche d'âge des entreprises et tranche de salaires - en 2023 .....	104
Tableau 38- Répartition des emplois par catégorie des entreprises et tranche de salaires - en 2023.....	104
Tableau 39- Répartition des emplois déclarés par genre et tranches de salaires en 2023 .....	109
Tableau 40- Répartition régionale des emplois déclarés par genre et tranches de salaires en 2023.....	112
Tableau 41- Répartition des emplois par régions et tranches de salaires en 2023 - en %	113
Tableau 42- Répartition des emplois par genre et section d'activités -2023.....	114
Tableau 43- Répartition des emplois par genre, par catégorie d'entreprises et par tranches de salaires en 2023 - en % .....	115
Tableau 44 - Part des EPMA dirigées par des femmes dans l'effectif total des entreprises - en % .....	126
Tableau 45 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par section d'activités en 2023 - en %.....	131
Tableau 46 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par classe d'âge en 2023 - en % .....	131
Tableau 47 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par catégorie d'entreprises en 2023 - en % .....	132
Tableau 48 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA, par région et selon le genre du dirigeant en 2023 - en %.....	133
Tableau 49 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA, par région et selon le genre du dirigeant en 2023 - en %.....	133
Tableau 50 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA, par section d'activités et selon le genre du dirigeant en 2023 - en %.....	134
Tableau 51 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA, par section d'activités et selon le genre du dirigeant en 2023 - en %.....	135

### **Liste des figures :**

Figure 1- Gouvernance de l'Observatoire Marocain de la TPME.....	13
Figure 2 - Plan stratégique 2024 - 2026 .....	15
Figure 3 - Processus de fiabilisation des données .....	18
Figure 4 - Processus de restitution des données aux fournisseurs des données.....	19
Figure 5 - Catégorie des indicateurs 2024 .....	21
Figure 6 - Cartographie des processus de l'Observatoire .....	24
Figure 7- Processus de prédiction du genre des dirigeants.....	36







# RAPPORT ANNUEL